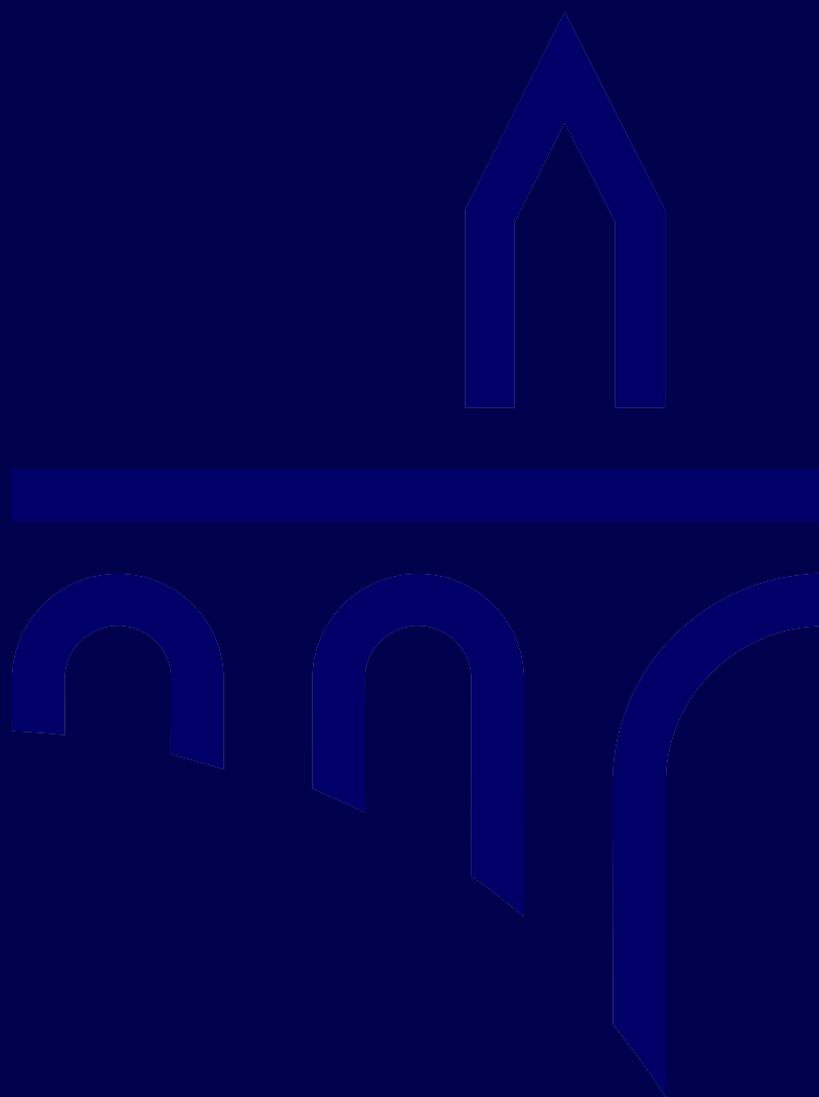


INFORMATION FINANCIERE CONSOLIDEE  
AU 31 DECEMBRE 2019





**BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT,  
LUXEMBOURG**

**Siège Central:  
Luxembourg, 1, Place de Metz**

**R.C.S. Luxembourg No B 30775**

Etablissement public autonome, institué par la loi du 21 février 1856 (Mémorial 1, No 6, du 10 mars 1856) et régi par la loi du 24 mars 1989 (Mémorial A, No 16 du 28 mars 1989)

**Comptes consolidés audités 2019**

## TABLE DES MATIERES

PAGES

<b>DECLARATION SUR LA CONFORMITE DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES .....</b>	<b>5</b>
<b>RAPPORT DE GESTION CONSOLIDE .....</b>	<b>7</b>
<b>RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE.....</b>	<b>25</b>
<b>COMPTES CONSOLIDES AUDITES.....</b>	<b>32</b>
<b>Bilan consolidé au 31 décembre 2019 .....</b>	<b>33</b>
<b>Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2019.....</b>	<b>35</b>
<b>Etat consolidé du résultat global au 31 décembre 2019 .....</b>	<b>36</b>
<b>Tableau de variation des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2019 .....</b>	<b>37</b>
<b>Tableau consolidé des flux de trésorerie au 31 décembre 2019 .....</b>	<b>38</b>
<b>NOTES AUX COMPTES CONSOLIDES .....</b>	<b>40</b>
<b>1 INFORMATION GENERALE .....</b>	<b>41</b>
<b>2 PRINCIPES D'ELABORATION DES COMPTES CONSOLIDES .....</b>	<b>42</b>
2.1 Respect des principes comptables.....	42
2.2 Informations relatives à la mise en place de la norme IFRS 16 « contrats de location » .....	43
2.3 Principe de consolidation .....	44
2.4 Transactions en monnaies étrangères .....	46
2.5 Jugements et estimations comptables.....	47
<b>3 INFORMATIONS SUR LES POLITIQUES COMPTABLES PRINCIPALES DU GROUPE .....</b>	<b>49</b>
3.1 Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales .....	49
3.2 Classification des instruments financiers .....	49
3.3 Opérations bancaires .....	58
3.4 Mises et prises en pension – prêts et emprunts de titres .....	67
3.5 Marché interbancaire.....	68
3.6 Immobilisations corporelles .....	69
3.7 Immobilisations incorporelles .....	70
3.8 Les contrats de location .....	70
3.9 Avantages au personnel .....	72
3.10 Provisions.....	76
3.11 Fonds de Garantie des Dépôts Luxembourg et Fonds de Résolution Luxembourg.....	76
3.12 Impôts différés.....	77

<b>4</b>	<b>NOTES AU BILAN.....</b>	<b>78</b>
4.1	Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales .....	78
4.2	Prêts et avances au coût amorti – Etablissements de crédit.....	78
4.3	Prêts et avances au coût amorti – Clientèle .....	80
4.4	Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction .....	83
4.5	Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat.....	84
4.6	Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti.....	85
4.7	Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	88
4.8	Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation .....	89
4.9	Parts mises en équivalence .....	90
4.10	Nantissement de titres.....	92
4.11	Obligations convertibles incluses dans les différents portefeuilles.....	93
4.12	Instruments dérivés .....	93
4.13	Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couverts contre le risque de taux.....	97
4.14	Immobilisations corporelles à usage propre .....	98
4.15	Immobilisations corporelles de placement .....	99
4.16	Immobilisations incorporelles .....	100
4.17	Impôts : Actifs et passifs d'impôts .....	101
4.18	Autres actifs .....	103
4.19	Dépôts évalués au coût amorti – Etablissements de crédit.....	103
4.20	Dépôts évalués au coût amorti – Clientèle.....	103
4.21	Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat .....	103
4.22	Emissions de titres.....	104
4.23	Provisions.....	105
4.24	Autres passifs .....	106
4.25	Fonds de pension – Plan de pension à prestations définies .....	107
4.26	Transactions avec les parties liées .....	110
4.27	Honoraires du réviseur d'entreprises agréé.....	112
4.28	Contributions et frais directs liés à l'Union Bancaire Européenne.....	112
4.29	Eléments de hors-bilan .....	113
<b>5</b>	<b>NOTES AU COMPTE DE RESULTAT .....</b>	<b>114</b>
5.1	Résultat d'intérêts .....	114
5.2	Revenu de valeurs mobilières.....	115
5.3	Commissions .....	115
5.4	Résultat réalisé sur instruments financiers non renseignés à la juste valeur au compte de résultat.....	115
5.5	Résultat sur instruments financiers détenus à des fins de transaction.....	116
5.6	Résultat sur instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat .....	116
5.7	Résultat sur instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat.....	116
5.8	Résultat sur opérations de couverture.....	116
5.9	Autres résultats nets d'exploitation.....	117
5.10	Frais du personnel .....	117
5.11	Autres frais généraux administratifs.....	117
5.12	Corrections de valeur sur immobilisations corporelles.....	118
5.13	Corrections de valeur sur immeubles de placement .....	118
5.14	Corrections de valeur sur immobilisations incorporelles.....	119
5.15	Corrections de valeur nettes sur risques de crédit.....	120
5.16	Dotations aux/Reprises de provisions .....	120
5.17	Charge d'impôt.....	120
5.18	Rendement des actifs.....	121
<b>6</b>	<b>GESTION DES RISQUES.....</b>	<b>122</b>
6.1	Règles générales de gestion des risques .....	122
6.2	Risque opérationnel.....	131
6.3	Exposition au risque de crédit et de contrepartie.....	133
6.4	Risque de marché.....	145
6.5	Risque de liquidité.....	156
6.6	Le capital économique .....	159

**7 INFORMATION SECTORIELLE..... 162**

- 7.1 Secteur d'activités..... 162
- 7.2 Information géographique..... 163
- 7.3 Information sur les produits et services..... 163
- 7.4 Information sur les clients importants ..... 164

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT,  
LUXEMBOURG

**DECLARATION SUR LA CONFORMITE  
DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

31 décembre 2019

Luxembourg, le 25 mars 2020

**Concerne : Déclaration sur la conformité des états financiers et du rapport de gestion consolidés conformément aux dispositions de l'article 3 de la version coordonnée de la « Loi Transparence » du 11 janvier 2008**

Par la présente, nous vous informons qu'à notre connaissance, les comptes consolidés de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, au 31 décembre 2019, établis conformément au corps de normes comptables applicable, donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des résultats, et que le rapport de gestion présente fidèlement l'évolution, les résultats et la situation de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg et du groupe de sociétés incluses dans les comptes consolidés pris dans leur ensemble, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle-même et le groupe BCEE sont confrontés.

Pour le Comité de direction

Doris Engel  
Directeur  
Membre du Comité de direction

Françoise Thoma  
Directeur Général  
Président du Comité de direction

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT,  
LUXEMBOURG

**RAPPORT DE GESTION CONSOLIDE**  
31 décembre 2019

## RAPPORT DE GESTION CONSOLIDE DU GROUPE SPUERKEESS

Le groupe Spuerkeess se compose de Spuerkeess, Luxembourg en tant que maison mère d'une part, et des sociétés consolidées, soit par intégration globale, soit par mise en équivalence d'autre part.

### PROGRESSION DE L'ACTIVITE DU SEGMENT « BANQUE DES PARTICULIERS, DES PROFESSIONNELS, DES ENTREPRISES ET DU SECTEUR PUBLIC »

#### Particuliers et Professionnels

En 2019, Spuerkeess a continué à réaliser des investissements conséquents dans les infrastructures destinées à accueillir et à servir au mieux ses clients.

Tandis que les Agences Merl-Belair, Bettembourg, Bonnevoie et Mersch ont été modernisées et adaptées aux besoins actuels de la clientèle, Spuerkeess a saisi l'opportunité d'implémenter une agence moderne au sein de la galerie commerciale Cloche d'Or dès son ouverture.

Le nouvel aménagement intérieur de nos agences, où technologie et ambiance s'associent de manière harmonieuse, offre un accueil chaleureux et permet un échange agréable et en toute discrétion dans des espaces spécifiquement adaptés.

La présence de l'Agence Mobile, qui dessert régulièrement cinq villages aux différents coins du pays, et de guichets automatiques bancaires (GABs) mobiles dans le cadre de seize événements d'envergure au courant de l'exercice 2019, ont assuré un service de proximité d'appoint.

Outre l'installation d'une B-BOX à Lorentzweiler, Spuerkeess a procédé à des améliorations de nombreux sites GABs à travers le pays. Dotées de nouvelles interfaces et de fonctions de retrait et de dépôt d'espèces sur plusieurs modèles, les sites GABs de Spuerkeess offrent désormais le choix entre différentes coupures ainsi que l'approvisionnement en devises les plus courantes et ceci 24h/24 et 7j/7.

Profitant des innovations technologiques, Spuerkeess met à disposition de ses clients des outils à la pointe de la technologie pour leur faciliter la gestion de leurs finances. Ainsi, le développement continu de S-Net et S-Net Mobile enrichissent l'expérience client par la faculté offerte aux clients de consulter leurs comptes auprès d'autres banques et par un simulateur de prêt et de plan de financement de leurs projets. Au niveau de la gestion quotidienne, Spuerkeess a mis en place la prise de rendez-vous, la gestion des cartes de crédit ou encore la mise à jour des données personnelles *online*.

La Banque a parallèlement lancé une nouvelle agence, « Spuerkeess Direct », joignable exclusivement via téléphone et canaux digitaux, avec des agents spécialement formés. Ainsi, dans ce centre de compétence, est assuré un service dont la qualité et la rapidité sont à la hauteur des attentes d'une clientèle exigeante à la recherche d'un service personnel et efficace à distance.

Depuis 2019, le client Spuerkeess peut effectuer ses paiements en magasin ou sur internet à l'aide de ses appareils Apple grâce au service Apple Pay, même en l'absence d'une carte bancaire physique.

Dans une optique de perpétuel perfectionnement de l'accompagnement de la clientèle, la prise en charge des clients par leurs conseillers a été optimisée avec le déploiement conséquent de nouveaux outils digitaux au sein des agences qui assurent un support additionnel aux conseillers. Ainsi, une prise en charge personnalisée et sur-mesure est assurée tout en se basant sur le besoin du client.

En matière de gestion de compte courant, le nombre de personnes physiques disposant d'un package ZEBRA ou ZEBRA Premium de Spuerkeess a progressé de 6,4% en 2019. Parallèlement, le nombre de clients profitant du package ZEBRA Business dédiée à la clientèle professionnelle et institutionnelle a augmenté de 8,6%.

En tant que leader dans le financement du logement de la Place avec un volume de prêts au logement en progression de 6,1%, la Banque continue à s'adapter à l'évolution constante du marché tout en créant des synergies avec les différents acteurs professionnels du secteur de l'immobilier. Une attention particulière est mise sur la qualité du conseil en matière de logement par l'intermédiaire des conseillers dédiés. Parallèlement, Spuerkeess continue à assurer son support aux jeunes par l'attribution de prêts étudiants, en progression de 6,9%.

En vue d'accompagner la clientèle exerçant une activité professionnelle d'indépendant en matière de prévoyance vieillesse, la Banque a lancé, ensemble avec son partenaire Lalux, un produit d'assurance pension complémentaire pour indépendants visant à constituer un capital de prévoyance vieillesse tout en bénéficiant, pendant la vie active, d'importants avantages fiscaux.

La solution de leasing privé appelée « Lease Plus », destinée à financer des véhicules à usage particulier, a été lancée fin 2018. Cette nouvelle solution de financement permet d'offrir au client un surplus de confort avec la prise en charge de l'entretien régulier et des frais accessoires par le partenaire Leaseplan tout en le préservant des incertitudes quant à la valeur résiduelle du véhicule dans un marché de l'automobile en pleine mutation.

Par ailleurs, Spuerkeess a développé une offre spécifique pour la clientèle « Expat » venant rejoindre le Luxembourg. Au vu des besoins particuliers de la clientèle « Expat » répondant à l'objectif de la Banque d'assurer à chaque client un accompagnement de qualité en fonction de ses besoins individuels, cette nouvelle offre est commercialisée par des interlocuteurs dédiés de sorte à pouvoir conseiller et accompagner au mieux ce segment de clients.

La fidélisation de la clientèle existante ainsi que la conquête d'une nouvelle clientèle résidente et internationale à la recherche d'un partenaire bancaire stable et performant ont permis au Private Banking de poursuivre son développement en cohérence avec son modèle d'affaires.

Les principaux axes de développement en matière de Private Banking s'orientent autour de différents piliers stratégiques. Offrir une solution plutôt qu'un produit, offrir un encadrement patrimonial à valeur ajoutée et favoriser l'expérience client sont trois piliers clefs du succès du Private Banking.

La clientèle se voit offrir des solutions sur mesure pour chaque type d'investisseur. Ainsi, les investisseurs qui souhaitent prendre leurs décisions d'investissement sans solliciter l'avis d'un conseiller et gérer la composition de leur portefeuille de manière autonome peuvent recourir à l'offre Selfinvest. Parallèlement, plusieurs solutions sont adaptées aux clients recherchant un conseil en investissement, voire une gestion sous mandat de leur portefeuille. Ainsi, les offres Activinvest et Activinvest+ permettent à la clientèle de suivre et de valider les propositions en investissements tandis que l'offre Activmandate constitue un mandat de gestion où une équipe de spécialistes prend les décisions d'investissement, conformément au profil d'investisseur du client.

Spuerkeess a par ailleurs conclu un partenariat en matière de gestion discrétionnaire avec ODDO BHF, groupe financier franco-allemand. Ce partenariat permet d'offrir des services à forte valeur ajoutée pour

le client et de combiner le meilleur des deux mondes : la solidité et la sécurité de Spuerkeess assurant le volet relation client avec ses conseillers hautement qualifiés et expérimentés d'une part, et, d'autre part, l'expertise et le savoir-faire de ODDO-BHF assurant la stratégie d'investissement.

Pour répondre aux besoins d'une clientèle fortunée en quête de services d'investissement spécifiques, le Private Banking a développé, de concert avec BCEE-Asset Management, une offre de gestion à la carte.

Grâce à un outil d'assistance à l'investissement et à l'intégration des solutions techniques avancées dans le domaine de l'activité de conseil, les conseillers peuvent suivre et gérer au jour le jour le portefeuille du client par rapport à des portefeuilles modèles gérés de façon centralisée avec comme effet un conseil actif et des résultats optimisés.

### Entreprises et Secteur Public

En 2019, les financements accordés par Spuerkeess aux entreprises luxembourgeoises ont de nouveau largement dépassé le cap de EUR 2 milliards.

Tout au long de l'année, une forte intensification des synergies entre le Corporate Banking et le Private Banking a pu être initiée. En effet, Spuerkeess entend offrir une solution globale adaptée aussi bien à l'entreprise qu'à l'entrepreneur lui-même, et ceci, tant en matière de financements qu'en matière de placements.

A côté des entreprises actives dans les divers secteurs de l'économie luxembourgeoise que la Banque accompagne depuis de nombreuses années, Spuerkeess entend renforcer davantage son soutien aux entreprises innovatrices et nouvellement créées. Ainsi, la Banque a signé un accord de collaboration avec Nyuko visant la promotion de l'entrepreneuriat et la création de *startup*. Cette initiative s'adresse aussi bien aux entreprises actives dans le domaine des nouvelles technologies, qu'à celles opérant dans le commerce et l'artisanat traditionnels.

Le support accordé par Nyuko couvre aussi bien le volet *business* que le besoin de financement : Les idées et plans d'affaires des créateurs d'entreprises sont analysés, puis mises au défi par Nyuko pour ensuite être aiguillés vers des Conseillers PME de Spuerkeess spécialisés dans l'accompagnement des créateurs d'entreprises. Conscient de l'importance que revêt l'entrepreneuriat en tant que moteur de l'économie et créateur d'emplois, un package spécial « Welcome Créateurs d'Entreprises » a été lancé pour soutenir les créateurs et pour les accompagner lors de leurs premiers pas dans la vie d'entrepreneur.

Dans le domaine du financement des institutions publiques et assimilées, Spuerkeess continue à défendre sa position de leader et de partenaire de référence du secteur public.

## EVOLUTION DES REVENUS DE LA « CLIENTELE INSTITUTIONNELLE » ET DE LA « BANQUE DES MARCHES »

### Clientèle Institutionnelle

La clientèle de type institutionnel, tels que les banques, les professionnels du secteur financier, les fonds d'investissement, les entités étatiques et supranationales, est prise en charge par le département « Clientèle Institutionnelle ». Celui-ci assure aussi l'activité de banque correspondante, et dans ce contexte la gestion du réseau de correspondants espèces et de sous-dépositaires titres.

Au 31 décembre 2019, le département totalisait des avoirs de EUR 69,1 milliards, dont des avoirs de tiers sous forme de titres à hauteur de EUR 46 milliards et de liquidités à hauteur de EUR 13,6 milliards. Les actifs des fonds de type Private Equity atteignaient EUR 9,6 milliards.

Au cours de l'année 2019, les volumes ont connu une forte progression, notamment du fait de la

tendance haussière des marchés boursiers et de l'acquisition de nouveaux clients. Les titres en dépôt de la clientèle ont augmenté de 28,5%, alors que les liquidités sont restées stables, notamment en raison d'un changement comportemental de la clientèle supranationale et étatique. La hausse des actifs s'est matérialisée au niveau des différents types de clientèle, mais de manière particulièrement prononcée au niveau de la clientèle fonds d'investissement. L'activité de banque dépositaire pour des structures de type Private Equity a également connu une croissance soutenue qui provenait d'une demande accrue de la clientèle pour tels produits.

La gamme des fonds maison (lux|funds) a compté, en date du 31 décembre 2019, six sociétés d'investissement à capital variable totalisant 26 compartiments et représentant des actifs totaux de EUR 3,4 milliards.

En ligne avec l'engagement de Spuerkeess pour le développement durable, Lux-Bond Green, un compartiment du fonds obligataire Lux-Bond, a été lancé. Ce nouveau compartiment a pour vocation d'investir dans des émissions obligataires soutenant des projets ayant un impact positif sur l'évolution climatique, tel que défini dans l'Accord de Paris.

### Banque des Marchés

L'activité de trésorerie est restée soutenue en 2019. Le volume interbancaire était relativement stable sur l'année, tout comme l'évolution des programmes de refinancement.

La Banque a maintenu le volume, ainsi que la bonne qualité de crédit et de liquidité de son portefeuille d'investissement obligataire. Par ailleurs, les prêts et avances aux établissements de crédit se sont inscrits à la hausse en 2019 pour afficher EUR 3 milliards.

Dans le but d'améliorer le rendement des opérations de trésorerie et d'en réduire le risque de crédit, Spuerkeess a continué à avoir recours aux instruments financiers dérivés. Fin 2019, l'encours des swaps de change et de change à terme s'élevait à plus de EUR 15,0 milliards. A la même date, l'encours des « Interest rate swaps » (IRS) et « Cross currency interest rate swaps » (CIRS) s'élevait à EUR 13,6 milliards. Un montant de EUR 1,0 milliard de prêts est garanti par des titres de dette publique de la zone euro dans le cadre d'opérations de cession/rétrocession (« repurchase agreements »).

Sur les marchés financiers, l'année 2019 a été marquée par les faits suivants : une excellente performance boursière, en dépit du ralentissement conjoncturel dans les pays développés ainsi qu'en Chine et d'une nouvelle vague de baisse des taux directeurs dans les pays développés. Après la baisse importante des principaux indices boursiers fin 2018, le marché n'a pas déçu les investisseurs qui ont pu profiter d'une bonne performance en 2019, notamment grâce aux politiques des banques centrales aux États-Unis et en Europe pour combattre le ralentissement conjoncturel.

Concrètement, la Banque Centrale Européenne a baissé le taux de dépôt de -0,40% à -0,50% et a réactivé son programme de rachat d'obligations sur le marché secondaire, le tout dans le but de relancer la croissance et pour contrecarrer la baisse de l'inflation qui est passée de 1,8% en 2018 à 1% en fin d'année 2019. La conséquence est une amélioration des conditions de refinancement des entreprises et banques de la zone euro et une baisse des rendements obligataires.

La Réserve Fédérale, quant à elle, a procédé à trois baisses de taux pour soutenir la croissance du produit intérieur brut (PIB) américain dans le contexte de la guerre commerciale opposants les États-Unis à la Chine.

Le marché des changes s'est caractérisé par la force du dollar américain par rapport à la plupart des devises des pays développés. Ainsi, l'USD s'est légèrement apprécié contre l'EUR en passant de 1,15

en janvier à 1,10 début décembre 2019. Seul le yen japonais a su faire face à l'USD, en s'appréciant davantage. La livre sterling a, sans surprise, connu une nouvelle année très volatile, avec un plus bas contre l'EUR à 0,93 avant d'entamer une forte appréciation en courant d'année pour boucler finalement l'année autour de 0,85.

## **POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES**

Afin de garantir une gestion efficace du risque à tous les niveaux, Spuerkeess a mis en œuvre une gouvernance qui repose sur le concept des trois lignes de défense.

La Banque dispose d'une fonction indépendante Risk Management, qui est directement rattachée au Comité de direction, à l'instar de la fonction Compliance. Ces deux fonctions assurent la deuxième ligne de défense dans le modèle de gouvernance de Spuerkeess tandis que la fonction « Audit interne » représente la troisième ligne de défense et dispose, à ce titre, à l'instar de la fonction Risk Management et de la fonction Compliance, d'une double ligne de reporting vers le Comité de direction et le Conseil d'administration.

La Banque a opté pour un profil de risque « défensif » qui est défini dans le « Risk Appetite Framework » (RAF). Le RAF inclut les indicateurs des grandes catégories de risques de la Banque et permet au Comité de direction et au Conseil d'administration d'opérer un suivi régulier et détaillé de la situation globale des risques de Spuerkeess. L'appétit au risque est défini comme le niveau de risque que Spuerkeess est prête et capable de supporter tout en garantissant la poursuite de ses objectifs stratégiques. Les niveaux des risques auxquels la Banque est exposée sont mesurés à l'aide d'un ensemble d'indicateurs stratégiques, de métriques opérationnelles et d'indicateurs macroéconomiques. L'appétit au risque est défini par le biais de niveaux de surveillance fixés pour les différents indicateurs et transposé dans un ensemble de limites qui sont destinées à gérer et à contrôler les différents risques de Spuerkeess.

La gestion des risques est décrite en détail dans la note 6 aux comptes annuels au 31 décembre 2019. Le présent chapitre est subdivisé en plusieurs grandes catégories de risque.

La gestion des risques est encadrée par différents groupes de travail et comités dont le Comité de pilotage des risques au niveau du Comité de direction et le Comité des risques au niveau du Conseil d'administration.

### **Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque de perte de valeur économique des créances de la Banque suite à la détérioration de la qualité des débiteurs pouvant aller jusqu'au défaut d'un débiteur ou la non-restitution des avoirs déposés auprès de tiers. Le risque de crédit touche à la fois les créances existantes et potentielles.

Chaque engagement matériel de la Banque donnant lieu à un risque de crédit, fait l'objet d'une analyse préalable de la qualité du débiteur par le Département « Analyse et Gestion Crédits ». De cette manière, la qualité du débiteur est reflétée par une notation de crédit. Les notations internes de la Banque entrent directement dans le dispositif de gestion du risque de crédit dans la mesure où elles constituent l'un des paramètres clés pour la mise en place des limites.

La fonction Risk Management assure la responsabilité de la validation initiale et récurrente de l'ensemble des modèles de notation internes, sans cependant intervenir dans la gestion courante des dossiers de crédit, assurant ainsi une indépendance par rapport aux services métiers.

Dans le domaine des crédits à l'économie nationale, les décisions sont prises par différents comités de crédit, hiérarchisés en fonction de l'encours global du client. Les prêts hypothécaires au logement représentent plus de la moitié du portefeuille. Le risque de crédit est apprécié d'une part en fonction de la solvabilité générale des clients et, d'autre part, via le processus d'évaluation de leur capacité de remboursement, respectivement l'existence de garanties réelles.

La majorité des contreparties dans le portefeuille international est encore constituée d'établissements bancaires et financiers. L'attribution d'une notation interne à une contrepartie bancaire se fait à partir d'une combinaison d'analyses quantitatives et qualitatives. L'élément quantitatif se base sur des ratios financiers décrivant au mieux la rentabilité, l'importance des fonds propres, la liquidité et la qualité des actifs de la contrepartie, tandis que l'élément qualitatif émane de l'analyste lui-même qui tient compte d'éléments non financiers tels que la part de marché et la gouvernance. L'investissement initial n'a lieu qu'après de contreparties classées « investment grade ».

En ce qui concerne les engagements internationaux sur des entités non financières, la priorité est également accordée aux contreparties classées « investment grade » dans des pays de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE), essentiellement en Europe et en Amérique du Nord. Ces contreparties, à l'instar de toutes les contreparties de la Banque, reçoivent une notation interne, basée sur des règles similaires à celles appliquées aux établissements bancaires et financiers.

Les encours de crédit font l'objet d'un suivi du risque de contrepartie, d'un suivi du risque sectoriel et d'un contrôle régulier sur base d'analyses financières actualisées et de propositions d'ajustement des limites par contrepartie. La Banque applique également un système de limite-pays pour tous les pays étrangers où la Banque est active. Ces limites font l'objet d'une révision annuelle.

Suite à l'obligation d'effectuer des transactions sur instruments financiers dérivés via une contrepartie centrale « Central-Counterparty Clearing » (CCP) d'après la réglementation « European Markets Infrastructure Regulation » (EMIR) qui vise à diminuer le risque de contrepartie bilatéral, la Banque a choisi de travailler pour ce volet non pas en accès direct à une contrepartie centrale, mais via des membres directs, appelés « clearing brokers ».

### Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte découlant d'une variation défavorable de différents paramètres financiers, dont principalement les taux d'intérêt, les prix des actions et les cours de change.

Dans sa politique de gestion du risque de marché, la Banque distingue le risque de transformation résultant de la différence structurelle entre les maturités des ressources et celles de leurs réinvestissements au bilan de la Banque, du risque lié à la gestion de la trésorerie et aux opérations de négociation.

Le risque de transformation est pris en charge par le Comité « Asset Liability Management » (ALM) qui est composé des membres du Comité de direction, de plusieurs chefs de départements commerciaux, du chef du Département « Analyse et Gestion Crédits » (DAG), du chef du Département « Comptabilité » (DCT) et du chef du Service « Risk Management » (RIM). Le Comité ALM est responsable de la fixation des grandes orientations en matière de gestion du risque de taux au-delà de 2 ans, ainsi que de la rentabilité cible de l'ALM. Le Comité ALM est épaulé par un Groupe de travail ALM qui se réunit à un rythme mensuel.

## Interest Rate Risk in the Banking Book (IRRBB)

La Banque a lancé en 2016 un vaste projet visant à améliorer ses capacités d'analyse et de gestion du risque de taux d'intérêt (« Interest Rate Risk in the Banking Book »). Après la phase de sélection d'un outil en 2016, l'année 2017 a été consacrée à l'implémentation du nouveau système. Au premier semestre 2018, l'outil a été utilisé pour la première fois pour la production des indicateurs du risque de taux, outil complété depuis par d'autres applications et calculs, à l'instar de la gestion du risque de taux d'intérêt.

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité résulte d'un éventuel problème de réconciliation des flux financiers entrants et sortants à une date précise. Le risque pour un établissement de crédit est celui de ne plus pouvoir, à un moment donné, assurer ses obligations de paiement pour cause de manque d'actifs liquides par rapport aux passifs devenus exigibles. De par sa structure financière, la Banque se trouve dans une situation d'excédents de liquidités.

La Banque opère un suivi permanent du risque de liquidité en fonction des échéances. Ce suivi inclut à la fois un rapprochement très détaillé des flux entrants et sortants sur une échéance de six mois au niveau de la trésorerie et une vue à moyen et long terme des besoins structurels de financement suivie par le Comité ALM.

Conformément au règlement « Capital Requirements Regulation » (CRR) et au règlement délégué de la Commission européenne du 10 octobre 2014, Spuerkeess publie depuis 2015 le ratio de liquidité « Liquidity coverage ratio » (LCR), visant à assurer une liquidité suffisante à 30 jours. Au 31 décembre 2019, le LCR s'élève à 142% et se situe ainsi très largement au-dessus du seuil minimal de 100%. Spuerkeess vise d'ailleurs le maintien du LCR à un niveau nettement supérieur au minimum réglementaire. Le « Net Stable Funding Ratio » (NSFR), visant à assurer une liquidité suffisante à 1 an, est entré en vigueur au 1er janvier 2018 et fait également partie des indicateurs suivis dans le « Risk Appetite Framework ». Le NSFR au 31 décembre 2019 affiche 111,9%.

### Ratio de levier

Le ratio de levier mesure la proportion des fonds propres de base par rapport aux expositions de la Banque sans prise en compte des collatéraux et en additionnant les engagements figurant au hors-bilan. En termes exacts, il s'agit du ratio « CET 1 capital / Somme bilantaire et engagements hors-bilan pondérés ». Ce ratio n'est pas basé sur le risque que représentent les différentes expositions mais constitue un outil supplémentaire visant à limiter l'utilisation d'un levier excessif dans le secteur bancaire. Le ratio de levier de Spuerkeess s'élève à 7,9% au 31 décembre 2019, soit largement au-dessus du minimum réglementaire de 3,0%.

### Risque opérationnel

Les rôles et responsabilités des fonctions de contrôle ainsi que de la première ligne de défense sont clairement mises en évidence dans la Politique de gestion du risque opérationnel. Les lignes directrices ainsi que la supervision ultime et la définition de l'appétence au risque opérationnel émanent directement du Conseil d'administration et la mise en œuvre est assurée par le Comité de direction.

La Banque vise à diminuer le risque opérationnel par une amélioration constante des systèmes d'exploitation et des structures organisationnelles.

## Risque IT/Cyber

La Politique de gestion des risques ICT définit la gouvernance des risques dans les domaines IT et Cyber. Une entité séparée au sein de la fonction Risk Management a été mise en place en 2019 pour supporter les activités de gestion de risques IT et Cyber générés par les activités de la Banque. Un Information Security Officer est en charge du pilotage de la sécurité informatique et rattaché hiérarchiquement au chef de la fonction Risk Management et dispose d'une ligne de reporting direct au Chief Risk Officer. Cette organisation de la gestion des risques IT et Cyber permet à la Banque d'opérer dans les limites définies par l'appétit au risque.

## Risque AML/FT

Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (AML/FT), le service Compliance effectue des analyses de clients ou de groupes de clients en cas de survenance de doutes ou de soupçons quant à la légalité ou la légitimité de transactions.

En fonction des résultats de ces analyses et de la gravité des faits relevés, le service Compliance prendra les mesures qui s'imposent et qui peuvent aboutir soit au classement du dossier, à la surveillance accrue des transactions, à une déclaration de soupçon au Parquet, voire encore à une rupture de la relation d'affaires.

## Reporting et Gestion des Risques Compliance

Une cartographie des risques compliance a été établie par le service Compliance en collaboration avec les services de la Banque, dont l'objectif est de refléter l'exposition de Spuerkeess aux risques compliance en relation avec ses activités bancaires et financières.

Sur base de la cartographie des risques compliance et de l'évolution du paysage réglementaire, le service Compliance établit un plan pluriannuel de contrôles permanents et périodiques. Des contrôles permanents généraux combinés à des contrôles périodiques par sujet réglementaire ou par activité métier permettent d'assurer le respect des obligations légales et réglementaires auxquelles Spuerkeess doit se soumettre au titre de ses activités.

## Veille réglementaire

La veille réglementaire prise en charge par le service Compliance est réalisée moyennant des « Heatmaps » qui traitent les thématiques réglementaires impactant Spuerkeess selon leur degré de risque et de complexité respectif.

## Gestion du Risque de fraudes internes

La gestion du risque de fraudes internes comporte tant des volets de prévention que de supervision. Ainsi, le personnel est activement sensibilisé à l'importance du respect du Code de conduite, de la politique des conflits d'intérêts et de la procédure de whistleblowing en place.

Le service Compliance, en collaboration avec les responsables de service, assure la tenue du registre des conflits d'intérêts pour assurer la gestion des conflits d'intérêts. Parallèlement, les transactions effectuées par le Personnel sont surveillées.

## Data Protection

La mise en place de l'entité « Data Protection Office » (DPO) a permis la gestion centralisée de la protection des données à la Banque. Ainsi, le DPO contribue activement au développement de nouveaux produits et de projets de toutes sortes en réalisant l'analyse des aspects de protection des données et en formulant des propositions y relatives.

## Risque financier et comptabilité de couverture

Les comptes consolidés du groupe Spuerkeess ont été préparés en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne et comprennent les comptes de la Banque, des filiales et des entités ad hoc sur lesquelles le Groupe exerce le contrôle lorsque ses relations avec ces dernières lui donnent droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il exerce sur elles.

Les filiales entrent dans le périmètre de consolidation dès la date d'acquisition qui représente la date à partir de laquelle la Banque, en tant que maison-mère, a le pouvoir de diriger les politiques financières. Elles en sortent le jour où ce contrôle cesse.

La Banque a recours aux instruments financiers dérivés afin de couvrir les risques de taux d'intérêt, de change et de prix fixe (indices boursiers, prix d'actions). Les instruments financiers dérivés couramment utilisés sont les IRS et les CIRS dans le cadre d'opérations de couverture standard « plain vanilla ». Parallèlement à ces contrats standardisés, la Banque couvre spécifiquement les émissions structurées et les acquisitions d'obligations contenant des dérivés incorporés par des swaps à composantes structurées, pour autant qu'ils soient étroitement liés.

Un instrument financier dérivé est considéré comme détenu à des fins de transaction sauf s'il est désigné en tant qu'instrument de couverture. Lors de la conclusion d'un contrat, la Banque peut désigner certains instruments financiers en tant qu'instruments de couverture lorsque ces opérations respectent les critères définis par la norme IAS 39. La Banque a principalement recours à la couverture de juste valeur et accessoirement à la couverture de flux de trésorerie. Au-delà de ces couvertures contrat par contrat, la Banque applique la macro-couverture de juste valeur sur des prêts à taux fixe en se conformant aux principes de la norme IAS 39 dans sa version « carve-out » de l'Union européenne. Cette couverture se fait exclusivement par le biais d'instruments financiers du type IRS. La Banque continue d'appliquer, en conformité avec la norme IFRS 9, les principes de couverture selon l'ancienne norme IAS 39.

## Gestion et suivi des risques inhérents à l'établissement de l'information financière

La Banque s'est dotée des procédures et des systèmes de contrôle nécessaires à l'établissement et au suivi de l'information financière. Afin d'assurer la qualité et l'exhaustivité de l'information financière, la Banque procède quotidiennement au suivi des mouvements sur comptes internes, surveille les principales composantes du compte de résultat incluant la marge d'intérêt, les commissions et les frais généraux et vérifie l'exhaustivité des informations reçues des différentes applications informatiques qui se trouvent en amont du système d'information comptable. La Banque procède mensuellement à des réconciliations de soldes sur comptes d'attente, sur comptes de proratisation des intérêts et autres comptes internes.

Parmi les systèmes de contrôle figure le bilan journalier qui est établi afin de permettre à diverses entités de la Banque, notamment à la salle des marchés, de procéder à un suivi de l'impact des opérations initiées.

En ce qui concerne les exercices d'évaluation des positions détenues en portefeuille ou de détermination des corrections de valeur sur actifs présentant des indications de dépréciation, une collaboration étroite entre les équipes comptables et les services de gestion des risques a été définie. Depuis l'entrée en application de la norme IFRS 9, le modèle de dépréciation des actifs financiers est basé sur la reconnaissance des pertes attendues. Le calcul est réalisé sur base mensuelle.

Au-delà des contrôles purement comptables, la Banque assure un suivi régulier de la rentabilité commerciale par client, par produit et par métier et procède à une analyse mensuelle du budget des dépenses. Le Comité de direction prend connaissance des performances des différents métiers de la Banque via un « Management Information System » (MIS). De même, il analyse et valide sur base mensuelle la situation financière ainsi que le suivi du budget des dépenses.

### Norme IFRS 16 « Contrats de location »

La norme IFRS 16 « Contrats de location » a remplacé la norme actuelle IAS 17 du même nom dès le 1er janvier 2019. La norme IFRS 16 introduit principalement un traitement unique de la comptabilisation pour les prises de leasing. En effet, alors que la nouvelle norme continue de faire la distinction entre les contrats de location opérationnels et financiers pour les donneurs de leasing et n'introduit pas de changement comptable pour le bailleur, elle supprime cette distinction pour les leasings dont l'entité est preneuse.

Selon IFRS 16, toutes les prises de leasing devront faire l'objet d'une comptabilisation d'un « droit d'utilisation d'un actif » et d'une « obligation locative » à l'actif, respectivement au passif du bilan.

La Banque a recensé tous les contrats de location devant faire l'objet d'une activation selon IFRS 16. Il s'agit essentiellement de location d'immeubles, de surfaces de parking et d'emplacements pour guichets automatiques de banque.

### Brexit

Lors d'un référendum tenu le 23 juin 2016 au Royaume-Uni, une majorité a voté en faveur de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne et le processus de sortie a officiellement débuté le 29 mars 2017 avec le déclenchement par le gouvernement britannique de l'article 50 du traité de Lisbonne. Après avoir été reportée à plusieurs reprises, la date de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne a eu lieu le 31 janvier 2020, avec une période de transition qui va durer au moins jusqu'au 31 décembre 2020.

La Banque a pris toutes les dispositions nécessaires afin de garantir la continuité des activités et des services offerts à ses clients, y compris ses clients résidant au Royaume-Uni avec une période de transition qui va durer au moins jusqu'au 31 décembre 2020.

### Conformité avec la CRR

Spuerkeess répond aux exigences de marché en se conformant au règlement (UE) no 575/2013 visant entre autres à informer le marché sur l'exposition de la Banque aux différentes catégories de risques précités.

Les informations relatives à la composition des fonds propres, la stratégie en matière de gestion des risques et la politique de rémunération peuvent être consultées dans la publication Pilier 3 de la Banque. Les informations publiées par la voie du rapport Pilier 3 sont complémentaires aux informations publiées dans les présents comptes annuels.

Le rapport Pilier 3 pour l'exercice 2019 qui décrit en détail l'organisation de la Banque pour assurer l'anticipation, la détection, la mesure, le contrôle et la déclaration de l'ensemble des risques auxquels l'établissement est ou pourrait être exposé, est disponible sur le site Internet de la Banque.

## AUTRES ACTIVITES

Les autres activités regroupent les activités de « back office » et de support qui jouent un rôle essentiel dans le soutien des objectifs stratégiques et de développement de la Banque. Les activités de « back office » permettent de traiter les volumes croissants d'opérations de paiement, d'opérations de crédit et d'opérations sur titres en provenance des services commerciaux, et assurent le contrôle ainsi que la sécurité du traitement de ces opérations, conformément aux législations en vigueur. Spuerkeess poursuit ses efforts d'amélioration des systèmes et des processus pour s'adapter à l'évolution des marchés et augmenter son efficacité.

Les activités de support couvrent des domaines très variés tels que les finances de la Banque, le domaine juridique et réglementaire, l'organisation, le marketing, la logistique et l'informatique.

### Activités réglementaires

Sur le plan réglementaire, plusieurs sujets ont fait l'objet d'une attention particulière par les équipes de Spuerkeess au courant de l'exercice 2019 :

#### 1. Directive on Administrative Cooperation (DAC6) – 2018/882 EU

La nouvelle directive européenne relative à la coopération administrative dite "DAC6" étend le champ d'application de l'échange automatique et obligatoire d'informations.

Applicable aux particuliers et aux entreprises en matière d'impôts directs, cette nouvelle directive prévoit la déclaration aux autorités fiscales des États membres des opérations transfrontières comportant certaines caractéristiques appelées « marqueurs », indicateurs de pratiques de planification fiscale agressive. Au-delà d'un objectif dissuasif, cette directive vise à faciliter l'identification rapide des opérations de planification fiscale.

Au cours de l'année 2019, les premières étapes pour la mise en conformité ont été franchies de sorte à pouvoir achever les travaux dans les délais impartis.

#### 2. Anti-Money Laundering Directive V

Suite à l'adoption de la Ve directive AML, la transposition en droit luxembourgeois est en phase de préparation qui fait dès à présent ressortir plusieurs modifications comme par exemple :

- L'élargissement des catégories de personnes assujetties ;
- La prévention des risques liés à l'utilisation de la monnaie virtuelle ;
- Le renforcement et l'harmonisation du traitement réservé aux pays considérés à haut risque par la Commission européenne ;
- Les précisions sur l'entrée en relation d'affaires à distance.

Le législateur luxembourgeois ayant déjà anticipé les effets de cette nouvelle directive dans la législation nationale, les modifications qu'il convient désormais d'apporter auront un impact limité sur la Banque.

### 3. Green Finance

Au vu des recherches scientifiques relatives aux changements climatiques et après la ratification de l'accord de Paris de 2016, la Commission européenne a lancé des travaux en vue d'engager le secteur financier à contribuer à la transition énergétique pour constituer à l'échéance 2050 le premier bloc 'climate neutral' au niveau mondial.

Au vu de l'importance des enjeux environnementaux et sociaux qui se présentent, Spuerkeess entend assumer ses responsabilités d'acteur financier responsable. Ainsi, et en tant que première banque de la Place, Spuerkeess a adhéré en octobre 2019 aux Principes for Responsible Banking des Nations Unies (UNEP FI) et fait preuve de sa volonté d'intensifier ses efforts d'implémentation des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Les efforts entrepris visent la mise en œuvre d'une stratégie de financement de la transition énergétique avec le double objectif de contribuer de manière significative à la lutte internationale contre le changement climatique et de renforcer le rôle de Spuerkeess en tant que leader national de la finance durable.

#### Les participations

Répondant à l'une de ses missions légales qui consiste, outre la promotion de l'épargne, à contribuer par ses activités de financement au développement économique et social du pays dans tous les domaines, Spuerkeess détient, directement ou indirectement, des participations dans des secteurs clés de l'économie luxembourgeoise. Elle appuie par ailleurs la création et le développement d'entreprises ayant un intérêt national.

Depuis 1989, Spuerkeess est actionnaire à hauteur de 40,0% du groupe Lalux. La Banque détient également 22,7% du capital de la Société de la Bourse de Luxembourg S.A., dont elle est par ailleurs membre fondateur et le plus important actionnaire.

En collaboration avec trois autres acteurs de la place financière luxembourgeoise, Spuerkeess a participé à la création de LuxHub S.A. en 2018 dans laquelle elle détient 32,5% du capital.

Les médias et les télécommunications représentent des secteurs importants pour l'économie luxembourgeoise. La Banque est actionnaire fondateur de la société SES S.A. qui est le leader mondial dans le domaine de la communication globale par satellite. La Banque détient une participation à hauteur de 10,9% du capital social de SES S.A sous forme d'actions de la catégorie B. Ces actions de catégorie B attribuent un droit de vote correspondant à cette participation, selon le principe "une action, un vote". De plus, Spuerkeess détient des actions de catégorie A à hauteur de 0,82% du capital social de SES S.A. Les actions de catégorie A attribuent également un droit de vote correspondant à cette participation, selon le principe "une action, un vote". En termes de droit économique, il convient de noter que les statuts de SES S.A. prévoient qu'une action de la catégorie B accorde un droit à un dividende à hauteur de 40% du dividende versé au titre d'une action de la catégorie A de SES S.A..

Dans le secteur des transports aériens Spuerkeess détient des participations au capital de Luxair, Société Luxembourgeoise de Navigation Aérienne S.A. (21,8%), qui est active dans les domaines de la navigation aérienne, tour opérateur, manutention de cargo et *catering*, et de Cargolux Airlines International S.A. (10,9%), qui est l'une des plus grandes compagnies aériennes tout-cargo du monde.

La Banque détient également une participation de 12,0% dans le capital d'Encevo S.A., holding du groupe énergétique luxembourgeois qui est le leader sur le marché de l'énergie au Luxembourg ainsi qu'une participation de 11% dans la société Paul Wurth S.A.

De par sa participation de 11,0% dans le capital de la Société Nationale des Habitations à Bon Marché S.A. (S.N.H.B.M.), acteur national spécialisé dans la conception et la construction de maisons

unifamiliales et d'immeubles à appartements à prix abordable et par bail emphytéotique, Spuerkeess remplit pleinement sa mission sociale de facilitateur de l'accès à la propriété immobilière d'un logement pour besoin personnel.

Outre ces participations principales, Spuerkeess apporte son soutien actif au développement économique du pays par la prise de participations mineures dans des sociétés luxembourgeoises actives dans les domaines les plus divers.

### Ressources humaines

Une bonne relation employeur-employé restant un élément-clé du succès d'une entreprise, Spuerkeess poursuit ses efforts en tant qu'employeur socialement responsable et reste à l'écoute de ses employés pour soutenir leur développement personnel et professionnel.

Une formation continue répondant aux besoins identifiés par les membres du personnel et le service des ressources humaines, une mobilité interne ciblée ainsi que des mesures favorisant un bon équilibre entre vie professionnelle et vie privée créent un environnement de travail collégial et dynamique avec un accent particulier sur l'implication de tous les employés.

L'une des préoccupations majeures de la Banque consiste à favoriser et préserver la santé, le bien-être et la sécurité au travail de son personnel, valeurs auxquelles Spuerkeess s'engage formellement et dont il est fait plus amplement état dans le rapport non financier.

Dans un environnement de travail changeant et en évolution rapide avec une digitalisation croissante et un cadre réglementaire de plus en plus exigeant, la Banque prépare l'avenir dès aujourd'hui pour pouvoir faire face aux défis non seulement du moment mais encore des années à venir. C'est ainsi qu'en 2019, Spuerkeess a lancé un projet transversal dit « CONNECT » dans le cadre de la transformation digitale de la Banque. Le but du projet est de trouver en collaboration avec les employés des solutions pour optimiser les produits et services offerts, ainsi que les processus internes. Dans ce contexte, Spuerkeess a organisé en novembre un « Hackathon », qui était une initiative donnant l'opportunité aux employés de présenter les meilleures idées devant un jury composé, entre autres, de deux membres du Comité de direction. Ainsi, quatre idées ont été retenues pour être réalisées par les équipes informatiques de la Banque. Le concept du « CONNECT » permettait au Personnel de Spuerkeess de contribuer activement à la modernisation des activités de la Banque.

Afin d'accompagner utilement le processus de transformation digitale, un support exemplaire et un encadrement compétent par les responsables d'équipes sont requis pour guider tous les collaborateurs afin d'atteindre les objectifs fixés sur un plan tant individuel que collectif. Dans ce contexte, un programme leadership ambitieux est en cours de développement visant à optimiser les relations de travail dans un contexte changeant et de favoriser une expérience-employé stimulante et alignée sur les besoins de Spuerkeess.

Les opportunités de carrière offertes par la Banque sont très variées. Le recours à la mobilité interne de façon systématique et proactive permet de guider au mieux le personnel de la Banque en fonction de l'évolution des compétences professionnelles acquises au niveau individuel et en tenant compte de la transformation des différents métiers.

Tous ces efforts sont reconnus tant au niveau interne qu'au niveau externe et sont confirmés par un faible taux de rotation, par un nombre appréciable de candidatures de qualité aux offres d'emplois publiées et une position très élevée au classement des employeurs les plus attractifs au Luxembourg.

En 2019, Spuerkeess a engagé 68 nouveaux collaborateurs, dont 22 femmes et 46 hommes.

## Responsabilité sociale de l'entreprise (RSE)

Depuis l'exercice 2017, Spuerkeess publie un rapport extra-financier conforme à la norme « GRI Standard » qui détaille la stratégie et les activités de la Banque dans le domaine de la « Responsabilité sociale de l'entreprise » (RSE).

## Activités culturelles, sponsoring et mécénat

Spuerkeess soutient traditionnellement des actions en faveur de la culture, des sports, de l'environnement et du domaine social. Ensemble avec ses partenaires, la Banque s'engage pro-activement dans divers actions et événements qui sont l'expression de ses valeurs et de ses considérations éthiques.

De nombreux événements et conférences portant sur des sujets d'actualité et des questions financières ont été organisés en 2019 dans le cadre prestigieux du Centre Bancaire «19 Liberté», au Centre Bancaire Rousegärtchen et en dehors des localités de la Banque.

Avec sa galerie d'art contemporain « Am Tunnel », Spuerkeess continue de témoigner son engagement culturel au travers l'organisation d'expositions d'œuvres d'art mettant en évidence des artistes luxembourgeois et internationaux.

De même, le Musée de la Banque, qui retrace l'histoire de la Place financière luxembourgeoise et de Spuerkeess depuis 1856, a continué en 2019 à connaître un grand intérêt, notamment auprès de classes d'élèves et d'étudiants luxembourgeois et étrangers.

## LES RESULTATS FINANCIERS DE LA BANQUE AU 31 DECEMBRE 2019

Le produit bancaire du Groupe de EUR 588,5 millions au 31 décembre 2019 est en hausse de EUR 77,8 millions ou de 15,2% par rapport à celui de l'exercice 2018.

La marge nette d'intérêt augmente de 5,9%, en raison de la hausse du volume d'activité et de l'adaptation de certaines tarifications aux conditions du marché et à l'envergure des travaux de suivi et de contrôle spécifiques à certains produits. Cependant, le contexte de taux d'intérêt toujours bas, voire négatifs, continue à peser sur les opportunités de placement et de transformation d'échéances des banques de détail.

Le résultat sur commissions est en hausse de 6,4% en raison de la progression des commissions en provenance de l'activité des crédits et de paiements ainsi que de celles de la gestion d'actifs suite au développement des nouvelles offres de conseil ActivInvest.

Les autres produits et charges d'exploitation sont en baisse et passent de EUR -28,6 millions à la fin de l'exercice 2018 à EUR -18,3 millions à la fin de l'exercice 2019. Par sa composition, cette rubrique est volatile et l'évolution est liée à des facteurs non récurrents et spécifiques.

Spuerkeess a versé sa contribution au compartiment national du Fonds de Résolution Luxembourg (FRL) qui est fusionné progressivement sur une période de 8 ans avec le fonds de résolution unique mis en place par le Mécanisme de Résolution Unique (MRU). La contribution au FRL, de même que la contribution au FGDL sont pris en compte au compte de résultat par la rubrique des autres produits et charges d'exploitation.

Les frais généraux totaux enregistrent une progression de 4,3% qui s'explique par la hausse des frais de personnel liée à la transposition de l'accord salarial de la fonction publique, l'indexation des salaires en août 2018 ainsi que par l'augmentation des corrections de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles, induits par des investissements informatiques d'envergure et par le nouvel amortissement des contrats de prise en location suite à l'entrée en vigueur de la norme IFRS 16.

Le dénouement de certains dossiers de crédit en défaut sur lesquels une correction de valeur avait été actée a permis à la Banque de réaliser des reprises de corrections de valeur nettes pour risques de crédit individuels d'un montant total de EUR 7,2 millions en 2019. Le montant total des dotations de provisions pour risques et charges s'élève à EUR 1,6 millions en 2019.

Compte tenu des éléments qui précèdent, le Groupe affiche pour l'exercice 2019 un bénéfice net de EUR 206,3 millions par rapport à un bénéfice net de EUR 158,9 millions un an plus tôt, soit une augmentation de EUR 47,4 millions ou 29,8%.

## **ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DU BILAN**

La somme bilantaire s'élève à EUR 47.903,8 millions au 31 décembre 2019, en hausse de EUR 1.920,2 millions par rapport au 31 décembre 2018, en raison principalement de la hausse des dépôts de la clientèle non bancaire.

A l'actif du bilan, le poste « Trésorerie et comptes à vue des banques centrales » augmente de EUR 1.095,9 millions à EUR 5.333,1 millions en raison essentiellement de la hausse des avoirs à vue déposés auprès d'autres banques.

L'encours des valeurs mobilières à revenu fixe renseignés au coût amorti s'élève à EUR 13.483,0 millions, en baisse de EUR 743,7 millions par rapport au 31 décembre 2018 et reflète le manque d'opportunités de remplacement de valeurs venues à échéance sur un marché obligataire en manque de rendement.

L'encours des actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat s'élève à EUR 1.234,4 millions, en baisse de EUR 0,5 millions par rapport au 31 décembre 2018. Cette rubrique reprend les instruments financiers qui ne remplissent pas les conditions pour être évalués au coût amorti et qui sont ainsi à évaluer à la juste valeur par le compte de résultat.

L'encours des valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation s'élève à EUR 820,7 millions, en baisse de EUR 42,7 millions par rapport au 31 décembre 2018, en raison de la diminution des cours de bourse de certaines participations et accessoirement, par les mouvements d'entrée et de sortie actés au courant de l'année.

Par rapport au 31 décembre 2018, l'encours des prêts aux établissements de crédit est en hausse de EUR 419,5 millions pour s'établir à EUR 3.000,1 millions au 31 décembre 2019. Cette rubrique reprend également les dépôts de la Banque auprès d'autres banques, collatéralisés ou non par des titres.

Les prêts à la clientèle affichent un encours de EUR 22.857,1 millions au 31 décembre 2019 pour une augmentation de EUR 1.060,9 millions depuis le 31 décembre 2018. La hausse est portée par le développement des activités des prêts au logement et des prêts aux entreprises, illustrant la volonté continue de Spuerkeess de soutenir les projets des particuliers et des entreprises dans le pays.

Au passif du bilan, les émissions de titres augmentent de EUR 183,1 millions pour se situer à EUR 3.981,2 millions. Cette hausse s'explique par la demande du marché pour les programmes de refinancement « Euro Commercial Paper » (ECP) et « US Commercial Paper » (USCP) émis par la

Banque.

Les dépôts des établissements de crédit régressent de EUR 148,8 millions pour arriver à EUR 4.692,0 millions. Cette rubrique reprend également les emprunts de la Banque auprès d'autres banques, collatéralisés ou non par des titres.

Les dépôts de la clientèle affichent un total de EUR 33.379,7 millions soit une augmentation de EUR 1.502,5 millions. La croissance de cette rubrique est portée par le dynamisme de la collecte de dépôts auprès des entreprises et des particuliers. Les dépôts du secteur public affichent une diminution significative, l'évolution de cette rubrique étant plus volatile et fonction des besoins et de la politique de gestion de la trésorerie de l'Etat.

La Banque affiche, conformément à l'article 38-4 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier, un rendement des actifs de 0,43% pour l'exercice 2019 contre un rendement de 0,38 pour l'exercice précédent.

### **EVOLUTION DES FONDS PROPRES**

Le total des capitaux propres du groupe Spuerkeess attribuables aux propriétaires de la maison mère s'élève à EUR 4.414,2 millions au 31 décembre 2019, contre EUR 4.346,8 millions fin 2018, soit une augmentation de 1,5%.

Cette augmentation des capitaux propres de EUR 67,3 millions s'explique par une augmentation des réserves consolidées de EUR 97,6 millions, par une augmentation du résultat de EUR 47,4 millions et une diminution de l'écart actuariel du fonds de pension de EUR 82,9 millions.

### **PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2020**

Dans un contexte économique global en ralentissement avec des perspectives précaires pour l'année 2020 et des banques centrales très prudentes, les taux d'intérêts se maintiendront vraisemblablement à des niveaux historiquement très bas et continueront à impacter la marge d'intérêt des établissements de crédit de manière substantielle.

L'entrée en vigueur de la deuxième directive sur les Services de Paiement en 2019 qui ouvre le marché uniformisé des paiements à d'autres acteurs que les institutions financières entraîne une forte incitation à l'innovation de la part des banques qui voient arriver de nouveaux entrants sur le marché, à la conquête des clients des banques traditionnelles. C'est dans ce contexte que l'année 2020 se caractérisera par la poursuite de l'implémentation d'un projet de transformation digitale qui a été engagé par Spuerkeess en 2019. Par ce biais, la Banque vise à développer, à travers les canaux digitaux, des services et produits financiers novateurs à l'attention de ses clients.

Aussi, et au vu de son identité affirmée en tant qu'acteur financier responsable, Spuerkeess entend apporter son soutien actif au développement durable de l'économie luxembourgeoise et contribuer à la transition écologique conformément à l'Accord de Paris sur le Climat. Ainsi, les principes ESG constituent un pivot dans l'élaboration du plan stratégique 2025 de sorte à répondre pleinement aux exigences des Principes for Responsible Banking de l'UNEP FI signés en 2019 en tant que première banque de la place financière luxembourgeoise.

De même, le Comité de direction confirme que la Banque continuera en 2020 d'assumer pleinement sa mission de soutien à l'économie nationale.

## **EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Consciente de son rôle essentiel d'aide aux entreprises qui font face à des répercussions sans précédent par des mesures concrètes et immédiates, Spuerkeess participera aux mesures de soutien de l'économie nationale et les prendra en compte lors de l'analyse des dossiers. Elle veillera au maintien de son équilibre bilantaire et sur l'évolution de ses ratios de liquidité et de fonds propres dans un contexte où la demande de crédit va connaître un essor considérable à moyen terme.

Spuerkeess suit de près le développement des marchés financiers internationaux qui se sont orientés à la baisse en mars 2020 entre les annonces relatives à la propagation du virus SARS-CoV-2 et l'écroulement des prix du pétrole. La Banque confirme que ces mouvements de baisse ont un impact significatif sur l'évaluation des positions bilantaires évaluées à la juste valeur, et plus particulièrement sur l'évaluation de certaines de ses participations, mais ne mettent pas en cause la marche normale des affaires.

La Banque confirme également que son plan de continuité des affaires a été déroulé dans l'objectif d'assurer une présence sur les marchés financiers et un service sans interruption à la clientèle dans la situation de pandémie apparue au courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2020.

Luxembourg, le 25 mars 2020

Pour le Comité de direction

Doris Engel  
Directeur  
Membre du Comité de direction

Françoise Thoma  
Directeur Général  
Président du Comité de direction

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT,  
LUXEMBOURG

**RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE**  
31 décembre 2019

## Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Au Comité de direction,  
Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg  
1, place de Metz  
L-2954 Luxembourg

### Rapport sur l'audit des comptes annuels consolidés

#### Opinion

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels consolidés de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg et de ses filiales (le « Groupe ») comprenant l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2019 ainsi que l'état du résultat global consolidé, l'état consolidé des variations dans les capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux comptes annuels consolidés, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les comptes annuels consolidés ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (« IFRS ») telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec le Règlement (UE) N° 537/2014, la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la « loi du 23 juillet 2016 ») et les normes internationales d'audit (« ISAs ») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu du Règlement (UE) N° 537/2014, de la loi du 23 juillet 2016 et des normes ISAs sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels consolidés » du présent rapport. Nous sommes également indépendants du Groupe conformément au code de déontologie des professionnels comptables du conseil des normes internationales de déontologie comptable (le « Code de l'IESBA ») tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels consolidés et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des comptes annuels de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

## *Classification et évaluation des instruments financiers à revenu fixe et évaluation des instruments dérivés*

Les instruments financiers du type valeurs mobilières à revenu fixe et dérivés détenus par la Banque sont repris dans les comptes annuels sous les rubriques instruments financiers à des fins de transaction, instruments financiers dérivés à des fins de couverture, actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat, valeurs mobilières à revenu fixe évalués par les autres éléments du résultat global ainsi que valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti. Au 31 décembre 2019, ces instruments représentent une valeur nette comptable de EUR 14,9 milliards, représentant 31,2% du bilan de la Banque<sup>1</sup>.

En accord avec les exigences de la norme IFRS 9 relative au classement et à l'évaluation des actifs financiers, les instruments financiers à revenu fixe sont à renseigner au coût amorti ou à la juste valeur suivant leur classification. Cette classification dépend de l'intention de gestion (« business model ») et de la réussite du test « SPPI » (Solely Payments of Principal and Interest), déterminant ainsi la méthode d'évaluation à retenir.

Les autres instruments à revenu fixe et les instruments dérivés sont classifiés dans des portefeuilles évalués à la juste valeur. La détermination de la juste valeur des instruments financiers à revenu fixe et dérivés est intrinsèquement complexe de par la nature de certains instruments, la disponibilité de prix sur un marché actif et/ou la disponibilité limitée de données observables. Pour certains instruments, la disponibilité restreinte de ces informations augmente le degré de subjectivité dans leur évaluation, nécessitant donc un jugement de la Direction.

Au 31 décembre 2019, 90,4% des instruments financiers sont évalués au coût amorti et 9,6% des autres instruments financiers à revenu fixe et les dérivés sont évalués à la juste valeur. Nous considérons la classification et l'évaluation de ces instruments financiers à revenu fixe et l'évaluation des instruments financiers dérivés comme un élément clé de notre audit tant en raison de leur importance dans la présentation et évaluation de la situation financière, ainsi que du degré de jugement nécessaire pour la détermination de la juste valeur de certains de ces actifs.

### ***Comment notre audit a répondu à cette question clé***

En relation avec la classification des instruments financiers à revenu fixe, nous avons vérifié que les conditions établies dans les "business model" du Groupe étaient respectées et avons procédé à des tests de cheminement et de contrôle relatifs au processus de classification (test SPPI). De même, la bonne classification de ces instruments à des catégories d'actifs à évaluer au coût amorti ou à la juste valeur a fait l'objet d'une vérification sur base d'un échantillon de ces actifs déterminé sur base aléatoire.

Pour les instruments financiers y compris les instruments dérivés nous avons vérifié le bon fonctionnement de contrôles clés du processus d'évaluation relatif à l'imputation de ces instruments dans les outils de gestion ou comptables opérés par la Banque et l'application de méthodes d'évaluations appropriées par celle-ci.

Les instruments financiers de l'actif y compris les instruments dérivés ont fait l'objet de vérifications afin de s'assurer que les valeurs comptables enregistrées par le Groupe ont été correctement déterminées et reprises. A cette fin, la méthode appliquée à la détermination du coût amorti a été analysée. Les instruments financiers évalués à la juste valeur, ainsi que les instruments financiers dérivés ont fait l'objet d'une évaluation indépendante ou d'une validation de la méthode d'évaluation sur base d'un échantillon déterminé sur base aléatoire.

---

<sup>1</sup> *Se référer aux notes des comptes annuels consolidés: 4.4 - Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, 4.12 – Instruments dérivés, 4.5 - Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat, 4.6 - Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti, 4.7 Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation.*

### *Dépréciation des prêts et créances au coût amorti pour la clientèle « Corporate »*

Les prêts et créances envers la clientèle « Corporate » représentent une activité clé de la Banque et sont repris dans les comptes annuels sous la rubrique Prêts et avances au coût amorti – Clientèle. Ces prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti, diminué d'une correction de valeur pour pertes de crédit attendues. Ils affichent à l'actif du bilan une exposition nette de EUR 5,7 milliards incluant un stock de dépréciations d'actifs sur risques individuels de EUR 81,2 millions<sup>2</sup>.

La dépréciation de ces instruments relève du jugement du Comité de direction fondé sur l'analyse des crédits effectuée par le département en charge du suivi du risque de crédit ainsi que d'un calcul, par crédit, suivant les principes définis par la norme IFRS 9 relative à la détermination des corrections de valeurs pour pertes de crédit attendues. Ce calcul se base sur une catégorisation de tous les crédits en fonction de l'évolution de leur notation interne (« staging ») ainsi que des estimations liées principalement aux probabilités de défaut et aux expositions effectives au moment du défaut.

Le processus de détermination des pertes de crédit attendues se basant sur de multiples facteurs, est complexe par nature et inclut un certain degré de jugement pour l'identification des indicateurs quantitatifs et qualitatifs d'augmentation significative du risque de crédit et la détermination du niveau de dépréciation nécessaire qui en résulte.

Nous avons considéré la dépréciation des prêts et créances envers la clientèle « Corporate » comme une question clé de notre audit à la fois en raison du niveau de jugement requis dans leur détermination, de la complexité des modalités de calcul des corrections de valeurs sur pertes de crédit attendues selon la norme IFRS 9 ainsi que par leur importance dans la présentation de la situation financière et de l'état du résultat global de l'exercice se terminant au 31 décembre 2019.

#### **Comment notre audit a répondu à cette question clé**

Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé à des tests de cheminement et de contrôles relatifs au processus d'identification et de suivi des encours à risque au sein de la Banque, à la revue périodique de ces expositions, à l'établissement d'une fiche de provision spécifique ainsi que la prise en compte d'autres indicateurs quantitatifs tels que définis par la Banque.

Nous nous sommes entretenus avec les responsables de départements sur l'approche appliquée par la Banque pour procéder à la catégorisation des prêts et créances envers la clientèle « Corporate » (staging) et pour estimer les données qualitatives et quantitatives servant comme base pour le calcul des dépréciations de crédits.

Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne de la Banque en lien avec l'évaluation du niveau de dépréciation des prêts et créances via des entretiens, la revue des contrôles clés, la revue de la gouvernance et des protocoles de décisions ainsi que la validation par la Direction des niveaux de corrections de valeurs spécifiques pour ces expositions.

Pour les prêts et créances faisant l'objet d'une dépréciation spécifique, nous avons apprécié, sur base d'un échantillon, le caractère raisonnable du montant des dépréciations. Nos procédures ont notamment inclus une vérification des informations relatives aux dossiers et le cas échéant, une vérification de la prise en compte de l'existence et de la valorisation des collatéraux.

En complément, sur base d'un échantillon de prêts et créances disposant d'une notation interne faible, nous nous sommes assurés que ces derniers n'auraient pas dû faire l'objet d'une dépréciation en raison d'incidents particuliers.

---

<sup>2</sup> *Se référer aux notes des comptes annuels consolidés: 4.3 – Prêts et avances au coût amorti – Clientèle*

## **Autres informations**

La responsabilité des autres informations incombe au Comité de direction et fait l'objet d'une approbation au Conseil d'administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion consolidé et de la déclaration sur le gouvernement d'entreprise consolidée mais ne comprennent pas les comptes annuels consolidés et notre rapport de réviseur d'entreprises agréé sur ces comptes annuels consolidés.

Notre opinion sur les comptes annuels consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des comptes annuels consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les comptes annuels consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **Responsabilités du Comité de direction et du Conseil d'administration pour les comptes annuels consolidés**

Le Comité de direction est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des comptes annuels consolidés conformément aux IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement des comptes annuels consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Ces comptes annuels consolidés font l'objet d'une approbation par le Conseil d'administration conformément à la loi organique du 24 mars 1989.

Lors de l'établissement des comptes annuels consolidés, c'est au Comité de direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Comité de direction a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables du gouvernement d'entreprise de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

## **Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Comité de direction, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Comité de direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener le Groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du Groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables du gouvernement d'entreprise une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables du gouvernement d'entreprise, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des comptes annuels consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication.

## **Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Nous avons été désignés en tant que réviseur d'entreprises agréé par le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg en date du 21 juin 2017 et la durée totale de notre mission sans interruption, y compris les reconductions et les renouvellements précédents, est de 2 ans.

Le rapport de gestion consolidé est en concordance avec les comptes annuels consolidés et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

La déclaration sur le gouvernement d'entreprise incluse dans le rapport de gestion consolidé relève de la responsabilité du Comité de direction. Les informations requises par l'article 70 bis paragraphe (1) de la loi modifiée du 17 juin 1992 relative aux comptes annuels et comptes consolidés des établissements de crédit de droit luxembourgeois sont en concordance avec les comptes annuels consolidés et ont été établies conformément aux exigences légales applicables.

Nous confirmons que notre opinion d'audit est conforme au contenu du rapport complémentaire destiné au Comité d'audit ou l'organe équivalent.

Nous confirmons que nous n'avons pas fourni de services autres que d'audit interdits tels que visés par le Règlement (UE) N° 537/2014 et que nous sommes restés indépendants vis-à-vis du Groupe au cours de l'audit.

### **Autre sujet**

La déclaration sur le gouvernement d'entreprise comprend les informations requises par l'article 70 bis paragraphe (1) de la loi modifiée du 17 juin 1992 relative aux comptes annuels et consolidés des établissements de crédit de droit luxembourgeois.

Ernst & Young  
Société anonyme  
Cabinet de révision agréé

Christoph Haas

Luxembourg, le 25 mars 2020

**BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT,  
LUXEMBOURG**

**COMPTES CONSOLIDES AUDITES**  
31 décembre 2019

## Bilan consolidé au 31 décembre 2019

ACTIF du Bilan en euros	Notes	31/12/2018	31/12/2019
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	4.1	4.237.236.592	5.333.118.189
Prêts et avances au coût amorti - Etablissements de crédit	4.2	2.580.582.943	3.000.087.638
Prêts et avances au coût amorti - Clientèle	4.3	21.796.184.932	22.857.068.335
Instrument financiers détenus à des fins de transaction	4.4 4.12	220.216.547	143.054.603
Instrument financiers dérivés de couverture	4.12	65.470.560	59.282.590
Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat	4.5	1.234.840.351	1.234.389.882
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	4.6	14.226.659.024	13.482.939.931
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	4.7	-	16.069.764
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	4.8	863.396.081	820.716.989
Parts mises en équivalence	4.9	355.552.522	387.639.750
Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couvert contre le risque de taux	4.13	69.027.154	215.762.686
Immobilisations corporelles à usage propre	4.14	277.961.253	282.713.923
Immobilisations corporelles de placement	4.15	12.762.728	12.030.574
Immobilisations incorporelles	4.16	27.475.050	29.399.062
Impôts différés	4.17	2.273.119	20.822.906
Autres actifs	4.18	13.963.485	8.713.342
<b>TOTAL de l'ACTIF</b>		<b>45.983.602.339</b>	<b>47.903.810.164</b>

PASSIF du Bilan en euros	Notes	31/12/2018	31/12/2019
Dépôts évalués au coût amorti - Etablissements de crédit	4.19	4.840.845.065	4.691.999.282
Dépôts évalués au coût amorti - Clientèle	4.20	31.877.149.050	33.379.682.748
Instrument financiers détenus à des fins de transaction	4.4 4.12	133.331.389	157.060.590
Instrument financiers dérivés de couverture	4.12	606.826.289	873.308.000
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	4.21	151.566.706	166.144.407
Emissions de titres	4.22	3.646.594.429	3.815.080.561
Provisions	4.23	21.825.180	24.096.330
Autres passifs	4.24	83.759.400	41.599.116
Impôts courants	4.17	46.813.738	9.820.434
Fonds de pension	4.25	225.285.987	328.087.363
<b>Sous-total PASSIF à reporter (avant capitaux propres)</b>		<b>41.633.997.232</b>	<b>43.486.878.831</b>

**Bilan consolidés au 31 décembre 2019 (suite)**

<b>CAPITAUX PROPRES du Bilan en euros</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2019</b>
<b>Report sous-total PASSIF avant capitaux propres</b>	<b>41.633.997.232</b>	<b>43.486.878.831</b>
Capital souscrit	173.525.467	173.525.467
Réserve de réévaluation	539.724.951	
° Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	537.630.440	
Réserves consolidées	3.474.618.717	3.572.183.229
° Différence de mise en équivalence	288.716.938	
° Plus ou moins values de cession de valeurs mobilières à revenu variable évaluées à la juste valeur	688.104	
Autres éléments du résultat global		462.101.584
° Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation		495.789.153
° Ecart actuariels fonds de pension		-349.897.106
° Différence de mise en équivalence		315.244.302
° Plus ou moins values de cession de valeurs mobilières à revenu variable évaluées à la juste valeur		93.912
Résultat de l'exercice	158.938.807	206.340.539
Sous-total fonds propres attribuables aux propriétaires de la société mère	4.346.807.942	4.414.150.819
Intérêts minoritaires	2.797.165	2.780.514
<b>Total capitaux propres</b>	<b>4.349.605.107</b>	<b>4.416.931.333</b>
<b>TOTAL du PASSIF y inclus les CAPITAUX PROPRES</b>	<b>45.983.602.339</b>	<b>47.903.810.164</b>

## Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2019

en euros	Notes	31/12/2018	31/12/2019
Résultat d'intérêts	5.1	356.707.138	377.631.632
Revenu de valeurs mobilières	5.2	31.356.637	31.464.134
Commissions	5.3	145.805.502	155.079.261
<b>RESULTAT SUR INTERETS, DIVIDENDES ET COMMISSIONS</b>		<b>533.869.277</b>	<b>564.175.027</b>
Résultat réalisé sur instruments financiers non renseignés à la juste valeur au compte de résultat	5.4	337.906	218.814
Résultat sur instruments financiers détenus à des fins de transaction	5.5	5.789.730	29.749.292
Résultat sur instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	5.6	-2.612.343	-12.597.932
Résultat sur instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	5.7	-13.366.171	8.133.065
Résultat sur opérations de couverture	5.8	2.587.336	687.008
Différences de change		12.688.151	16.473.420
Autres produits d'exploitation	5.9	14.141.187	12.750.617
Autres charges d'exploitation	5.9	-42.727.204	-31.060.294
<b>PRODUIT BANCAIRE</b>		<b>510.707.869</b>	<b>588.529.017</b>
Frais du personnel	5.10	-224.496.933	-232.623.536
Autres frais généraux administratifs	5.11	-86.729.345	-88.865.251
	5.12		
Corrections de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles	5.13	-34.845.391	-39.554.570
	5.14		
<b>RESULTAT APRES FRAIS GENERAUX</b>		<b>164.636.200</b>	<b>227.485.660</b>
Corrections de valeur nettes sur risques de crédit individuels et collectifs	5.15	20.235.650	7.211.690
Provisions	5.16	1.961.888	1.590.042
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence		12.440.217	13.821.166
<b>RESULTAT AVANT IMPOTS ET ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>199.273.955</b>	<b>250.108.558</b>
Résultat sur actifs non courants et des groupes destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente et ne remplissant pas les conditions d'une activité abandonnée		258.589	1.161.187
Impôts sur le résultat provenant des activités ordinaires	5.17	-49.096.004	-38.394.720
Impôts différés	5.17	10.541.836	-4.567.067
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>160.978.376</b>	<b>208.307.958</b>
<i>dont résultat de l'exercice attribuable</i>			
- aux intérêts minoritaires		2.039.569	1.967.419
- aux propriétaires de la maison mère		158.938.807	206.340.539

## Etat consolidé du résultat global au 31 décembre 2019

en euros	31/12/2018	31/12/2019
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>160.978.376</b>	<b>208.307.958</b>
<b>Eléments non redassés ultérieurement en résultat net</b>	<b>141.030.477</b>	<b>-98.075.462</b>
Ecart actuariels sur régime de pension à prestation définie	-44.317.761	-105.240.677
Contribution des sociétés mises en équivalence	1.502.053	26.527.365
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	170.237.760	-42.032.227
◦ <i>Variation des résultats d'évaluation</i>	169.429.361	-42.126.139
◦ <i>Résultat réalisé sur ventes</i>	808.399	93.912
Impact impôts différés	13.608.425	22.670.077
<b>Eléments à reclasser ultérieurement en résultat net</b>	<b>-334.886</b>	<b>-1.187.231</b>
Couverture de flux de trésorerie	-452.610	-1.622.062
Impact impôts différés	117.724	434.831
<b>Total éléments du résultat global pour l'exercice - nets d'impôts</b>	<b>140.695.590</b>	<b>-99.262.693</b>
<b>RESULTAT GLOBAL TOTAL DE L'EXERCICE</b>	<b>301.673.966</b>	<b>109.045.265</b>
<i>dont part attribuable</i>		
- <i>aux intérêts minoritaires</i>	2.039.569	1.967.419
- <i>aux propriétaires de la société mère</i>	299.634.397	107.077.846

## Tableau de variation des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2019

Au cours de l'exercice 2019, la maison mère du Groupe a distribué EUR 40.000.000 (même montant qu'au cours de l'exercice 2018) de son résultat 2018 à l'Etat. Les fonds propres consolidés ont été renforcés par une affectation en réserve d'un montant de EUR 118.938.807.

en euros	Capital souscrit	Réserves consolidées	Réserve de réévaluation	Autres éléments du résultat global	Résultat net	Total capitaux propres propriétaires	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2019</b>	<b>173.525.467</b>	<b>3.474.618.717</b>	<b>539.724.951</b>	-	<b>158.938.807</b>	<b>4.346.807.942</b>	<b>2.797.165</b>	<b>4.349.605.107</b>
Transfert réserve de réévaluation	-	-	-539.724.951	539.724.951	-	-	-	-
Transfert écart actuariel sur fonds de pension	-	267.041.654	-	-267.041.654	-	-	-	-
Transfert différence de mise en équivalence	-	-288.716.938	-	288.716.938	-	-	-	-
Affectation du résultat 2018	-	158.938.807	-	-	-158.938.807	-	-	-
Résultat net de l'exercice 2019	-	-	-	-	206.340.539	206.340.539	1.967.419	208.307.958
Distribution pour l'exercice 2018	-	-40.000.000	-	-	-	-40.000.000	-	-40.000.000
Ecart actuariel sur fonds de pension	-	-	-	-82.855.452	-	-82.855.452	-	-82.855.452
Résultat d'évaluation sur instruments financiers évalués à la juste valeur par la réserve de réévaluation net d'impôt différé	-	-	-	-41.877.244	-	-41.877.244	-	-41.877.244
Résultat net d'évaluation sur couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-1.187.231	-	-1.187.231	-	-1.187.231
Différence de mise en équivalence	-	-113.343	-	26.527.365	-	26.414.022	-	26.414.022
Autres	-	414.331	-	93.912	-	508.243	-1.984.070	-1.475.827
<b>au 31 décembre 2019</b>	<b>173.525.467</b>	<b>3.572.183.228</b>	-	<b>462.101.585</b>	<b>206.340.539</b>	<b>4.414.150.819</b>	<b>2.780.514</b>	<b>4.416.931.333</b>

en euros	Capital souscrit	Réserves consolidées	Réserve de réévaluation	Résultat net	Total capitaux propres propriétaires	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2018</b>	<b>173.525.467</b>	<b>3.316.699.029</b>	<b>367.037.194</b>	<b>256.610.845</b>	<b>4.113.872.535</b>	<b>2.896.600</b>	<b>4.116.769.135</b>
Affectation du résultat 2017	-	256.610.845	-	-256.610.845	-	-	-
Résultat net de l'exercice 2018	-	-	-	158.938.807	158.938.807	2.039.569	160.978.376
Distribution pour l'exercice 2017	-	-40.000.000	-	-	-40.000.000	-	-40.000.000
Ecart actuariel sur fonds de pension	-	-32.790.712	-	-	-32.790.712	-	-32.790.712
Résultat d'évaluation sur instruments financiers évalués à la juste valeur par la réserve de réévaluation net d'impôt différé	-	-	173.022.644	-	173.022.644	-	173.022.644
Résultat net d'évaluation sur couverture de flux de trésorerie	-	-	-334.886	-	-334.886	-	-334.886
Autres	-	-25.900.447	-	-	-25.900.447	-2.139.004	-28.039.451
<b>au 31 décembre 2018</b>	<b>173.525.467</b>	<b>3.474.618.717</b>	<b>539.724.951</b>	<b>158.938.807</b>	<b>4.346.807.942</b>	<b>2.797.165</b>	<b>4.349.605.107</b>

## Tableau consolidé des flux de trésorerie au 31 décembre 2019

Le tableau des flux de trésorerie présente les entrées et les sorties de trésorerie. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les avoirs auprès de banques centrales ainsi que tous les avoirs avec une échéance initiale inférieure à 90 jours.

en euros	31/12/2018	31/12/2019
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>		
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	4.237.468.414	5.334.980.265
Prêts et avances au coût amorti - Etablissements de crédit	417.447.145	1.180.767.296
Prêts et avances au coût amorti - Clientèle	1.764.647.029	1.769.426.300
<b>Total</b>	<b>6.419.562.587</b>	<b>8.285.173.862</b>

Le Groupe utilise la méthode indirecte pour déterminer les flux de trésorerie. Pour ce faire, le Groupe élimine du résultat net tous les flux purement comptables qui ne se traduisent pas par une entrée ou une sortie de liquidités et présente directement les éléments du résultat net provenant des activités opérationnelles avant variation des actifs et passifs opérationnels.

Le tableau des flux de trésorerie classe les flux de trésorerie de la période en activités opérationnelles, en activités d'investissement et en activités de financement :

- les activités opérationnelles sont les principales activités génératrices de revenus. Ce sont toutes les activités autres que celles d'investissement ou de financement. Il s'agit des produits et charges d'exploitation, des flux de trésorerie rattachés aux produits et charges financiers et autres et des différentes catégories d'impôts payés dans le courant de l'exercice ;
- les activités d'investissement comprennent l'acquisition et la cession d'actifs à long terme et tout autre investissement qui n'est pas inclus dans les équivalents de trésorerie ;
- les activités de financement sont des activités qui entraînent des changements quant à l'ampleur et à la composition des capitaux propres et des capitaux subordonnés empruntés par l'établissement.

en euros	31/12/2018	31/12/2019
<b>SITUATION DE TRESORERIE AU 1er JANVIER</b>	<b>8.733.447.563</b>	<b>6.419.562.587</b>
Intérêts reçus	888.784.295	943.947.135
Intérêts payés	-514.664.025	-571.005.307
Revenus de valeurs mobilières	31.356.637	31.464.134
Commissions reçues / payées	145.805.502	155.079.261
Autres charges / produits d'exploitation	-28.267.989	-20.013.873
Impôts courants	-49.096.004	-38.394.720
Frais de personnel et autres frais généraux administratifs	-297.071.542	-305.878.867
Instruments financiers renseignés à la juste valeur	29.742.306	86.598.938
Prêts et avances au coût amorti	-1.340.001.553	-674.518.880
Dépôts évalués au coût amorti	567.429.499	1.923.624.234
Emissions de titres	-86.351.220	72.991.452
Autres actifs et autres passifs	12.497.057	8.420.974
<b>Total des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>	<b>-639.837.037</b>	<b>1.612.314.481</b>
Acquisition/cession de valeurs mobilières à revenu variable	-1.009.064	1.474.437
Acquisition/cession de parts mises en équivalence	2.763.854	-4.969.771
Acquisition de valeurs mobilières à revenu fixe	-3.800.601.115	-3.443.381.362
Cession/remboursement de valeurs mobilières à revenu fixe	2.433.951.698	4.207.077.352
Acquisitions/cessions d'actifs incorporels et corporels	-31.906.069	-27.821.132
<b>Total des flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>	<b>-1.396.800.696</b>	<b>732.379.524</b>
Produits de l'émission de passifs subordonnés	-	-
Charges en relation avec des contrats de location	-	-3.289.044
Distribution du résultat	-40.000.000	-40.000.000
<b>Total des flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>-40.000.000</b>	<b>-43.289.044</b>
<b>VARIATION NETTE DE TRESORERIE</b>	<b>-2.076.637.733</b>	<b>2.301.404.962</b>
Effet de la variation du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	-237.247.243	-435.793.687
<b>SITUATION DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE</b>	<b>6.419.562.587</b>	<b>8.285.173.862</b>

#### Réconciliation des flux des activités de financement

en euros	01/01/2018	Flux de trésorerie	Non-liée flux de trésorerie	31/12/2018
Produits de l'émission de passifs subordonnés	100.971.040	-	-488.003	100.971.040

en euros	01/01/2019	Flux de trésorerie	Non-liée flux de trésorerie	31/12/2019
Produits de l'émission de passifs subordonnés	100.971.040	-	-457.609	100.513.431

**BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT,  
LUXEMBOURG**

**NOTES AUX COMPTES CONSOLIDES**  
31 décembre 2019

## 1 INFORMATION GENERALE

La Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg (ci- après « Spuerkeess » ou « la maison mère du Groupe »), instituée par la loi du 21 février 1856 et régie par la loi du 24 mars 1989, est un établissement public autonome, doté de la personnalité juridique. Elle est placée sous la haute surveillance du membre du Gouvernement ayant le département du Trésor dans ses attributions.

Spuerkeess est soumise à la réglementation bancaire au Luxembourg, notamment à la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier. A partir du 4 novembre 2014, avec l'entrée en vigueur du Mécanisme de Surveillance Unique (MSU), la Banque centrale européenne a repris la surveillance prudentielle de Spuerkeess.

Le siège de Spuerkeess est situé 1, Place de Metz à L-2954 Luxembourg.

Dans les limites fixées par les lois et règlements applicables aux établissements de crédit, Spuerkeess a pour objet de faire toutes opérations bancaires et financières ainsi que toutes opérations analogues, connexes ou accessoires à celles-ci.

Les comptes consolidés concernent le Groupe dont la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg est la société mère. L'effectif moyen du Groupe pour le courant de l'exercice 2019 était de 1.882 personnes (1.877 personnes en 2018), y compris les contrats d'insertion à l'emploi.

L'activité commerciale du Groupe est exercée à partir du territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Les comptes consolidés ont été approuvés par le Conseil d'administration dans sa séance du 25 mars 2020.

## 2 PRINCIPES D'ELABORATION DES COMPTES CONSOLIDES

### 2.1 Respect des principes comptables

Les comptes consolidés du Groupe pour l'exercice 2019 ont été établis conformément aux Normes Internationales d'Informations Financières IFRS « International Financial Reporting Standards » adoptées par l'Union européenne.

Les comptes consolidés sont établis en euros, monnaie fonctionnelle de la maison mère et de ses filiales, suivant le principe de l'enregistrement au coût historique, respectivement au coût amorti, ajusté à la juste valeur pour l'enregistrement des actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat, des actifs financiers détenus à des fins de transaction et des instruments financiers dérivés. Sont renseignés à la juste valeur par la réserve de réévaluation, les valeurs mobilières à revenu variable, les instruments de dettes inclus dans le modèle économique HTC&S (« Hold to collect and sell », se référer à la section 3.2.4.1) et les actifs du fonds de pension.

#### 2.1.1 Normes nouvelles ou révisées adoptées par l'Union européenne, d'application depuis le 1er janvier 2019

IFRS 16 (norme) « Contrats de location », se référer à la section 2.2.

Les modifications aux normes et interprétations suivantes n'ont pas d'impact sur le Groupe :

- « Améliorations aux IFRS, cycle 2015-2017 », série d'amendements aux normes existantes;
- IAS 19 (modifications) « Modification, réduction ou liquidation de régime » ;
- IAS 28 (modifications) « Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises » ;
- IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux » ;
- IFRS 9 (modifications) « Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative ».

#### 2.1.2 Normes nouvelles ou révisées qui ont été adoptées par l'Union européenne et qui ne sont pas encore d'application au 1er janvier 2019

Les modifications aux normes et nouvelles normes suivantes ne devraient pas avoir d'impact sur les comptes annuels du Groupe :

- « Modifications des références au Cadre conceptuel dans les normes IFRS » (applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020) ;
- Modifications de IAS 1 et IAS 8 « Définition du terme « significatif » » (applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020).

### 2.1.3 Normes nouvelles ou révisées qui ne sont pas encore adoptées par l'Union européenne et pas encore d'application au 1er janvier 2019

Les modifications aux normes et nouvelles normes suivantes ne devraient pas avoir d'impact sur le Groupe:

- Les modifications apportées à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 en lien avec la réforme des taux d'intérêt de référence (« Interest Rate Benchmark Reform », modifications applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020) ;
- IFRS 3 (modifications) « Regroupements d'entreprises » (applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020) ;
- Modifications apportées à IAS 1 sur la classification des passifs comme courants ou non-courants.

Les modifications aux normes et nouvelles normes suivantes auront un impact sur le Groupe :

- IFRS 17 (norme) « Contrats d'assurance » (application repoussée au 1<sup>er</sup> janvier 2022 par l'IASB).

## 2.2 Informations relatives à la mise en place de la norme IFRS 16 « contrats de location »

La norme IFRS 16 « Contrats de location » a remplacé la norme IAS 17 du même nom au 1er janvier 2019. La norme IFRS 16 introduit principalement un traitement unique de la comptabilisation des contrats de prise en location.

En effet, alors que la nouvelle norme continue de faire la distinction entre les contrats de location opérationnels et financiers et n'introduit pas de changement comptable pour le Groupe lorsqu'il est bailleur, elle supprime cette distinction pour les contrats de location dont le Groupe est preneur.

Selon IFRS 16, tous les contrats de prise en location font l'objet d'une comptabilisation d'un « droit d'utilisation d'un actif » à l'actif et d'une « obligation locative » au passif :

- le coût de l'actif comprend le montant initial de l'obligation locative ainsi que, le cas échéant, les paiements de loyers déjà versés, les coûts directs initiaux et de démantèlement. Ce droit d'utilisation est comptabilisé dans le poste d'actif où auraient été présentés les biens sous-jacents correspondants, à savoir le poste « immobilisations corporelles ». Le détail peut être consulté dans le tableau de la note 4.14 ;
- l'obligation locative représente la valeur actualisée des paiements des loyers qui n'ont pas encore été versés. Cette obligation locative est comptabilisée au passif dans la rubrique « autres passifs ». Le détail peut être consulté dans le tableau de la note 4.24.

Le Groupe a opté pour la disposition transitoire d'IFRS 16 §C3 selon laquelle il n'est pas tenu de réapprécier si un contrat est ou contient un contrat de location à la date de première application. Le Groupe a recensé tous les contrats de location devant faire l'objet d'une activation selon IFRS 16 au 1<sup>er</sup> janvier 2019 sur base des contrats de location considérés comme tels sous IAS 17. Les locations concernées par la nouvelle norme sont essentiellement liées à des immeubles, des parkings et des guichets automatiques S-BANK. Après avoir simulé l'impact d'une actualisation des loyers sur base de l'« Euro master yield curve 0 coupon » qui correspond au taux de financement de la maison-mère hors spread de crédit et au vu de la non matérialité du montant d'actualisation obtenu, le Groupe a opté pour une activation des loyers non actualisés.

Le Groupe a appliqué la norme IFRS 16 selon la méthode rétrospective modifiée en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale de la norme à la date de première application, en accord avec IFRS 16 §C5 (b).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'impact de l'activation des contrats de location dont le Groupe est preneur se chiffrait à EUR 14,4 millions à l'actif et au passif, sans impact dans les capitaux propres.

## **2.3 Principe de consolidation**

### **2.3.1 Périmètre de consolidation**

Les comptes consolidés comprennent la société mère, les filiales ainsi que des entreprises associées sur lesquelles le Groupe exerce le contrôle lorsque ses relations avec ces dernières lui donnent droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il exerce sur elles. Les filiales entrent dans le périmètre de consolidation dès la date d'acquisition qui représente la date à partir de laquelle l'acquéreur a le pouvoir de diriger les politiques financières. Elles sortent de ce périmètre le jour où ce contrôle cesse.

La consolidation n'a pas généré de « goodwill » puisque les filiales sont majoritairement détenues par le Groupe depuis leur création.

L'acquisition est comptabilisée à son coût, à savoir le montant de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie versé qui représente la juste valeur, augmenté de tous les coûts directement attribuables à l'acquisition. Les soldes et les transactions intra-groupes ainsi que les profits latents en résultant sont intégralement éliminés. Les pertes latentes résultant de transactions intra-groupe sont également éliminées à moins que le coût ne puisse être recouvré.

Si une filiale ou une société mise en équivalence du Groupe utilise des méthodes comptables différentes de celles adoptées dans les comptes consolidés, des ajustements appropriés sont apportés à la filiale afin de rester conforme aux méthodes comptables appliquées par le Groupe.

Si les comptes consolidés d'une société sont établis à une date de clôture différente de celle du Groupe, des ajustements sont effectués pour prendre en compte les effets des transactions et autres événements significatifs qui se sont produits entre cette date de clôture et celle de la maison mère.

La part des sociétés minoritaires dans les capitaux propres du Groupe est identifiée sur une ligne distincte. De même, la part des sociétés minoritaires dans le résultat de l'exercice du Groupe est identifiée sur une ligne distincte.

### 2.3.1.1 Filiales consolidées par intégration globale

Les comptes consolidés enregistrent les actifs, les passifs ainsi que les produits et charges de la maison mère et de ses filiales. Une filiale est une entité sur laquelle la maison mère exerce un contrôle. La maison mère contrôle une entité si elle est exposée ou dispose des droits aux revenus variables de sa participation dans l'entité et si elle a le pouvoir d'influencer le montant de ces revenus variables.

Les filiales sont consolidées intégralement à partir de la date à laquelle le Groupe a pris le contrôle. Elles sont déconsolidées à partir de la date où ce contrôle cesse.

Filiales	Activité	Droits de vote détenus en %	
		31/12/2018	31/12/2019
Lux-Fund Advisory S.A.	Conseil en investissement	89,08	89,48
BCEE Asset Management S.A.	Société de gestion OPC	90,00	90,00
Bourbon Immobilière S.A.	Immobilière	100,00	100,00
Luxembourg State and Savings Bank Trust Company S.A.	Prise de participations	100,00	100,00
Spuerkeess Ré S.A.	Ré-assurances	100,00	100,00

### 2.3.1.2 Entreprises associées mises en équivalence

Les entreprises associées où le Groupe détient une influence notable sont enregistrées suivant la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable se caractérise par le pouvoir du Groupe de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'en obtenir une partie significative des avantages économiques. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement par le biais de ses filiales, 20% ou plus des droits de vote.

Les entreprises associées sont enregistrées au coût et la valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part du Groupe dans les résultats de l'entreprise détenue après

la date d'acquisition. Le compte de résultat du Groupe reflète la quote-part de l'investisseur dans les résultats de l'entreprise détenue.

La consolidation par mise en équivalence cesse lorsque le Groupe n'a plus d'influence notable sur la participation, à moins que le Groupe ne doive reprendre à son compte ou garantir des engagements de la société associée.

#### Les entreprises associées du Groupe :

Entreprises associées	Activité	Fraction du capital détenu en %	
		31/12/2018	31/12/2019
<b>Participations directes</b>			
Société Nationale de Circulation Automobile S.à r.l.	Prestations de services automobiles	20,00	20,00
Luxair S.A.	Transport aérien	21,81	21,81
Société de la Bourse de Luxembourg S.A.	Services financiers	22,75	22,75
Europay Luxembourg S.C.	Services financiers	30,10	30,10
European Fund Administration S.A.	Services financiers	-	31,67
LuxHub S.A.	Services financiers	32,50	32,50
Visalux S.C.	Services financiers	34,66	34,66
Lalux Group S.A.	Assurances	40,00	40,00
BioTechCube (BTC) Luxembourg S.A.	Investissements en biotechnologie	50,00	50,00
<b>Participations indirectes</b>			
Pecoma International S.A.	Consultance	33,33	-
EFA Partners S.A.	Services financiers	29,05	-

Le périmètre des entreprises associées mises en équivalence a changé par rapport au 31 décembre 2018. Durant l'année 2019, la position European Fund Administration S.A. est entrée dans le périmètre des sociétés mises en équivalence.

#### 2.4 Transactions en monnaies étrangères

Les effets des variations des cours des monnaies étrangères sur les postes du compte de résultat sont exposés ci-dessous. La monnaie fonctionnelle du Groupe est l'euro (« EUR »).

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de transaction.

A chaque date de clôture, les éléments monétaires en monnaie étrangère sont convertis au cours du dernier jour de l'exercice.

Les éléments non monétaires enregistrés au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction tandis que les éléments non monétaires, enregistrés à la juste valeur, sont convertis en appliquant le cours de change en vigueur à la date où ces justes valeurs ont été déterminées.

Les différences de change qui résultent des actifs et passifs monétaires sont comptabilisées en compte de résultat, sauf si la transaction a été classée en couverture de flux de trésorerie (« cash flow hedge »).

Pour les actifs monétaires évalués à la juste valeur par la réserve de réévaluation, les différences de change résultant de l'écart entre la juste valeur à la date de clôture de ces instruments et leur coût d'acquisition sont comptabilisées en réserve de réévaluation, tandis que les différences de change relatives à l'ajustement du coût amorti par rapport à la valeur d'acquisition sont comptabilisées au compte de résultat.

Les différences de change relatives à des ajustements de la juste valeur d'éléments non monétaires suivent la comptabilisation de ces changements de juste valeur.

Pour les devises principales, les taux de change suivants ont été utilisés pour la conversion des comptes annuels, un euro étant égal à :

Devise	31/12/2018	31/12/2019
CHF	1,1268	1,0844
GBP	0,8985	0,8508
JPY	126,0000	121,7400
SEK	10,2395	10,4350
USD	1,1450	1,1218

## 2.5 **Jugements et estimations comptables**

La maison mère du Groupe applique des jugements ou des estimations dans le traitement des éléments suivants :

- la classification des instruments financiers dans les portefeuilles respectifs (section 3.2) et la dépréciation de ceux-ci (section 3.3.4) ;
- la détermination de la juste valeur de certains instruments financiers (section 3.3.3) ;
- la détermination du caractère SPPI de certains instruments financiers (section 3.2.4.3) ;
- la considération d'une obligation actuelle pour la reconnaissance de provisions (section 3.10) ;
- la détermination d'ajustements de valeur (CVA/DVA) des instruments dérivés (section 3.3.2.3) ;

- la détermination de l'efficacité d'une relation de couverture (section 3.2.2) ;
- la détermination des composants liés aux immobilisations corporelles de type construction ainsi que leur durée d'utilité attendue (section 3.6) ;
- les hypothèses actuarielles utilisées dans le calcul de l'obligation au titre du régime à prestations définies (section 3.9.3).

### **3 INFORMATIONS SUR LES POLITIQUES COMPTABLES PRINCIPALES DU GROUPE**

#### **3.1 Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales**

La trésorerie se compose essentiellement des postes « caisse », des comptes nostri de différentes banques et banques centrales.

Cette rubrique comprend également la réserve minimale obligatoire, alimentée de sorte à satisfaire l'exigence de réserve imposée par la Banque centrale du Luxembourg. Ces fonds ne sont dès lors pas disponibles pour financer les opérations courantes du Groupe. La base de réserve, calculée sur base de bilans mensuels, est définie en fonction des éléments du passif du bilan selon les principes comptables luxembourgeois. Le calcul de la base qui détermine l'exigence de réserve est effectué par la Banque centrale.

#### **3.2 Classification des instruments financiers**

Le Groupe établit depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 les comptes consolidés en conformité avec la norme IFRS 9 « Instruments financiers ».

Les catégories d'évaluation établies par la norme IFRS 9 s'énumèrent comme suit : instruments financiers détenus à des fins de transaction, instruments financiers dérivés de couverture, actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat, instruments financiers renseignés au coût amorti et instruments financiers renseignés à la juste valeur par la réserve de réévaluation.

Les instruments financiers du hors-bilan comprennent notamment les garanties financières et les engagements de prêts non utilisés. Ces derniers sont portés au bilan de la maison mère du Groupe dès qu'ils sont décaissés.

### **3.2.1 Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction**

Les instruments financiers détenus dans le but de dégager un bénéfice sur les fluctuations des prix à court terme sont classés respectivement comme actifs et comme passifs financiers détenus à des fins de transaction. Sont inclus dans cette catégorie certaines valeurs mobilières à revenu fixe, les valeurs mobilières à revenu variable et ventes à découvert sur ces mêmes instruments financiers ainsi que les instruments financiers dérivés utilisés à des fins de transaction.

La notion de « court terme » n'étant pas définie par les normes IFRS, le Groupe considère une intention de détention d'une durée moyenne de six mois pour les instruments financiers non dérivés.

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont initialement comptabilisés à la juste valeur avec, par la suite, la prise en compte des variations de juste valeur en « résultats sur instruments financiers détenus à des fins de transaction » au compte de résultat. Les intérêts courus durant la période de détention ainsi que les intérêts perçus sont comptabilisés à la rubrique « résultats d'intérêts » et les dividendes à la rubrique « revenus de valeurs mobilières » du compte de résultat, à partir du moment où le droit au paiement devient effectif.

### **3.2.2 Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture**

Le Groupe a décidé de continuer d'appliquer les principes de couvertures selon la norme IAS 39 et n'applique donc pas la norme IFRS 9 en la matière. Ainsi, il utilise des instruments financiers dérivés afin de couvrir les risques de taux d'intérêt, de change, de crédit et de prix tels qu'indices boursiers ou prix d'actions. Les instruments financiers dérivés couramment utilisés sont les « IRS – Interest Rate Swaps » et les « CIRS – Cross currency interest rate swaps » dans le cadre d'opérations de couverture standard dite « plain vanilla ». Parallèlement à ces contrats standardisés, le Groupe couvre spécifiquement les émissions structurées « Euro Medium Term Notes » (EMTN) et les acquisitions d'obligations structurées incluses dans le portefeuille des valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti et contenant des dérivés incorporées (« embedded derivatives ») par des swaps à composantes structurées. Seules les structures étroitement liées sont couvertes de cette façon.

Un instrument dérivé est toujours considéré comme détenu à des fins de transaction sauf s'il est désigné en tant qu'instrument de couverture. Lors de la conclusion d'un contrat, la Groupe peut désigner des instruments financiers dérivés en tant qu'instruments de couverture d'un instrument financier à l'actif ou au passif du bilan, lorsque ces opérations respectent les critères définis par la norme IAS 39.

Le Groupe classe les instruments de couverture dans les catégories suivantes :

- couverture de juste valeur d'un actif, d'un passif ou d'un engagement ferme ;
- couverture de juste valeur d'un portefeuille ou d'un sous-portefeuille d'actif ;
- couverture d'un flux de trésorerie futur attribuable à un actif ou passif déterminé ou à une transaction future.

Le Groupe a principalement recours à la couverture de juste valeur et accessoirement à la couverture de flux de trésorerie.

La comptabilité de couverture doit respecter les conditions limitatives suivantes énoncées par la norme IAS 39:

- préalablement à la mise en place de la couverture, une documentation précise et formalisée sur la relation entre l'élément couvert et l'élément de couverture, la nature du risque couvert, l'objectif et la stratégie justifiant l'opération de couverture ainsi que la méthode utilisée pour mesurer l'efficacité de la relation de couverture doit être préparée ;
- la couverture débute avec la désignation de l'instrument dérivé de couverture et se termine, soit à la décomptabilisation de l'instrument couvert, soit si l'efficacité de la couverture n'est plus donnée ;
- efficacité prospective : dès la mise en place de l'opération, les caractéristiques de l'opération de couverture doivent permettre une couverture efficace de façon à neutraliser les variations de juste valeur, respectivement de flux de trésorerie du sous-jacent couvert au cours de la période de couverture. L'efficacité prospective est donnée lorsque les caractéristiques principales entre éléments couverts et de couverture sont sensiblement identiques (nominal, taux d'intérêt, échéances, devise) à l'intérieur de la période de couverture désignée par le Groupe pour l'opération en question ;
- efficacité rétrospective : un test rétrospectif d'efficacité de couverture (variations entre 80% et 125%) est effectué à chaque arrêté comptable.

Les variations de juste valeur des instruments dérivés désignés comme faisant partie d'une couverture de juste valeur qui satisfont aux conditions et qui ont démontré leur efficacité vis-à-vis du sous-jacent à couvrir sont comptabilisées au compte de résultat à la rubrique « résultat sur opérations de couverture », au même titre que les variations de juste valeur des instruments couverts.

Si, à un moment donné, la couverture vient à ne plus satisfaire aux conditions de la comptabilité de couverture, la part réévaluée à la juste valeur de l'élément couvert portant intérêt financier doit être amortie par le compte de résultat sur la durée résiduelle de l'élément couvert, sous forme d'un ajustement du rendement de l'élément couvert.

L'inefficience de la couverture est principalement due :

- à la différence sur le timing des cash-flows ;
- à la différence sur la courbe de taux ;
- à l'effet du changement du risque de crédit.

Les variations de juste valeur des instruments dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie qui satisfont aux conditions et qui ont démontré leur efficacité vis-à-vis du sous-jacent à couvrir sont comptabilisés dans les fonds propres à la rubrique « réserve de réévaluation – couverture de flux de trésorerie ».

Si un instrument de couverture arrive à expiration, est vendu, résilié ou exercé ou si la transaction ne satisfait plus aux critères requis pour être qualifiée de couverture, le Groupe cesse de pratiquer la comptabilité de couverture. Un ajustement de la valeur comptable d'un instrument financier couvert portant intérêt est amorti par le compte de résultat, l'ajustement devant être totalement amorti à l'échéance. Si l'élément comptable est décomptabilisé, c'est-à-dire sorti du bilan, sa variation de juste valeur est prise directement au compte de résultat.

La maison mère du Groupe applique la macro-couverture de juste valeur sur les prêts à taux fixe en se conformant aux principes de la norme IAS 39 dans sa version « carve-out » de l'Union européenne. En effet, la diminution de la courbe des taux d'intérêts a favorisé la commercialisation des prêts à taux fixe, essentiellement dans le domaine des prêts hypothécaires. La couverture se fait exclusivement par le biais d'instruments financiers dérivés du type IRS.

### **3.2.3 Valeurs mobilières à revenu variable**

Le Groupe évalue les valeurs mobilières à revenu variable à la juste valeur par la réserve de réévaluation avec comptabilisation des dividendes au compte de résultat et des résultats sur ventes dans une rubrique dédiée des capitaux propres, sans recyclage par le compte de résultat.

Les variations des fonds propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « parts mises en équivalence », ainsi que dans les capitaux propres sous la rubrique « différence de mise en équivalence ».

### 3.2.4 Instruments financiers à revenu fixe

La classification des autres instruments financiers à revenu fixe se fait en fonction du modèle d'affaires et du test « SPPI » comme décrit ci-dessous.

#### 3.2.4.1 Les modèles d'affaires

Le modèle d'affaires de base de la maison mère du Groupe prévoit de garder les actifs à long terme, et ceci indépendamment du produit :

- Les valeurs mobilières à revenu fixe acquises sont conservées à long terme. IFRS 9 introduit la notion du modèle d'affaires qui, pour le portefeuille obligataire détenu par le Groupe, est défini par le mode de gestion suivant les critères de la durée de détention des titres et du type de revenus générés, soit un revenu d'intérêts ou un résultat sur vente. Associé au test du SPPI (« solely payments of principal and interest ») qui porte sur les modalités de calcul du coupon et de remboursement du principal, 3 types de portefeuilles sont définis :

- Portefeuille **HTC** (« **Hold to collect** ») : le portefeuille obligataire est éligible au classement HTC à condition d'être conservé à long terme dans le but de collecter les flux de trésorerie basés sur les coupons échus et le remboursement du principal. Selon la norme IFRS 9, des ventes sont autorisées dans les cas suivants: (i) l'impact est non-significatif, (ii) l'impact est significatif alors les ventes doivent être peu fréquentes, (iii) elles sont effectuées à l'approche de la maturité de l'instrument et (iv) elles sont liées à des cas exceptionnels tels qu'une dégradation importante de la qualité de crédit de la contrepartie ou encore des changements légaux ou fiscaux.

Les positions obligataires du portefeuille HTC qui passent le test SPPI sont classées dans le portefeuille des actifs financiers renseignés au coût amorti et sont inclus dans la rubrique du bilan « valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti ».

- Portefeuille **HTCS** (« **Hold to collect and sell** ») : il s'agit d'une détention de titres à long terme mais avec possibilité de vente en fonction des opportunités des marchés financiers.

Contrairement au portefeuille HTC qui se limite à une détention à plus long terme, le portefeuille HTCS se base sur des objectifs de gestion. Ce portefeuille se compose de titres respectant le critère du SPPI, mais ne respectant pas tous les critères définis pour le portefeuille HTC, pour autant qu'ils ne soient pas considérés en tant que positions de négociation.

Les positions obligataires du portefeuille HTCS sont classées dans le portefeuille des actifs financiers renseignés à la juste valeur par la réserve de réévaluation.

- Portefeuille **FVTPL** (« **Fair value through profit or loss** ») avec réévaluation à la juste valeur par le compte de résultat. Pour ce modèle d'affaires, 2 cas différents peuvent se présenter :

a. font partie de ce portefeuille, les positions du portefeuille de négociation. La norme IFRS 9 définit la négociation comme l'intention d'acheter et de revendre des titres dans le but de réaliser un profit à court terme. Ce sont des titres avec une détention généralement inférieure à 6 mois. Ces instruments sont inclus dans la catégorie du bilan « instruments financiers détenus à des fins de transaction » sans passage par le test SPPI tel que explicité à la section 3.2.1 ;

b. font également partie de ce portefeuille, les positions d'instruments financiers détenus à long terme ne passant pas le test du SPPI et dès lors à évaluer obligatoirement par le biais du compte de résultat. Les positions obligataires du portefeuille FVTPL non détenues à des fins de transaction et ne passant pas le test SPPI sont classées dans la rubrique du bilan « actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat ».

- Les prêts octroyés par le Groupe ne sont pas destinés à une vente ultérieure ou à une opération de titrisation mais sont conservés à l'actif du bilan jusqu'au remboursement final. La maison mère du Groupe n'acquiert pas non plus de portefeuilles de prêts déjà en vie.

L'activité prêts du Groupe est dès lors affectée au modèle d'affaires HTC et se base sur les données contractuelles des contrats et sur le principe que les prêts sont octroyés et détenus dans le but de récolter le principal et les intérêts jusqu'à la maturité.

Ainsi, les prêts octroyés par le Groupe et respectant le test SPPI sont classés dans le portefeuille d'actifs financiers évalués au coût amorti et présentés séparément dans les comptes de la maison mère du Groupe sous la rubrique « Prêts et avances au coût amorti ».

En revanche, les prêts octroyés par le Groupe ne respectant pas le test SPPI sont classés dans le portefeuille d'actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat et présentés globalement dans le bilan sous la rubrique « actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat ».

#### 3.2.4.2 *Suivi du respect des modèles d'affaires*

Les seuils de remise en cause du modèle d'affaires mis en place par la maison mère du Groupe négligent les ventes et les plus-values réalisées sur des positions à maturité résiduelle inférieure ou égale à 6 mois.

Le seuil relatif à l'impact a été fixé à 5% du produit net bancaire (PNB). Le PNB considéré est celui de l'exercice précédent. Si ce seuil est dépassé et si plus de 10% des encours d'un portefeuille sont vendus par an, alors le portefeuille ne remplit plus les conditions d'éligibilité au classement HTC avec évaluation au coût amorti.

Le dépassement des 2 seuils cumulés lancera dès lors une procédure de notification au sous-comité des Risques. Le suivi de ces seuils sera assuré sur base mensuelle.

En-deçà de ces seuils, la maison mère du Groupe a défini des seuils d'alerte en prenant en compte des observations historiques, ceci dans un but d'anticiper l'atteinte des seuils absolus :

- un nombre de 50 opérations ;
- un nominal cumulé de 2% ;
- un impact PNB de 3%.

Tout dépassement d'un de ces seuils fera l'objet d'une notification au sous-comité des Risques, suivie d'une délibération documentée.

En matière d'octroi ou de gestion de prêts, toute modification du modèle d'affaires existant ainsi que toute définition d'un modèle d'affaires additionnel devra nécessairement passer par les différents niveaux de gouvernance, qui sont les sous-comités ALM/Risques, les Comités ALM et de pilotage des Risques, le Comité de direction, les comités d'audit/des risques au niveau du Conseil d'administration ainsi que le Conseil d'administration lui-même.

#### 3.2.4.3 *Le test « SPPI »*

Les instruments financiers sous forme de valeurs mobilières à revenu fixe doivent, pour passer le test du SPPI, n'inclure que des structures :

- considérées comme non-spéculatives et/ou sans effet de levier ;
- dont la rémunération sous forme d'intérêts respecte la valeur temps ;
- garantissant le paiement d'intérêts et le remboursement du principal.

La classification d'un titre comme SPPI compliant ou non-SPPI compliant est reflétée à travers son «deal type». Cette information qualitative est reprise dans les systèmes d'information de la maison mère du Groupe et soumise à des procédures de contrôle spécifiques. Lorsqu'un instrument financier du type obligataire peut se voir attribuer plus d'un « deal type », une analyse quantitative est réalisée afin de mesurer le degré de levier de l'instrument par rapport à un instrument à taux fixe sur la même période pour déterminer le « deal type » final à retenir.

Pour les instruments financiers de type « prêt », le test du SPPI est basé sur les 2 principes suivants :

- le remboursement du principal et des intérêts doit être contractuellement assuré. Ce critère est en principe toujours rempli dans la mesure où les prêts ne contiennent pas de dérivés incorporés modifiant significativement les cash flows hormis des « cap/floor », ni des pénalités de remboursement anticipé significatives.
- le rendement doit être basé sur la valeur temps « time value of money » plus une marge qui vient compenser le risque de crédit. Ce critère sous-entend qu'il n'y a pas d'effet de levier.

Pour les tests SPPI des prêts, le Groupe distingue deux grandes catégories, à savoir les prêts standards contractés sur base d'un contrat modèle et les prêts « sur mesure » impliquant des conditions spéciales et autres obligations à respecter par le débiteur.

Les contrats à la base de tous les prêts standards sont soumis préalablement à une revue de compatibilité de leurs conditions avec le critère du SPPI. Une revue contrat par contrat n'est pas effectuée pour ce type de contrats. Les données contractuelles de chaque nouveau type de prêt appartenant à cette catégorie de prêts sont soumises à un test SPPI sur base d'une liste de critères spécifiques avant commercialisation.

Les contrats à la base des prêts sur mesure sont revus individuellement pour déterminer le respect du critère du SPPI conformément aux procédures internes incluant les critères de la norme.

### **3.2.5 Les passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat**

Les passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat comprennent les instruments à structures non étroitement liées, mais couverts économiquement par des instruments financiers dérivés. Par cette désignation de l'instrument financier passif, le Groupe compense l'effet du décalage comptable avec l'instrument financier dérivé. Les instruments financiers dérivés utilisés à cette fin sont exclusivement des instruments du type IRS ou CIRS. La compensation des justes valeurs se fait naturellement au niveau du compte de résultat du Groupe au niveau des rubriques « résultat sur instruments financiers détenus à des fins de transaction » et « résultat sur instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat ».

### **3.2.6 Autres actifs et autres passifs financiers**

Les autres actifs se composent notamment des valeurs à recevoir à court terme. Les autres passifs se composent des valeurs à payer à court terme, des coupons à payer et des titres remboursables pour compte de tiers, des dettes envers les créanciers privilégiés et des dettes provenant des contrats de location.

### 3.2.7 Revenus et charges relatifs aux actifs et passifs financiers

Les produits et charges d'intérêt sont comptabilisés au compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Le calcul de ce taux tient compte des coûts et revenus de transaction et des primes et décotes. Les coûts et revenus de transaction qui font partie intégrante du taux effectif du contrat, tels que les frais de dossier, s'assimilent à des compléments d'intérêt.

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont enregistrés à leur juste valeur. Les changements de juste valeur sont comptabilisés au compte de résultat à la rubrique « résultat sur instruments financiers détenus à des fins de transaction ». De même, les instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat sont enregistrés à leur juste valeur et les changements de juste valeur sont comptabilisés au compte de résultat à la rubrique « résultat sur instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat ». La comptabilisation des intérêts se fait au taux d'intérêt effectif via la rubrique « résultats d'intérêt ».

Les dividendes sont enregistrés à la rubrique « revenu de valeurs mobilières », les intérêts sont enregistrés à la rubrique « résultat d'intérêts ».

Le Groupe comptabilise les commissions n'entrant pas dans le calcul du taux d'intérêt effectif conformément à la norme IFRS 15, à savoir lorsque l'obligation de performance est réalisée selon qu'elle soit réalisée à un moment donné ou progressivement. Ceci concerne principalement les commissions suivantes :

- les commissions liées à des obligations de prestation remplies progressivement, qui sont donc étalées sur la période correspondante;
- les commissions liées à des obligations de prestation réalisées à un moment donné et donc enregistrées en compte de résultat quand la prestation est réalisée.

A noter que l'entrée en vigueur de la norme IFRS 15 au 1<sup>er</sup> janvier 2018 n'a pas eu d'impact sur la façon de comptabiliser ce type de revenu pour la maison mère du Groupe.

Pour certaines opérations liées à la clientèle « Wholesale international », les commissions d'engagement et d'utilisation sont déterminées en fonction d'un pourcentage de la ligne de crédit. Ces commissions sont intégrées « prorata temporis » sur la durée de vie de la ligne, sauf s'il s'agit de commissions devant être intégrées au coût d'acquisition de l'exposition bilantaire éventuelle résultant de la ligne de crédit.

### **3.2.8 Compensation d'actifs et passifs financiers**

Pour la compensation de certaines positions relatives aux contrats de mises et prises en pension, l'existence d'un contrat « Global Master Repurchase Agreement » (GMRA), n'est pas une condition suffisante. En effet, la compensation bilantaire de ces contrats ne se fait que si les contreparties en ont convenu d'avance et si les opérations respectent les critères de date de maturité et de système de liquidation et de paiement identiques.

## **3.3 Opérations bancaires**

### **3.3.1 Evaluation initiale**

Les achats et les ventes d'actifs et de passifs financiers dont respectivement la livraison et le règlement sont effectués à une date ultérieure à la date de transaction, sont comptabilisés au bilan respectivement à la date de livraison et à la date de règlement.

Tous les instruments financiers sont enregistrés à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale, augmentée des frais directement attribuables lorsque ces instruments financiers ne sont pas renseignés à la juste valeur au compte de résultat. Cette juste valeur initiale correspond généralement au prix de transaction.

Les transactions sur instruments financiers de l'actif et du passif sous forme de valeurs mobilières sont enregistrées en date de transaction au hors bilan et en date valeur au bilan.

Les instruments financiers dérivés sont enregistrés au bilan à leur juste valeur en date de transaction. La classification des instruments financiers dérivés lors de leur comptabilisation initiale dépend de l'intention et des caractéristiques de leur détention. Ainsi, une classification en « instruments financiers détenus à des fins de transaction » ou en « instruments de couverture » est possible.

Les instruments financiers dérivés sont enregistrés à l'actif lorsque la juste valeur est positive et au passif lorsqu'elle est négative. La juste valeur s'entend ici comme le « dirty price » de ces instruments, c'est-à-dire intérêts courus compris.

Les instruments financiers dérivés, incorporés dans des passifs financiers, sont séparés du contrat hôte et enregistrés à la juste valeur si leurs caractéristiques économiques et les risques ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte et si l'instrument financier global n'est pas classé comme détenu à des fins de transaction, respectivement n'a pas été désigné comme étant évalué à la juste valeur par le compte de résultat. Les instruments financiers dérivés incorporés qui ont été séparés du contrat hôte sont comptabilisés à leur juste valeur dans le portefeuille détenu à des fins de transaction et les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat.

Les plus ou moins-values réalisées lors de la vente d'actifs financiers qui ne font pas l'objet d'une réévaluation par le biais du compte de résultat sont calculées par différence entre le montant reçu net de frais de transaction et respectivement le coût d'acquisition et le coût amorti de l'actif financier.

### **3.3.2 Evaluation ultérieure**

Les méthodes d'évaluation sont les suivantes : au coût historique, au coût amorti ou à la juste-valeur.

#### *3.3.2.1 Le coût historique*

Pour les actifs et passifs financiers renseignés au coût historique, leur évaluation correspond au montant initial enregistré.

#### *3.3.2.2 Le coût amorti*

Le coût amorti correspond au montant initial enregistré, diminué des amortissements en capital, ajusté des primes et décotes calculées par différence entre le montant initial et le montant de remboursement à l'échéance et étalées sur la durée de l'actif, moins les dépréciations constatées via des corrections de valeur.

#### *3.3.2.3 La juste valeur*

La juste valeur de la contrepartie reçue ou donnée peut normalement être déterminée par référence à un marché actif ou à partir de techniques d'évaluation basées principalement sur des observations de marché.

Ainsi, pour déterminer une valorisation cohérente des différents instruments financiers évalués à la juste valeur, le Groupe a recours aux méthodes et modèles suivants :

- instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction ou de couverture : le Groupe applique respectivement la méthode des flux de trésorerie actualisés pour les contrats « Plain-Vanilla » et la méthode de « Black & Scholes » pour les contrats structurés. En plus de ces évaluations à la juste valeur, le Groupe calcule, après application des conventions ISDA-CSA, un ajustement pour risque de contrepartie « Credit Value Adjustment » (CVA), visant à tenir compte de la qualité de crédit de la contrepartie pour les instruments financiers dérivés renseignés à l'actif et un ajustement pour risque de crédit propre à Spuerkeess « Debit Value Adjustment » (DVA), pour les instruments financiers dérivés renseignés au passif.

- actifs financiers :
  - o valeurs mobilières à revenu fixe :
    - pour les valeurs cotées sur un marché actif, utilisation du prix « bid » d'une source de cotation officielle,
    - pour les valeurs cotées sur un marché jugé inactif, détermination d'une valeur d'évaluation via l'application du modèle d'évaluation interne.
  - o valeurs mobilières à revenu variable :
    - pour les valeurs cotées sur un marché actif, utilisation du prix « bid » d'une source de cotation officielle,
    - pour les valeurs non cotées respectivement cotées sur un marché jugé inactif, détermination par Spuerkeess d'une valeur d'évaluation selon une procédure détaillée ci-après sous la section « 3.3.3 Techniques d'évaluation pour la détermination de juste valeur et de la hiérarchie de juste valeur ».
- passifs financiers :
  - o les émissions d'EMTN de la maison mère du Groupe sont classées au coût amorti. En vue d'éviter un impact au compte de résultat lié à la couverture de ces émissions par des instruments financiers dérivés, ces opérations sont désignées comme « fair value hedge ». Ainsi, la méthode d'évaluation à la juste valeur appliquée à l'émission et l'évaluation de sa couverture sont identiques : respectivement méthode des flux de trésorerie actualisés et méthode « Black & Scholes » ;
  - o les émissions d'EMTN de la maison mère du Groupe désignées à la juste valeur à travers le résultat net : la méthode d'évaluation à la juste valeur appliquée à l'émission et l'évaluation de sa couverture sont identiques : respectivement méthode des flux de trésorerie actualisés et méthode « Black & Scholes ».

### **3.3.3 Techniques d'évaluation pour la détermination de la juste valeur et la hiérarchie de juste valeur**

Lorsque la juste valeur d'un instrument financier renseigné au bilan ne peut être déterminée à partir d'un marché actif, elle est calculée à partir de techniques d'évaluation basées le plus souvent sur des modèles mathématiques. Dans la mesure du possible, les variables qui sont fournies aux modèles mathématiques sont issues d'observations de marché.

Le Groupe utilise, pour la détermination des justes valeurs, des techniques d'évaluation basées sur des données de marchés observables et non observables :

- les données observables reflètent les variations de marché obtenues de sources indépendantes et reflétant des transactions réelles (p.ex. un taux swap de 3 ans) ;
- les données non observables reflètent les estimations et les hypothèses internes relatives aux variations de marché adoptées par Spuerkeess, comme par exemple une estimation de l'échéancier de remboursement d'un titre « Mortgaged-backed Securities » (MBS).

Suivant la nature des données observables et non observables, une hiérarchisation des justes valeurs a été mise en place :

- juste valeur de niveau 1 : essentiellement des cotations issues de marchés actifs d'instruments financiers identiques. Ce niveau renseigne des titres de participations et des instruments de dettes cotés sur des bourses, ainsi que des instruments financiers dérivés échangés sur des marchés organisés. Font également partie du niveau 1, les instruments financiers non cotés sur un marché, mais pour lesquels une transaction a eu lieu récemment.
- juste valeur de niveau 2 : données entrantes, autres que des cotations du niveau 1, directement observables pour les instruments financiers, tel un prix, ou indirectement observables, c. à d. déduites de prix observables, telle la volatilité implicite d'une action déduite du prix observé de contrats d'option sur cette même action. Ce niveau comprend la majeure partie des instruments financiers dérivés échangés de gré à gré et des instruments de dettes structurés émis. A l'origine de ces données entrantes, comme par exemple les courbes de taux « EURIBOR » ou les « spreads » de crédit, se trouvent des fournisseurs spécialisés dans le domaine des informations financières.
- juste valeur de niveau 3 : Ce niveau comprend certains instruments de capitaux propres ou de titres de dette pour lesquels la plupart des paramètres utilisés dans les modèles d'évaluation sont basés sur des estimations et hypothèses internes. Les participations de la maison mère du Groupe dans des sociétés non cotées non-significatives sont évaluées sur base de l'actif net après prise en compte du dividende pour l'exercice en cours et les participations significatives sont évaluées de la manière suivante :
  - en cas de transaction (augmentation de capital ou opération de cession) au cours du dernier semestre ou en cas d'accord des parties d'une transaction future sur le prix de celle-ci, ce prix de transaction constitue la base pour la valeur d'évaluation de la position, en considération d'une décote, dès lors que la participation est jugée stratégique pour la maison mère du Groupe et qu'aucun actionnaire paraétatique, comme Spuerkeess, ne participe à la transaction ;

- pour les semestres consécutifs à une transaction, le prix de la dernière transaction reste une référence importante, mais ne détermine pas de manière exclusive le prix d'évaluation ;
- le prix de la transaction historique est ajusté par rapport à un certain nombre de ratios boursiers dégagés sur base d'un échantillon de sociétés cotées ayant une activité commerciale et/ou industrielle comparable à la société non cotée, évaluée par la maison mère du Groupe, cet échantillon étant appelé « peer group » ;
- dès lors que la dernière transaction date de plus de deux ans, une évaluation sur base des ratios boursiers de ce « peer group » est privilégiée. Elle permet de dégager la valeur de la position détenue par la maison mère du Groupe. Une décote à la valorisation des actifs non cotés pourra être appliquée ;
- les ratios suivants sont documentés pour la société non cotée, détenue par la maison mère du Groupe et pour toutes les sociétés cotées du « peer group » :
  - valeur d'entreprise sur EBITDA (sauf les sociétés actives dans le secteur de l'assurance) ;
  - Price-to-Book, Price-to-Sales et Price-to-Earnings;
  - ratios complétés par des informations relatives à la perspective de croissance des activités, aux marges d'exploitation, au retour sur capitaux propres (RoE), à l'endettement et à la qualité de crédit ;
  - les données utilisées sont issues des comptes sociaux. Les multiples du « peer group » dérivés des ratios boursiers et les données comptables des sociétés composant chaque « peer group » sont retirés de Bloomberg en référence aux cours de clôture le jour de l'évaluation, à savoir le 30 juin ou le 31 décembre de l'année respective ;
  - afin de compléter cette évaluation par les multiples boursiers, la maison mère du Groupe peut avoir recours à des multiples sur base de transactions récentes sur des sociétés ayant les mêmes caractéristiques que la société non cotée, détenue par la maison mère.

Un changement de niveau pourrait éventuellement s'opérer dans le cas où les caractéristiques des marchés venaient à changer.

Pour déterminer cette hiérarchisation des justes valeurs, le Groupe a passé en revue l'ensemble des instruments financiers évalués à la juste valeur, afin d'évaluer l'importance des données observables,

soit directement, soit indirectement sur les marchés. Parmi les données de marché observables figurent :

- courbes de « credit spreads » déterminées à partir des prix des contrats « Credit default swaps » (CDS) ;
- taux d'intérêts interbancaires ou taux swap ;
- cours de change des devises ;
- indices boursiers ;
- « credit spreads » des différentes contreparties.

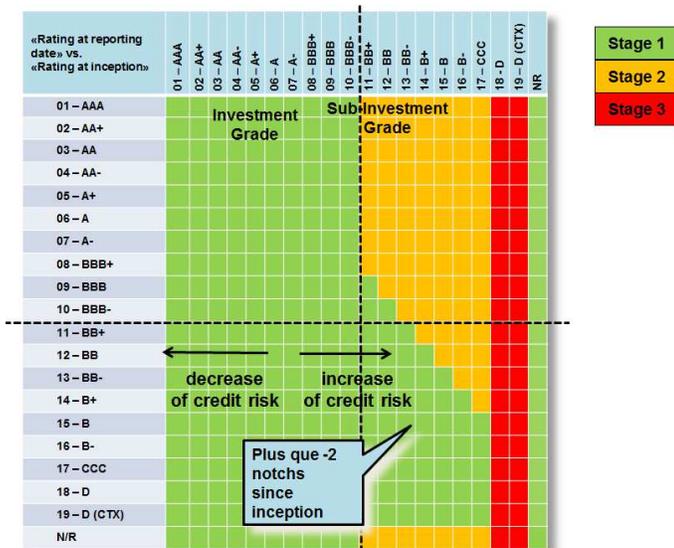
### 3.3.4 Dépréciations des actifs financiers (« impairments »)

En conformité avec la deuxième phase de la norme IFRS 9, le Groupe considère l'ensemble des produits du modèle « HTC » respectant le critère dit du SPPI ainsi que les garanties et certains engagements enregistrés au hors bilan dans le calcul de dépréciation des actifs financiers.

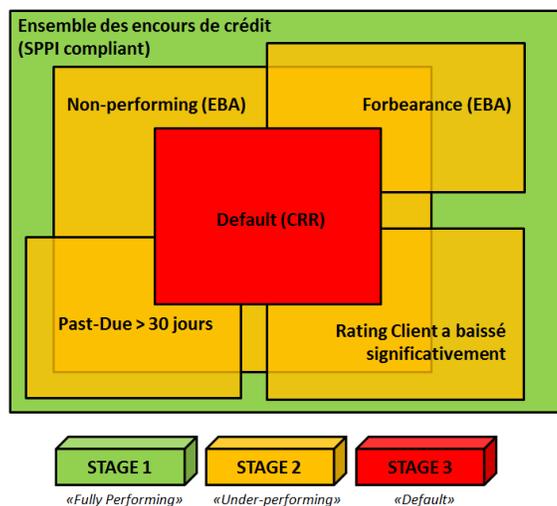
Ces expositions sont classées selon trois « stages » déterminant le calcul des corrections de valeur :

- le « stage 1 » reprend les expositions dont le risque de crédit est resté inchangé ou ne s'est pas dégradé de manière significative depuis l'octroi du prêt ou l'achat du titre (« at inception »).  
⇒ Correction de valeur = « Expected Credit Loss » à 1 an
- le « stage 2 » reprend les instruments financiers dont le risque de crédit a augmenté de manière significative depuis l'octroi du prêt ou l'achat du titre, donc les expositions qui :
  - ont subi une dégradation de leur notation interne  $\geq 3$  notches « since initial recognition » et affichent une notation « sub-investment grade » à la date de reporting ;
  - sont « Past-Due » pendant 30 jours consécutifs par retard sur une échéance de remboursement contractuelle de prêt ou un dépassement en compte à vue ;
  - sont « non-performing » hors défaut selon la définition CRR ;
  - ont été restructurées selon la définition de l' « Autorité bancaire européenne » (ABE).⇒ Correction de valeur = « Lifetime Expected Credit Loss »
- le « stage 3 » reprend les encours en défaut selon la définition CRR. Les impacts de la nouvelle norme sur les corrections de valeur des encours classés en « stage 3 » sont moins importants que ceux sur les corrections de valeur des encours classés en « stage 1 » ou « stage 2 ». En effet, le calcul des corrections de valeur appliqué conformément à la norme IAS 39 tient déjà compte des pertes résultant des flux futurs réestimés suite à l'entrée en défaut d'une exposition.  
⇒ Correction de valeur = « Lifetime Expected Credit Loss » (avec probabilité de défaut = 1)

Matrice d'affectation des « stages » initiaux et de migration en cas d'augmentation significative du risque de crédit :



Le graphique et le tableau ci-dessous détaillent la prise en compte des notions de l'ABE dans les différents « stages » :



Contagion et période probatoire : le Groupe applique la contagion pour l'ensemble des défauts. Ainsi, tous les engagements d'un client en défaut se retrouvent au « stage 3 ». La contagion n'est pas appliquée pour les « stages 1 et 2 ».

Le tableau ci-dessous livre les informations quant aux périodes probatoires :

Notions	Explications	Stage IFRS9
1. « Défaut »	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Pas d'arriérés de paiement, mais unlikelihood to pay, dans le sens d'un doute sérieux sur la capacité future de remplir les engagements (p.ex. faillite)</li> <li>· Retard &gt; 1 mensualité pendant &gt; 90 jours, ou</li> <li>· Dépassement &gt; 500,- EUR pendant 90 jours</li> </ul>	STAGE 3
2. « Non-Performing »	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Retard &gt; ½ mensualité pendant &gt; 90 jours, ou</li> <li>· Dépassement &gt; 100,- EUR pendant 90 jours, ou</li> <li>· Critères qualitatifs (p.ex.: bilan récent manque ou publication de résultats décevants)</li> </ul>	STAGE 2
3. « Forbearance /renegotiated due to significant increase in the credit risk » (IFRS 9 B.5.5.27)	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Mesures de restructuration accordées en faveur du client durant la durée du contrat (sursis, prorogation de l'échéance, diminution de taux) et client en difficulté financière (proxy : rating interne)</li> </ul>	STAGE 2
4. « Past-Due »	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Retard pendant &gt; 30 jours avec certains seuils de matérialité (Notion EBA)</li> </ul>	STAGE 2
5. Rating interne	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Dégradation du rating interne ≥ 3 notches « since initial recognition » et une notation « sub-investment grade » à la date de reporting.</li> </ul>	STAGE 2

Tableau sur les périodes probatoires :

Migration	Déclencheur de la migration	Période probatoire	Conditions
Stage 2 au stage 1	Forbearance	2 ans	<ul style="list-style-type: none"> <li>- montant significatif remboursé pendant la phase probatoire</li> <li>- rating investment grade</li> <li>- performing</li> </ul>
	Non-performing et forbearance	min. 2 ans	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 année de période probatoire pour le statut de non-performing, c.à.d. que le client sort du non-performing si la date début forbearance ≥ 1 année</li> <li>- 2 années de période probatoire pour le statut de forbearance : après la fin du statut de non-performing débute la période probatoire du statut de forbearance (cf. conditions de sorties forbearance énumérées ci-avant)</li> </ul>
	Rating Wholesale	1 an	les variables considérées pour le rating Wholesale se base sur les états financiers publiés annuellement: impact potentiel sur le rating pendant 12 mois
	Rating interne Retail	6 mois	les variables considérées pour le rating Retail se basent sur le comportement historique des 6 derniers mois: impact potentiel sur le rating pendant 6 mois
Stage 3 au stage 2	Clôture automatique du défaut (remboursement des impayés), mais autre événement stage 2 en cours	non	La clôture automatique du défaut implique un passage direct du stage 3 vers le stage 2 (en cas de SICR)
	Clôture manuelle d'un défaut unlikelihood to pay, mais autre événement stage 2 en cours	oui	Lors de la clôture manuelle du défaut, une période probatoire est appliquée en fonction des différents cas de figure.
Stage 3 au stage 1	Clôture automatique du défaut (remboursement des impayés)	non	La clôture automatique du défaut implique un passage direct du stage 3 vers le stage 1 (absence de SICR).
	Clôture manuelle d'un défaut unlikelihood to pay	oui	Lors de la clôture manuelle du défaut, une période probatoire est appliquée en fonction des différents cas de figure (absence de SICR).

Détermination de l' « Expected Credit Loss » : pour chaque « stage », la méthode de calcul utilisée est différente :

Stage	Description	Formule	Explication
1	La perte attendue est calculée sur une période d'un an au maximum	$ECL = PD_{M,1} \cdot LGD_1 \cdot Exposures(t_0)$	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <math>PD_{M,1} = 1 - (1 - PD_1)^M</math> et M la maturité résiduelle en nombre de jour /365,25 de l'année prochaine,</li> <li>- <math>PD_1</math> = Probabilité de défaut pour la première année, qui tient compte de la durée résiduelle effective (Granularité journalière),</li> <li>- <math>LGD_1</math> = Perte en cas de défaut durant l'année prochaine,</li> <li>- <math>Exposure(t_0)</math> = Exposition au début de la période</li> </ul>
2	La perte attendue est à estimer sur toute la durée de vie restante du contrat (lifetime expected loss)	$ECL = \sum_{k=1}^n ECL_k = \sum_{k=1}^n PD_{M,k} \cdot \frac{(Exposition_{k-1} \cdot LGD_k)}{(1+i)^{k-1}}$	<ul style="list-style-type: none"> <li><math>PD_{M,k}</math> tient compte de la durée résiduelle effective (Granularité journalière)</li> <li>L'ECL est la somme des pertes attendues par an, actualisées au taux contractuel respectif <math>i</math>.</li> <li>La variable <math>n</math> représente la durée restante de l'exposition exprimée en années.</li> </ul>
3	La probabilité de défaut est de 100% pour ces expositions, la perte attendue est donc fonction de l'encours actuel et du taux de perte (LGD), qui tient compte des flux futurs réestimés	$ECL = 100\% \cdot LGD_1 \cdot Exposures(t_0)$	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <math>LGD_1</math> = Perte en cas de défaut durant l'année prochaine,</li> <li>- <math>Exposure(t_0)</math> = Exposition au début de la période</li> </ul>

Les principes de base appliqués par le Groupe sont repris dans le tableau précédent et les paramètres de risques PD et LGD sont dérivés des paramètres « through the cycle » (TTC) utilisés pour le calcul des exigences en fonds propres. Pour tenir compte des aspects « point-in-time » (PIT) et « forward looking », le Groupe a appliqué un indice (PIT Index) qui permet de transformer les paramètres TTC en paramètres PIT et de projeter les paramètres en considérant 3 scénarios économiques : scénario baseline, adverse et optimiste.

Les probabilités de défaut (PD) sont déterminées à l'aide de projection du PIT Index à partir d'une fonction par classe d'exposition ou à partir d'un tableau basé sur un jugement d'expert. La projection du PIT Index dépend donc de la projection de variables macro-économiques, qui elles sont fonction d'un scénario macro-économique simulé.

Pour évaluer la correction de valeur « lifetime » d'un produit, une PD conditionnelle est déterminée, représentant la probabilité qu'une exposition tombe en défaut pendant l'année  $k$  des  $n$  années restantes.

Le paramètre du « Loss Given Default » (LGD) est déterminé à partir d'un arbre de décision qui se base sur les caractéristiques des différents produits. Le Groupe utilise une approche PIT.

Le Groupe a recours à trois scénarios, un scénario baseline pondéré à 60% et calibré sur base des prévisions et du FMI pour les portefeuilles national et international, un scénario optimiste et un scénario adverse pondérés à 20% chacun. Les scénarios optimiste et adverse ont été dérivés sur base de scénarios historiques reflétant respectivement des phases de croissance et de crise à horizon de 5 ans.

Les résultats ainsi obtenus sont revus et validés par les instances compétentes.

Les évolutions du PIB et de l'inflation pris en considération dans les trois scénarii se basent sur le tableau suivant :

Année	Estimation Scénarii PIB			Estimation Scénarii inflation		
	Baseline	Adverse	Optimistic	Baseline	Adverse	Optimistic
2020	1,70%	0,14%	2,03%	1,80%	0,21%	1,80%
2021	1,60%	-2,18%	2,95%	1,80%	0,75%	1,95%
2022	1,60%	1,60%	2,61%	1,90%	1,17%	1,97%
2023	1,50%	0,90%	2,87%	2,00%	0,91%	2,00%
2024	1,60%	0,50%	2,50%	2,00%	0,66%	2,73%

La détermination des montants pour les dotations et les reprises de corrections de valeur suivent la méthodologie telle que décrite ci-dessus.

#### 3.3.4.1 *Abandon de créances évaluées au coût amorti*

Seules des corrections de valeur actées sur des encours du stage 3 peuvent faire l'objet d'un abandon de créance.

La décision d'abandonner une créance est prise par le Comité de direction de la maison mère du Groupe sur base d'une appréciation que la probabilité de récupération sur une telle créance tend vers zéro.

Le cas échéant, l'abandon de créance est réalisé sur l'intégralité de l'encours visé.

### 3.4 **Mises et prises en pension – prêts et emprunts de titres**

#### 3.4.1 **Mises et prises en pension**

Les titres soumis à une convention de vente avec engagement de rachat (opérations de cession-rétrocession) qui porte sur le même actif ou un actif substantiellement identique demeurent au bilan. La dette envers la contrepartie est inscrite au passif sous la rubrique « dépôts évalués au coût amorti ».

Le Groupe conclut essentiellement des contrats avec engagement de rachat ferme du même actif ou d'actifs substantiellement identiques.

Par analogie, les titres soumis à une convention d'achat avec engagement de revente, qui portent sur un même actif ou un actif substantiellement identique, ne sont pas actés au bilan. La contrepartie des

titres achetés avec un engagement de revente (« prise en pension ») est inscrite sous la rubrique « prêts et avances au coût amorti ». En effet, ce type d'instruments entre dans un modèle d'affaire HTC et respecte les caractéristiques du test dit SPPI.

Le Groupe effectue des opérations de « triparty repo » et de « triparty reverse repo » avec des contreparties dont la notation est supérieure ou égale à la notation « A ». Un intermédiaire intervient en tant qu'entité tierce pendant toute la durée de vie du contrat pour gérer les règlements contre livraison, contrôler les critères d'éligibilité des titres, calculer et gérer les appels de marge et gérer les substitutions de titres. Les échéances des contrats varient entre « overnight » et 12 mois.

Les revenus et les charges des contrats de mise et de prise en pension se comptabilisent au compte de résultat à la rubrique « résultat d'intérêts ».

### **3.4.2 Prêts et emprunts de titres**

Les titres prêtés demeurent au bilan. Les titres empruntés ne figurent pas au bilan.

## **3.5 Marché interbancaire**

### **3.5.1 Emprunts**

Les emprunts sont comptabilisés initialement à la juste valeur nette de frais de transaction. Ultérieurement, les emprunts sont comptabilisés au coût amorti et toute différence entre le montant net reçu et le montant remboursable est comptabilisé au compte de résultat sur la durée du prêt, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

### **3.5.2 Emissions de titres**

Les émissions du Groupe sont classées au coût amorti. Toutefois, dans le cadre de ses programmes « EMTN », le Groupe émet bon nombre d'obligations structurées contenant des instruments financiers dérivés incorporés (« embedded derivatives ») dont les variations de prix sont couvertes par des « swaps » dont la structure est une copie conforme de celle contenue dans l'obligation.

Le Groupe a désigné les opérations étroitement liées comme relations de couverture de juste valeur permettant ainsi de compenser l'effet de la variation des prix de marché au niveau du compte de résultat.

Pour les opérations non étroitement liées, le Groupe applique l'option de juste valeur en les reprenant à la rubrique « passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat ». Leur évaluation se fait, comme la rubrique l'indique, à la juste valeur par le compte de résultat. Le risque de

crédit propre est à renseigner dans les autres éléments du résultat global, ce risque est jugé non-matériel pour la maison mère du Groupe.

### **3.6 Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles à usage propre ainsi que les immobilisations corporelles de placement sont comptabilisées au prix d'acquisition. Les frais en relation directe avec l'acquisition sont capitalisés comme partie intégrante du coût d'acquisition.

Les immobilisations corporelles à usage propre se composent des terrains et constructions, des aménagements intérieurs ainsi que des équipements informatiques et autres. Elles comprennent également les droits d'utilisation d'actifs dont les sous-jacents sont des immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles sont enregistrées au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur cumulées. Les frais en relation directe avec l'acquisition sont capitalisés et amortis comme partie intégrante du coût d'acquisition au même rythme que l'actif principal. Le montant amortissable de ces immobilisations est calculé après déduction de leur valeur résiduelle. Le Groupe applique l'amortissement par composants selon IAS 16 sur les immobilisations corporelles de type construction. Ainsi, les composants relatifs aux immobilisations corporelles sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité attendue. Les terrains sont enregistrés au coût.

Durée d'utilité pour les principaux types d'immobilisations corporelles:

- constructions :	
- Composant gros-œuvre	30 - 50 ans
- Composant parachèvement 1	30 ans
- Composant parachèvement 2	10 ans
- Composant autres	10 - 20 ans
- matériel informatique :	4 ans
- aménagement des bureaux, mobiliers et matériels :	de 2 à 10 ans
- véhicules :	4 ans

Le composant parachèvement 1 regroupe entre autres les cloisons légères, les chapes, carrelages, et menuiseries, tandis que le composant parachèvement 2 regroupe les revêtements de sol souples et les peintures. Le composant « autres » reprend entre autres les installations électriques, le sanitaire et les installations de chauffage et de climatisation.

Les investissements qui sont réalisés sur les immeubles pris en location s'amortissent en fonction de la durée restant à courir du bail. Si la durée n'est pas déterminée, l'amortissement se fait sur 10 ans.

Les frais de maintenance et de réparation qui n'affectent pas la valeur productive des immobilisations sont comptabilisés au compte de résultat au moment de leur survenance.

Si la valeur recouvrable d'une immobilisation devient inférieure à sa valeur comptable, la valeur au bilan de cette immobilisation devra être ramenée à son montant recouvrable estimé par la constatation d'une dépréciation d'actifs.

Les dépenses qui ont pour but d'augmenter les bénéfices retirés d'une immobilisation ou d'un bien immobilier, ou qui contribuent à augmenter sa durée de vie, sont enregistrées à l'actif du bilan et amorties sur la durée de vie de l'actif sous-jacent.

Les plus ou moins-values provenant de la mise hors service ou de la sortie d'une immobilisation corporelle du patrimoine du Groupe sont déterminées par différence entre les produits des sorties nettes et la valeur résiduelle de l'actif et sont imputées au compte de résultat, à la ligne « résultat sur actifs non courants et des groupes destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente et ne remplissant pas les conditions d'une activité abandonnée », à la date de la mise hors service ou de la sortie.

Le prix d'acquisition du matériel et du mobilier dont la durée usuelle d'utilisation est inférieure à une année est directement enregistré au compte de résultat de l'exercice, à la ligne « autres frais généraux administratifs ».

L'enregistrement à la présente rubrique des droits d'utilisation d'un actif en vertu d'un contrat de location est explicité au paragraphe 3.8.1.1.

### **3.7 Immobilisations incorporelles**

Le Groupe considère les logiciels, qu'ils soient acquis ou générés en interne, ainsi que les coûts de développement et de mise en place y afférents, comme des immobilisations incorporelles. Il s'agit de logiciels qui sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

### **3.8 Les contrats de location**

Lorsqu'à travers un contrat, un bailleur cède à un preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange de paiement(s), ce contrat est considéré comme un contrat de location.

### 3.8.1 Une entité du Groupe est locataire

La norme IFRS 16 « contrats de location » a remplacé la norme IAS 17 du même nom depuis le 1er janvier 2019. Les comptes annuels 2019 de Spuerkeess ont été établis en conformité avec la nouvelle norme IFRS 16, et les comptes annuels 2018 ont été établis en conformité avec la norme IAS 17 alors en vigueur jusqu'au 31 décembre 2018.

#### 3.8.1.1 *Les contrats de location selon IFRS 16*

Le Groupe a essentiellement conclu des contrats de location pour la location d'immeubles, de parkings et de guichets automatiques S-BANK.

Ces contrats de prise en location entraînent les comptabilisations suivantes :

- comptabilisation d'un « droit d'utilisation d'un actif » à l'actif. Le coût de l'actif comprend le montant initial de l'obligation locative ainsi que, le cas échéant, les paiements de loyers déjà versés, les coûts directs initiaux et de démantèlement. Ce droit d'utilisation est comptabilisé dans le poste d'actif où auraient été présentés les biens sous-jacents correspondants, à savoir le poste « immobilisations corporelles » ;
- comptabilisation d'une « obligation locative » au passif : l'obligation locative représente la valeur actualisée des paiements des loyers qui n'ont pas encore été versés. Cette obligation locative est comptabilisée au passif dans la rubrique « autres passifs ». Le Groupe a opté pour une comptabilisation de la valeur non actualisée des paiements des loyers étant donné l'impact non matériel qui résulterait de cette actualisation. Il n'y a donc aucune charge d'intérêts comptabilisée sur les dettes provenant de contrats de location ;
- comptabilisation au compte de résultat des « loyers de location » et des « pénalités » éventuelles à payer dans le cas où il est mis fin anticipativement à un contrat de location ; les pénalités sont à comptabiliser en tant que charges au titre de l'exercice de résiliation du contrat .

#### 3.8.1.2 *Les contrats de location selon IAS 17*

Les entités du Groupe Spuerkeess ont essentiellement conclu des contrats de location simple pour la location de ses immeubles ou équipements. Les loyers de location sont comptabilisés au compte de résultat. S'il est mis fin anticipativement à un contrat de location, les pénalités à payer sont comptabilisées en tant que charges de l'exercice au cours duquel la résiliation est survenue.

### **3.8.2 Une entité du Groupe est bailleresse**

Dans le cas où une entité du Groupe est bailleresse, il faut distinguer les contrats de location-financement des contrats de location simple.

Un contrat de location qui transfère au locataire l'essentiel des risques et des avantages liés à la possession de l'actif est un contrat de location-financement (« financial lease »), sinon il s'agit d'un contrat de location simple (« operating lease »).

Lorsqu'une entité du Groupe donne un bien en location dans le cadre d'un contrat de location-financement, la valeur actualisée des paiements dus au titre du contrat est comptabilisée en tant que créance sous la rubrique « prêts et avances au coût amorti » respectivement sur la clientèle et sur les établissements de crédit. La différence entre le montant des paiements dus et leur montant actualisé est comptabilisée comme un produit financier latent à la rubrique « résultat d'intérêts » du compte de résultat. Les loyers, de même que les coûts attribuables à la conclusion du contrat, sont répartis sur la durée du contrat de location de sorte à ce que les produits génèrent un taux d'intérêt effectif constant.

Lorsqu'une entité du Groupe donne un bien en location dans le cadre d'un contrat de location simple, le sous-jacent de ce contrat est comptabilisé dans le bilan selon sa nature. Les contrats de location simples du Groupe sont relatifs à la location d'immeubles et sont comptabilisés en immobilisations corporelles de placement.

## **3.9 Avantages au personnel**

Les avantages au personnel sont comptabilisés conformément à la norme IAS 19. Le Groupe accorde à ses salariés différents types d'avantages classés en trois catégories :

### **3.9.1 Avantages à court terme**

Les avantages à court terme recouvrent principalement les salaires, congés annuels et primes payées dans les douze mois de la clôture de l'exercice et se rattachant à cet exercice. Ils sont comptabilisés au compte de résultat à la ligne « frais du personnel », y compris pour les montants restant dus à la clôture.

### **3.9.2 Avantages à long terme**

Les avantages à long terme sont des avantages généralement liés à l'ancienneté, versés à des salariés en activité et payés au-delà de douze mois de la clôture de l'exercice. Ces engagements font l'objet d'une provision correspondant à la valeur des engagements à la clôture. Ils sont évalués selon la même méthode actuarielle que celle appliquée aux avantages postérieurs à l'emploi.

Les avantages à long-terme incluent notamment le « Compte Epargne Temps », mis en place par la maison mère du Groupe au 1<sup>er</sup> octobre 2018. Le compte épargne temps permet à l'ayant droit :

- d'accumuler un maximum de 8 heures par semaine et un maximum total de 1.800 heures,
- d'accumuler ses jours de congé non-utilisés au-delà des 25 jours par an dans la limite des 1.800 heures,
- d'utiliser les heures accumulées en tant que congé, respectivement en tant qu'indemnité au moment de la cessation définitive de la relation de travail uniquement.

### **3.9.3 Avantages postérieurs à l'emploi**

Les membres du Personnel de la maison mère du Groupe ayant le statut de fonctionnaire ou non, bénéficient du régime de pension des fonctionnaires de l'Etat tel qu'il leur est applicable conformément aux dispositions légales en fonction de leur statut et de leur entrée en service respectifs, en application de la loi organique du 24 mars 1989.

Le montant de la prestation en faveur d'un agent non fonctionnaire à charge de la maison mère résulte de la différence entre le montant de ladite prestation telle que prévue par le régime de pension des fonctionnaires de l'Etat et le montant de la prestation telle que prévue par le régime de l'assurance pension des employés privés.

Les suppléments de pension dus à ce titre concernent les prestations suivantes :

- la pension de vieillesse ;
- la pension d'invalidité ;
- la pension de survie du conjoint ou du partenaire survivant ;
- la pension de survie d'orphelin ;
- le trimestre de faveur.

Les pensions des agents fonctionnaires sont également à la charge de l'établissement.

Ainsi, ce régime est par nature un régime à prestations définies qui finance des engagements du premier pilier.

Les membres du Comité de direction ont ès qualité le statut de fonctionnaires et bénéficient en conséquence du même régime de pension des fonctionnaires de l'Etat que les autres membres du Personnel de Spuerkeess.

Les membres du Conseil d'administration de la maison mère ne bénéficient pas, en raison de leur mandat en tant qu'administrateur de Spuerkeess, du régime de pension des fonctionnaires ou d'un supplément de pension en application de la loi organique du 24 mars 1989 précitée.

L'externalisation, le 1<sup>er</sup> décembre 2009, du fonds de pension vers le compartiment BCEE de la « Compagnie Luxembourgeoise de Pension (CLP) », constituée sous la forme d'une association d'épargne-pension « ASSEP », fait que le montant inscrit au bilan correspond à la valeur actualisée de l'obligation liée au régime à prestations définies à la clôture, déduction faite des actifs du régime, et des ajustements au titre des écarts actuariels et des coûts des services passés non comptabilisés.

L'obligation au titre du régime à prestations définies est calculée chaque année par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actualisée de l'obligation au titre du régime à prestations définies est déterminée en actualisant les décaissements de trésorerie futurs estimés sur la base d'un taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée.

Annuellement, la charge de pension de la maison mère correspond au total des montants ci-dessous :

- le coût des services rendus au cours de l'exercice ;
- le coût financier résultant de l'application du taux d'actualisation ;
- la variation des écarts actuariels ;

montants desquels est retranché le rendement attendu.

Les écarts actuariels sont comptabilisés systématiquement à la rubrique « réserves » dans les capitaux propres.

Le calcul de l'obligation liée au régime à prestations définies est basé depuis l'exercice 2015 sur les tables de génération DAV2004R approchant au mieux la longévité de la population luxembourgeoise « white collar ». Pour les exercices antérieurs, le calcul de l'obligation liée au régime à prestations définies était basé sur les tables IGSS (Inspection Générale de la Sécurité Sociale) avec un rajeunissement de 5 ans.

#### **3.9.4 Politique d'investissement de la Compagnie Luxembourgeoise de Pension (CLP)**

L'objectif de gestion du compartiment « CLP-BCEE » est triple, à savoir coordonner les différents flux de trésorerie, minimiser la volatilité du portefeuille et donc la probabilité d'une demande de contribution extraordinaire et, finalement, faire coïncider le rendement réel avec le rendement induit. Pour atteindre ces objectifs, le compartiment « CLP-BCEE » est autorisé à investir dans les instruments suivants :

- o instruments financiers classiques :
  - valeurs mobilières négociables sur le marché de capitaux :
    - actions de sociétés ou autres titres équivalents,
    - obligations et autres titres de créances,

- instruments du marché monétaire comme les bons du Trésor, les certificats de dépôt, les papiers commerciaux et les billets de trésorerie,
  - parts et actions d'organismes de placement collectif, y compris les « Exchange Traded Funds ».
- instruments financiers dérivés : les contrats d'option, contrats à terme, contrats d'échange, accords de taux et tous les autres contrats dérivés relatifs à des valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, d'organismes de placement collectif, des monnaies, des taux d'intérêt, des taux de change, des matières premières, des rendements, autres instruments financiers dérivés, indices financiers ou mesures financières.
  - liquidité : toutes les formes du dépôt classique à vue et à terme.
  - autres instruments : font partie de cette catégorie, les instruments ne tombant pas dans une des catégories précitées, comme par exemple et de manière non exhaustive, les parts de fonds d'investissement ou professionnel spécialisé, de fonds d'investissement alternatifs, de sociétés d'investissement en capital à risque et de sociétés anonymes luxembourgeoises non cotées (SOPARFI ou autre), ainsi que des terrains et biens immobiliers.

Le compartiment « CLP-BCEE » investit au minimum 50% de ses actifs bruts dans des obligations, des titres de créance et des instruments financiers du marché monétaire. « CLP-BCEE » peut investir jusqu'à 50% de ses avoirs en actions, titres équivalents et autres instruments, sans cependant dépasser le seuil de 15% des actifs bruts pour les autres instruments et les parts et actions d'OPC dont la liquidité n'est pas journalière, ayant recours à des stratégies avec effets de levier ou dont les actifs sous-jacents sont des obligations, respectivement de la dette de type « high yield ». Une restriction supplémentaire particulière s'impose à l'égard des OPC de dette obligataire « high yield », dont le poids est limité à 7,5% des actifs bruts du compartiment.

Dans un but de diversification, les investissements ne pourront dépasser 25% des actifs bruts envers un même émetteur ou une même contrepartie. Le recours à des instruments financiers dérivés est autorisé par la politique d'investissement dans un objectif de couverture et/ou de gestion efficiente du portefeuille.

Les obligations et les instruments du marché monétaire éligibles portent une note minimale de BBB- (Standard&Poors) ou Baa3 (Moody's), cette règle n'étant pas contraignante dès lors que la notation officielle d'une obligation ou d'un instrument du marché monétaire est dégradée de « investissement grade » à « high yield » au cours des six mois précédant son échéance. Toute position en dette « high yield » ayant une durée de vie résiduelle inférieure à 6 mois est également ajoutée aux positions OPC de dette obligataire « high yield ». De même, l'émetteur de toute obligation

ou de tout instrument du marché monétaire doit être issu d'un pays membre de l'Union européenne ou de l'OCDE.

La politique d'investissement du compartiment CLP-BCEE autorise les opérations de prêt de titre sous la forme d'opération « repo » ou de « lending ».

### **3.10 Provisions**

Selon IAS 37, une provision est un passif dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise, mais qui représente pour le Groupe une obligation à l'égard d'un tiers résultant d'événements passés et qui se traduira avec une probabilité supérieure à 50 %, d'une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le Groupe comptabilise une provision à sa valeur actualisée lorsqu'il est possible d'estimer de manière raisonnablement précise le montant de l'obligation.

### **3.11 Fonds de Garantie des Dépôts Luxembourg et Fonds de Résolution Luxembourg**

Le 18 décembre 2015, la loi relative aux mesures de résolution, d'assainissement et de liquidation des établissements de crédit et de certaines entreprises d'investissement ainsi qu'aux systèmes de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs (« la Loi »), transposant en droit luxembourgeois la directive 2014/59/UE établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement ainsi que la directive 2014/49/UE relative aux systèmes de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs, a été votée.

La Loi a remplacé le système de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs luxembourgeois, mis en œuvre par l'AGDL, par un système contributif de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs. Ce système garantit l'ensemble des dépôts éligibles d'un même déposant jusqu'à concurrence d'un montant de EUR 100.000 et les investissements jusqu'à concurrence d'un montant de EUR 20.000. La Loi prévoit en outre que des dépôts résultant de transactions spécifiques ou remplissant un objectif social ou encore liés à des événements particuliers de la vie sont protégés au-delà de 100.000 euros pour une période de 12 mois.

Le premier niveau cible des moyens financiers du FGDL « Fonds de garantie des dépôts Luxembourg » était fixé à 0,8% des dépôts garantis, tels que définis à l'article 163 numéro 8 de la Loi, des établissements adhérents. En principe cette cible a été atteinte fin 2018, grâce aux contributions annuelles de 2016 à 2018.

Entre 2019 et 2026, les établissements de crédit luxembourgeois continueront de contribuer annuellement pour constituer un coussin de sécurité supplémentaire de 0,8% des dépôts garantis tels que définis à l'article 163 numéro 8 de la Loi.

Le montant des moyens financiers du « Fonds de résolution Luxembourg » (FRL) devra atteindre, d'ici la fin de l'année 2024, au moins 1% des dépôts garantis, tels que définis à l'article 1er numéro 36 de la Loi, de tous les établissements de crédit agréés dans tous les Etats membres participant. Ce montant est en train d'être collecté auprès des établissements de crédit par des contributions annuelles au cours des exercices 2015 à 2024.

Les contributions au FGDL et au FRL se font par le compte de résultat via la rubrique des charges d'exploitation.

### **3.12 Impôts différés**

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'il existe des différences temporelles observées entre la valeur comptable et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif ou en présence d'ajustements liés au référentiel comptable des filiales. La méthode du calcul global, qui consiste à appréhender tous les décalages temporaires quelle que soit la date à laquelle l'impôt deviendra exigible ou récupérable, est retenue pour le calcul des impôts différés.

Le taux d'impôt et les règles fiscales retenus pour le calcul des impôts différés sont ceux résultant des textes fiscaux qui seront applicables lorsque l'impôt deviendra récupérable ou exigible.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entité concernée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé. Les impôts différés afférents aux gains et pertes latents sur les valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation et aux variations de valeur des instruments financiers dérivés désignés en couverture des flux de trésorerie sont imputés sur les capitaux propres à la rubrique « réserve de réévaluation ». Les impôts différés afférents à l'écart actuariel déterminé sur les engagements de pension de Groupe sont imputés aux capitaux propres à la rubrique « réserves consolidées ».

#### 4 NOTES AU BILAN<sup>3</sup> (en euros)

##### 4.1 Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales

La trésorerie se compose de la caisse, des avoirs auprès des banques centrales et des autres dépôts à vue des banques. La réserve obligatoire auprès de la Banque centrale du Luxembourg est renseignée sous la rubrique « Dépôts auprès des banques centrales ».

Rubriques*	31/12/2018	31/12/2019
Caisse	70.836.202	87.960.417
Dépôts auprès des banques centrales	3.935.963.844	3.972.367.383
Autres dépôts à vue	230.436.545	1.272.790.391
<b>Total</b>	<b>4.237.236.592</b>	<b>5.333.118.190</b>
<i>dont: Dépréciations d'actifs financiers</i>	<i>-257.151</i>	<i>-1.632.315</i>

\* durée inférieure à 1 an

##### 4.2 Prêts et avances au coût amorti – Etablissements de crédit

Rubriques	31/12/2018			31/12/2019		
	=<1 an	> 1 an	Total	=<1 an	> 1 an	Total
Prêts interbancaires	1.644.592.706	180.205.661	1.824.798.367	1.589.757.307	157.890.761	1.747.648.068
Prise/Mise en pension	452.442.877	200.004.212	652.447.089	1.068.574.379	127.199.991	1.195.774.370
Crédits Roll-over	53.869.044	-	53.869.044	44.708.355	-	44.708.355
Location financement	50	258.566	258.616	15.614	136.746	152.360
Autres	49.209.827	-	49.209.827	11.804.484	-	11.804.484
<b>Sous-total</b>	<b>2.200.114.504</b>	<b>380.468.439</b>	<b>2.580.582.943</b>	<b>2.714.860.141</b>	<b>285.227.497</b>	<b>3.000.087.638</b>
Crédits confirmés non utilisés			308.924.579			493.403.919
Dépréciations d'actifs financiers	-991.532	-137.363	-1.128.895	-820.372	-177.551	-997.922

Dans le cas des opérations de prise en pension, le Groupe devient propriétaire juridique des titres reçus en garantie et a le droit respectivement de vendre et de collatéraliser ces titres. En 2019, de même qu'en 2018, aucun titre reçu en garantie n'a été ni vendu ni collatéralisé.

<sup>3</sup> D'éventuelles différences mineures entre les chiffres présentés dans les notes aux comptes consolidés et ceux des différents états consolidés représentent uniquement des différences d'arrondis.

Evolutions des dépréciations du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2019 :

	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
<b>Situation au 1er janvier 2018</b>	<b>1.165.083</b>	<b>26</b>	<b>-</b>	<b>1.165.109</b>
<b>Transfert de stage</b>	<b>4</b>	<b>-4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<i>Transfert du stage 1</i>	-2	2	-	-
<i>Transfert du stage 2</i>	7	-7	-	-
<i>Transfert du stage 3</i>	-	-	-	-
<b>Situation au 31 décembre 2018 avant variations</b>	<b>1.165.087</b>	<b>22</b>	<b>-</b>	<b>1.165.109</b>
<b>Variations</b>	<b>-36.282</b>	<b>69</b>	<b>-</b>	<b>-36.213</b>
Augmentation suite à acquisition ou origination	893.923	-	-	893.923
Diminution suite à remboursement	-17.936	-	-	-17.936
Changement lié au risque de crédit	-914.732	69	-	-914.663
Autres changements	-	-	-	-
Amortissement	-	-	-	-
Ecart de change	2.463	-	-	2.463
<b>Situation au 31 décembre 2018</b>	<b>1.128.805</b>	<b>90</b>	<b>-</b>	<b>1.128.895</b>
<b>Transferts de stage encours</b>	<b>Stage 1</b>	<b>Stage 2</b>	<b>Stage 3</b>	<b>Total</b>
<i>Transfert du stage 1</i>	311	-311	-	-
<i>Transfert du stage 2</i>	-409	409	-	-
<i>Transfert du stage 3</i>	-	-	-	-
<b>Encours provisionnés au 31/12/2018</b>	<b>Stage 1</b>	<b>Stage 2</b>	<b>Stage 3</b>	<b>Total</b>
Encours	2.546.560.816	8.480	-	2.546.569.296
	<b>Stage 1</b>	<b>Stage 2</b>	<b>Stage 3</b>	<b>Total</b>
<b>Situation au 1er janvier 2019</b>	<b>1.128.805</b>	<b>90</b>	<b>-</b>	<b>1.128.895</b>
<b>Variations</b>	<b>-130.893</b>	<b>-79</b>	<b>-</b>	<b>-130.973</b>
Augmentation suite à acquisition ou origination	1.177.704	-	-	1.177.704
Diminution suite à remboursement	-23.940	-11	-	-23.952
Changement lié au risque de crédit	-734.155	-68	-	-734.223
Autres changements	-553.368	-	-	-553.368
Amortissement	-	-	-	-
Ecart de change	2.867	-	-	2.867
<b>Situation au 31 décembre 2019</b>	<b>997.912</b>	<b>10</b>	<b>-</b>	<b>997.922</b>
<b>Transferts de stage encours</b>	<b>Stage 1</b>	<b>Stage 2</b>	<b>Stage 3</b>	<b>Total</b>
<i>Transfert du stage 1</i>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 2</i>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 3</i>	-	-	-	-
<b>Encours provisionnés au 31/12/2019</b>	<b>Stage 1</b>	<b>Stage 2</b>	<b>Stage 3</b>	<b>Total</b>
Encours	3.001.084.934	628	-	3.001.085.562

Le Groupe, pour cette catégorie de prêts et avances, ne renseigne pas d'encours tombant sous la définition d'encours restructurés suivant l'ABE.

### 4.3 Prêts et avances au coût amorti – Clientèle

Rubriques	31/12/2018			31/12/2019		
	=<1 an	> 1 an	Total	=<1 an	> 1 an	Total
Clientèle « retail »	484.606.186	14.161.359.105	14.645.965.291	485.437.646	15.020.894.087	15.506.331.733
Clientèle « corporate »	1.519.382.869	3.936.078.944	5.455.461.813	1.468.264.365	4.242.637.485	5.710.901.850
Secteur public	957.027.743	737.730.084	1.694.757.828	468.593.057	1.171.241.695	1.639.834.752
<b>Sous-total</b>	<b>2.961.016.798</b>	<b>18.835.168.134</b>	<b>21.796.184.932</b>	<b>2.422.295.068</b>	<b>20.434.773.266</b>	<b>22.857.068.335</b>
Crédits confirmés non utilisés			5.042.602.610			5.283.175.863
Dépréciations d'actifs financiers	-52.258.250	-67.121.735	-119.379.985	-51.864.787	-60.627.035	-112.491.821

Dont opérations de location financement :

Rubriques	31/12/2018			31/12/2019		
	=<1 an	> 1 an	Total	=<1 an	> 1 an	Total
Location financement	10.450.532	110.403.663	120.854.195	12.778.760	140.364.982	153.143.742
<b>Sous-total</b>	<b>10.450.532</b>	<b>110.403.663</b>	<b>120.854.195</b>	<b>12.778.760</b>	<b>140.364.982</b>	<b>153.143.742</b>

### Dépréciations sur prêts et avances – Clientèle

	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
<b>Situation au 1er janvier 2018</b>	<b>16.068.034</b>	<b>41.434.063</b>	<b>78.946.715</b>	<b>136.448.812</b>
<i>dont</i>				
<i>Clientèle « retail »</i>	2.422.355	17.754.327	17.493.774	37.670.456
<i>Clientèle « corporate »</i>	13.587.287	23.679.737	61.452.941	98.719.965
<i>Secteur public</i>	58.391	-	-	58.391
<b>Transfert de stage</b>	<b>12.800.502</b>	<b>-8.205.551</b>	<b>-4.596.951</b>	<b>-1.999</b>
Clientèle « retail »	6.761.954	-3.901.570	-2.684.465	175.919
<i>Transfert du stage 1</i>	-180.054	152.004	28.050	-
<i>Transfert du stage 2</i>	6.717.559	-6.717.559	-	-
<i>Transfert du stage 3</i>	216.652	2.493.863	-2.710.515	-
<i>Autres</i>	7.798	170.122	-2.000	175.919
Clientèle « corporate »	6.038.548	-4.303.981	-1.912.485	-177.919
<i>Transfert du stage 1</i>	-289.757	268.935	20.822	-
<i>Transfert du stage 2</i>	6.031.480	-6.544.891	513.411	-
<i>Transfert du stage 3</i>	304.621	2.142.097	-2.446.719	-
<i>Autres</i>	-7.797	-170.122	-	-177.919
Secteur public	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 1</i>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 2</i>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 3</i>	-	-	-	-
<i>Autres</i>	-	-	-	-
<b>Situation au 31 décembre 2018 avant variations</b>	<b>28.868.536</b>	<b>33.228.513</b>	<b>74.349.765</b>	<b>136.446.813</b>
<i>dont</i>				
<i>Clientèle « retail »</i>	9.184.310	13.852.757	14.809.309	37.846.375
<i>Clientèle « corporate »</i>	19.625.834	19.375.756	59.540.456	98.542.047
<i>Secteur public</i>	58.391	-	-	58.391

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG  
Notes aux comptes consolidés au 31 décembre 2019

	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
<b>Variations</b>	<b>-11.228.032</b>	<b>-1.909.448</b>	<b>-3.929.347</b>	<b>-17.066.827</b>
Augmentation suite à acquisition ou origination	7.410.994	1.513.543	10.004	8.934.540
Diminution suite à remboursement	-627.878	-610.953	-1.682.805	-2.921.636
Changement lié au risque de crédit	-18.016.948	-2.813.673	-1.769.621	-22.600.241
Amortissement	-	1.634	26	1.660
Autres changements	-31	-	-575.703	-575.734
Ecart de change	5.830	1	88.752	94.583
<b>Situation au 31 décembre 2018</b>	<b>17.640.503</b>	<b>31.319.065</b>	<b>70.420.417</b>	<b>119.379.985</b>
<i>dont</i>				
<i>Clientèle « retail »</i>	<i>2.468.640</i>	<i>17.609.502</i>	<i>12.834.552</i>	<i>32.912.695</i>
<i>Clientèle « corporate »</i>	<i>15.134.631</i>	<i>13.709.563</i>	<i>57.585.865</i>	<i>86.430.059</i>
<i>Secteur public</i>	<i>37.231</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>37.231</i>
<b>Transferts de stage encours</b>	<b>Stage 1</b>	<b>Stage 2</b>	<b>Stage 3</b>	<b>Total</b>
<b>Clientèle « retail »</b>	<b>38.217.020</b>	<b>-35.440.961</b>	<b>-2.776.060</b>	<b>-</b>
<i>Transfert du stage 1</i>	<i>-591.377.468</i>	<i>586.128.198</i>	<i>5.249.270</i>	<i>-</i>
<i>Transfert du stage 2</i>	<i>624.050.221</i>	<i>-636.688.433</i>	<i>12.638.212</i>	<i>-</i>
<i>Transfert du stage 3</i>	<i>5.544.267</i>	<i>15.119.275</i>	<i>-20.663.542</i>	<i>-</i>
<b>Clientèle « corporate »</b>	<b>44.241.806</b>	<b>-40.489.663</b>	<b>-3.752.143</b>	<b>-</b>
<i>Transfert du stage 1</i>	<i>-71.101.106</i>	<i>69.889.212</i>	<i>1.211.894</i>	<i>-</i>
<i>Transfert du stage 2</i>	<i>114.128.610</i>	<i>-116.286.968</i>	<i>2.158.358</i>	<i>-</i>
<i>Transfert du stage 3</i>	<i>1.214.303</i>	<i>5.908.092</i>	<i>-7.122.395</i>	<i>-</i>
<b>Secteur public</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<i>Transfert du stage 1</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>Transfert du stage 2</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>Transfert du stage 3</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<b>Encours provisionés au 31/12/2018</b>	<b>Stage 1</b>	<b>Stage 2</b>	<b>Stage 3</b>	<b>Total</b>
Clientèle « retail »	13.294.042.675	1.318.681.330	66.153.991	14.678.877.996
Clientèle « corporate »	4.940.533.768	404.066.363	197.291.731	5.541.891.862
Secteur public	1.694.795.059	-	-	1.694.795.059

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG  
Notes aux comptes consolidés au 31 décembre 2019

	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
<b>Situation au 1er janvier 2019</b>	<b>17.640.503</b>	<b>31.319.065</b>	<b>70.420.417</b>	<b>119.379.985</b>
<i>dont</i>				
<i>Clientèle « retail »</i>	2.468.640	17.609.502	12.834.552	32.912.695
<i>Clientèle « corporate »</i>	15.134.631	13.709.563	57.585.865	86.430.059
<i>Secteur public</i>	37.231	-	-	37.231
<b>Variations</b>	<b>833.743</b>	<b>-5.378.228</b>	<b>-2.343.679</b>	<b>-6.888.164</b>
Augmentation suite à acquisition ou origination	8.004.114	6.725.336	21.339.084	36.068.534
Diminution suite à remboursement	-656.257	-260.346	-20.998.633	-21.915.236
Changement lié au risque de crédit	-6.515.978	-11.868.737	-1.697.970	-20.082.686
Autres changements	-	25.516	2.352	27.868
Amortissement	-	-	-1.009.808	-1.009.808
Ecart de change	1.865	3	21.297	23.165
<b>Situation au 31 décembre 2019</b>	<b>18.474.246</b>	<b>25.940.836</b>	<b>68.076.739</b>	<b>112.491.821</b>
<i>dont</i>				
<i>Clientèle « retail »</i>	2.844.350	16.194.097	12.167.808	31.206.255
<i>Clientèle « corporate »</i>	15.574.586	9.746.685	55.908.931	81.230.201
<i>Secteur public</i>	55.310	54	-	55.365
<b>Transferts de stage encours</b>	<b>Stage 1</b>	<b>Stage 2</b>	<b>Stage 3</b>	<b>Total</b>
<b>Clientèle « retail »</b>	<b>-46.417.238</b>	<b>25.108.497</b>	<b>21.308.740</b>	<b>-</b>
<i>Transfert du stage 1</i>	-686.265.499	672.567.480	13.698.019	-
<i>Transfert du stage 2</i>	637.174.165	-653.605.749	16.431.583	-
<i>Transfert du stage 3</i>	2.674.096	6.146.766	-8.820.862	-
<b>Clientèle « corporate »</b>	<b>32.881.941</b>	<b>-37.148.085</b>	<b>4.266.144</b>	<b>-</b>
<i>Transfert du stage 1</i>	-82.871.359	80.818.224	2.053.135	-
<i>Transfert du stage 2</i>	114.625.909	-118.468.659	3.842.750	-
<i>Transfert du stage 3</i>	1.127.391	502.351	-1.629.741	-
<b>Secteur public</b>	<b>-468.358</b>	<b>468.358</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<i>Transfert du stage 1</i>	-468.358	468.358	-	-
<i>Transfert du stage 2</i>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 3</i>	-	-	-	-
<b>Encours provisionés au 31/12/2019</b>	<b>Stage 1</b>	<b>Stage 2</b>	<b>Stage 3</b>	<b>Total</b>
Clientèle « retail »	14.104.452.109	1.361.071.700	72.014.179	15.537.537.989
Clientèle « corporate »	5.288.491.681	335.878.223	167.760.978	5.792.130.882
Secteur public	1.639.421.758	468.358	-	1.639.890.116

En sus des informations sur les dépréciations de valeur sur les prêts et avances au coût amorti - Clientèle, le Groupe publie les encours restructurés par type de clientèle. Les restructurations financières suivent la définition de l'ABE et se caractérisent par une détérioration de la situation financière suite à des difficultés financières du client et le fait que de nouvelles conditions de financement sont accordées au client, entre autres sous forme d'une prorogation de l'échéance finale au-delà de 6 mois ou de sursis de paiement partiel ou total, au-delà des concessions que le Groupe aurait été prête à accepter pour un client en situation normale.

au 31/12/2018	Encours restructurés performants		Encours restructurés non-performants		Totaux encours restructurés	
	Encours	Dépréciation	Encours	Dépréciation	Encours	Dépréciations
Clientèle « retail »	29.559.727	736.036	11.650.585	1.850.590	41.210.311	2.586.625
Clientèle « corporate »	19.539.702	125.858	169.320.520	32.142.491	188.860.222	32.268.348
<b>Total</b>	<b>49.099.428</b>	<b>861.893</b>	<b>180.971.105</b>	<b>33.993.080</b>	<b>230.070.534</b>	<b>34.854.973</b>

au 31/12/2019	Encours restructurés performants		Encours restructurés non-performants		Totaux encours restructurés	
	Encours	Dépréciation	Encours	Dépréciation	Encours	Dépréciations
Clientèle « retail »	27.625.850	366.159	9.495.009	553.222	37.120.859	919.381
Clientèle « corporate »	27.167.596	5.018.384	172.979.279	31.499.551	200.146.875	36.517.935
<b>Total</b>	<b>54.793.446</b>	<b>5.384.543</b>	<b>182.474.288</b>	<b>32.052.773</b>	<b>237.267.734</b>	<b>37.437.316</b>

#### 4.4 **Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction**

L'analyse sur les instruments financiers détenus à des fins de transactions est effectuée par contrepartie et par nature, en distinguant les instruments avec une maturité résiduelle inférieure à un an et supérieure à un an.

Actifs	31/12/2018			31/12/2019		
	=<1 an	> 1 an	Total	=<1 an	> 1 an	Total
Instruments financiers non dérivés	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés (note 4.12.)	185.367.400	34.849.147	220.216.547	78.735.115	64.319.490	143.054.604
<b>Total</b>	<b>185.367.400</b>	<b>34.849.147</b>	<b>220.216.547</b>	<b>78.735.115</b>	<b>64.319.490</b>	<b>143.054.604</b>

Passifs	31/12/2018			31/12/2019		
	=<1 an	> 1 an	Total	=<1 an	> 1 an	Total
Instruments financiers non dérivés	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés (note 4.12.)	60.944.652	72.386.736	133.331.388	89.981.433	67.079.157	157.060.590
<b>Total</b>	<b>60.944.652</b>	<b>72.386.736</b>	<b>133.331.388</b>	<b>89.981.433</b>	<b>67.079.157</b>	<b>157.060.590</b>

#### 4.5 Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat

Rubriques	31/12/2018			31/12/2019		
	=<1 an	> 1 an	Total	=<1 an	> 1 an	Total
<b>Instruments de dettes</b>	<b>156.778.121</b>	<b>1.075.257.042</b>	<b>1.232.035.164</b>	<b>616.522.753</b>	<b>604.583.454</b>	<b>1.221.106.207</b>
<i>Secteur public</i>	-	65.002.389	65.002.389	10.181.767	79.300.085	89.481.852
<i>Etablissements de crédit</i>	36.289.963	594.862.671	631.152.634	356.901.946	404.414.914	761.316.860
<i>Clientèle « corporate »</i>	120.488.159	415.391.982	535.880.141	249.439.041	120.868.455	370.307.495
<b>Prêts et avances</b>	-	<b>2.805.188</b>	<b>2.805.188</b>	-	<b>13.283.675</b>	<b>13.283.675</b>
<i>Secteur public</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Etablissements de crédit</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Clientèle « corporate »</i>	-	2.805.188	2.805.188	-	13.283.675	13.283.675
<b>Total</b>	<b>156.778.121</b>	<b>1.078.062.230</b>	<b>1.234.840.351</b>	<b>616.522.753</b>	<b>617.867.129</b>	<b>1.234.389.882</b>
<i>dont: Résultat latent à la clôture</i>	4.240.266	-4.420.966	-180.700	13.048.942	-8.094.264	4.954.677

Cette rubrique reprend les instruments financiers qui, selon la norme IFRS 9, ne sont pas conformes au test du SPPI et sont donc à évaluer à leur juste valeur par le compte de résultat.

#### Tableau décomposant la variation de la valeur comptable des instruments de dettes:

Instruments de dettes	2018	2019
<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>1.217.592.537</b>	<b>1.232.035.164</b>
Acquisitions	117.021.867	121.330.680
Ventes	-20.542.230	-36.275.162
Remboursements	-61.282.969	-99.389.800
Résultats réalisés	3.775.088	2.779.956
Proratas d'intérêts	-7.157.274	-2.088.995
Evaluations latentes	-17.534.405	2.401.405
Différence de change	162.549	312.959
<b>Situation au 31 décembre</b>	<b>1.232.035.164</b>	<b>1.221.106.207</b>

#### 4.6 Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti

Rubriques	31/12/2018			31/12/2019		
	=<1 an	> 1 an	Total	=<1 an	> 1 an	Total
<b>Instruments de dettes</b>	<b>4.114.695.730</b>	<b>10.111.963.294</b>	<b>14.226.659.023</b>	<b>3.617.490.185</b>	<b>9.865.449.745</b>	<b>13.482.939.931</b>
<i>Secteur public</i>	445.730.675	2.288.315.564	2.734.046.239	489.932.251	2.389.592.203	2.879.524.454
<i>Etablissements de crédit</i>	2.510.601.196	5.354.332.562	7.864.933.758	2.589.768.581	4.604.823.270	7.194.591.850
<i>Clientèle « corporate »</i>	1.158.363.858	2.469.315.168	3.627.679.026	537.789.354	2.871.034.272	3.408.823.626
<b>Total</b>	<b>4.114.695.730</b>	<b>10.111.963.294</b>	<b>14.226.659.023</b>	<b>3.617.490.185</b>	<b>9.865.449.745</b>	<b>13.482.939.931</b>
<i>dont: Dépréciations d'actifs financiers</i>	-1.749.635	-10.057.190	-11.806.825	-1.587.644	-7.687.914	-9.275.558

#### Tableau décomposant la variation de la valeur comptable :

Instruments de dettes	2018	2019
<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>12.914.000.168</b>	<b>14.226.659.023</b>
Acquisitions	3.768.571.198	3.405.003.443
Ventes	-	-19.393.855
Remboursements	-2.410.470.008	-4.183.370.464
Résultats réalisés	-65.495	205.442
Proratas d'intérêts	-34.894.208	-22.318.992
Evaluations latentes des couvertures	-20.535.186	35.484.563
Dépréciations	3.935.311	2.531.261
Différence de change	6.117.243	38.139.510
<b>Situation au 31 décembre</b>	<b>14.226.659.023</b>	<b>13.482.939.931</b>

Tableau détaillant le provisionnement :

	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
<b>Situation au 1er janvier 2018</b>	<b>7.207.851</b>	<b>172.044</b>	<b>8.362.241</b>	<b>15.742.136</b>
<i>dont:</i>				
<i>Secteur public</i>	732.031	-	-	732.031
<i>Etablissements de crédit</i>	4.199.104	-	-	4.199.104
<i>Clientèle « corporate »</i>	2.276.716	172.044	8.362.241	10.811.001
<b>Transfert de stage</b>	<b>2.866.394</b>	<b>831.908</b>	<b>-3.698.302</b>	<b>-</b>
<b>Secteur public</b>				
<i>Transfert du stage 1</i>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 2</i>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 3</i>	-	-	-	-
<b>Etablissements de crédit</b>				
<i>Transfert du stage 1</i>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 2</i>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 3</i>	-	-	-	-
<b>Clientèle « corporate »</b>				
<i>Transfert du stage 1</i>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 2</i>	119.981	-119.981	-	-
<i>Transfert du stage 3</i>	2.746.413	951.889	-3.698.302	-
<b>Situation au 31 décembre 2018 avant variations</b>	<b>10.074.246</b>	<b>1.003.952</b>	<b>4.663.938</b>	<b>15.742.136</b>
<b>Variations</b>	<b>-2.343.312</b>	<b>-978.756</b>	<b>-613.243</b>	<b>-3.935.311</b>
Augmentation suite à acquisition ou origination	2.172.413	-	-	2.172.413
Diminution suite à remboursement	-	-	-	-
Changement lié au risque de crédit	-4.518.444	-978.756	-613.682	-6.110.882
Autres changements	-	-	-	-
Amortissement	-	-	-	-
Ecart de change	2.719	-	438	3.158
<b>Situation au 31 décembre 2018</b>	<b>7.730.934</b>	<b>25.196</b>	<b>4.050.695</b>	<b>11.806.825</b>
<i>dont:</i>				
<i>Secteur public</i>	546.290	-	-	546.290
<i>Etablissements de crédit</i>	4.067.444	-	-	4.067.444
<i>Clientèle « corporate »</i>	3.117.199	25.196	4.050.695	7.193.090

Transferts de stage encours	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
<b>Secteur public</b>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 1</i>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 2</i>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 3</i>	-	-	-	-
<b>Etablissements de crédit</b>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 1</i>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 2</i>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 3</i>	-	-	-	-
<b>Clientèle « corporate »</b>	<b>20.204.777</b>	<b>-823.728</b>	<b>-19.381.049</b>	-
<i>Transfert du stage 1</i>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 2</i>	3.231.168	-3.231.168	-	-
<i>Transfert du stage 3</i>	16.973.610	2.407.439	-19.381.049	-
<b>Encours par stage au 31 décembre 2018</b>	<b>Stage 1</b>	<b>Stage 2</b>	<b>Stage 3</b>	<b>Total</b>
Secteur public	2.734.592.530	-	-	2.734.592.530
Etablissements de crédit	7.869.001.203	-	-	7.869.001.203
Clientèle « corporate »	3.620.168.091	7.497.262	7.206.764	3.634.872.116
	<b>Stage 1</b>	<b>Stage 2</b>	<b>Stage 3</b>	<b>Total</b>
<b>Situation au 1er janvier 2019</b>	<b>7.730.934</b>	<b>25.196</b>	<b>4.050.695</b>	<b>11.806.825</b>
<i>dont:</i>				
<i>Secteur public</i>	546.290	-	-	546.290
<i>Etablissements de crédit</i>	4.067.444	-	-	4.067.444
<i>Clientèle « corporate »</i>	3.117.199	25.196	4.050.695	7.193.090
<b>Variations</b>	<b>857.367</b>	<b>458.748</b>	<b>-3.847.181</b>	<b>-2.531.067</b>
Augmentation suite à acquisition ou origination	2.509.935	-	-	2.509.935
Diminution suite à remboursement	-471.785	-	-	-471.785
Changement lié au risque de crédit	-1.197.489	458.748	-3.824.912	-4.563.653
Autres changements	-	-	-	-
Amortissement	-	-	-22.407	-22.407
Ecart de change	16.705	-	137	16.842
<b>Situation au 31 décembre 2019</b>	<b>8.588.300</b>	<b>483.944</b>	<b>203.513</b>	<b>9.275.758</b>
<i>dont:</i>				
<i>Secteur public</i>	454.164	-	-	454.164
<i>Etablissements de crédit</i>	4.892.129	-	-	4.892.129
<i>Clientèle « corporate »</i>	3.242.008	483.944	203.513	3.929.465

Transferts de stage encours	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
<b>Secteur public</b>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 1</i>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 2</i>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 3</i>	-	-	-	-
<b>Etablissements de crédit</b>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 1</i>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 2</i>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 3</i>	-	-	-	-
<b>Clientèle « corporate »</b>	<b>4.815.315</b>	<b>1.299.421</b>	<b>-6.114.737</b>	-
<i>Transfert du stage 1</i>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 2</i>	2.130.440	-2.130.440	-	-
<i>Transfert du stage 3</i>	2.684.875	3.429.862	-6.114.737	-
<b>Encours par stage au 31 décembre 2019</b>	<b>Stage 1</b>	<b>Stage 2</b>	<b>Stage 3</b>	<b>Total</b>
Secteur public	2.879.978.425	-	-	2.879.978.425
Etablissements de crédit	7.199.483.980	-	-	7.199.483.980
Clientèle « corporate »	3.409.119.716	3.429.862	203.513	3.412.753.091

#### 4.7 Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation

Rubriques	31/12/2019		Total
	=<1 an	> 1 an	
<b>Instruments de dettes</b>	<b>11.000.000</b>	<b>5.069.764</b>	<b>16.069.764</b>
<i>Secteur public</i>	-	5.069.764	5.069.764
<i>Etablissements de crédit</i>	11.000.000	-	11.000.000
<i>Clientèle « corporate »</i>	-	-	-
<b>Total</b>	<b>11.000.000</b>	<b>5.069.764</b>	<b>16.069.764</b>
<i>dont: Résultat latent à la clôture</i>	-32.077	-16.021	-48.098

#### Tableau décomposant la variation de la valeur comptable :

Instruments de dettes	2019
<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier</b>	-
Acquisitions	16.119.377
Ventes	-
Remboursements	-
Résultats réalisés	-
Proratas d'intérêts	-1.515
Evaluations latentes	-48.098
Différence de change	-
<b>Situation au 31 décembre</b>	<b>16.069.764</b>

**4.8 Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation**

Rubriques	31/12/2018	31/12/2019
<b>Instruments de capitaux propres</b>	<b>863.396.081</b>	<b>820.716.989</b>
<i>Etablissements de crédit</i>	<i>3.666.600</i>	<i>3.958.116</i>
<i>Corporate</i>	<i>859.729.481</i>	<i>816.758.873</i>
<b>Total</b>	<b>863.396.081</b>	<b>820.716.989</b>
<i>dont: Résultat latent par la réserve de réévaluation</i>	<i>529.021.573</i>	<i>486.895.434</i>
Dividendes encaissées sur la période	31.108.012	31.018.707
<i>dont dividendes de positions vendues pendant la période</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Plus-/moins values réalisées sur ventes dans les capitaux propres	808.399	2.709

Tableau décomposant la variation de la valeur comptable :

Instruments de capitaux propres	2018	2019
<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>699.476.204</b>	<b>863.396.081</b>
Acquisitions	1.770.222	-
Ventes	-514.215	-1.473.467
Résultats réalisés par les fonds propres	808.399	2.709
Evaluations latentes	159.805.528	-42.187.349
Différence de change	2.049.944	979.014
<b>Situation au 31 décembre</b>	<b>863.396.081</b>	<b>820.716.989</b>

#### 4.9 Parts mises en équivalence

	31/12/2018	31/12/2019
<b>Valeur d'acquisition au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>54.227.636</b>	<b>51.463.781</b>
Créations	1.391.835	5.691.671
Cessions	-4.155.690	-721.900
<b>Total (en valeur d'acquisition)</b>	<b>51.463.781</b>	<b>56.433.552</b>

Liste des entreprises associées :

Entreprises associées	Fraction du capital détenu (en %)	Valeur d'acquisition	Valeur mise en équivalence 2019
Société Nationale de Circulation Automobile S.à r. l.	20,00	24.789	7.622.140
Luxair S.A.	21,81	14.830.609	97.306.317
Société de la Bourse de Luxembourg S.A.	22,75	128.678	26.922.443
Europay Luxembourg S.C.	30,10	188.114	929.776
European Fund Administration S.A.	31,67	5.691.671	5.817.022
LuxHub S.A.	32,50	1.300.000	293.830
Visalux S.C.	34,66	365.305	7.165.276
Lalux Group S.A.	40,00	28.904.385	240.868.546
BioTechCube (BTC) Luxembourg S.A.	50,00	5.000.000	714.399
<b>Sous-total participations directes</b>		<b>56.433.552</b>	<b>387.639.750</b>
<b>Total</b>		<b>56.433.552</b>	<b>387.639.750</b>

Entreprises associées	Fraction du capital détenu (en %)	Valeur d'acquisition	Valeur mise en équivalence 2018
Société Nationale de Circulation Automobile S.à r. l.	20,00	24.789	6.758.684
Luxair S.A.	21,81	14.830.609	98.352.343
Société de la Bourse de Luxembourg S.A.	22,75	128.678	24.029.499
Europay Luxembourg S.C.	30,10	188.114	775.563
LuxHub S.A.	32,50	1.300.000	665.311
Visalux S.C.	34,66	365.306	7.782.260
Lalux Group S.A.	40,00	28.904.385	215.530.085
BioTechCube (BTC) Luxembourg S.A.	50,00	5.000.000	720.073
<b>Sous-total participations directes</b>		<b>50.741.882</b>	<b>354.613.819</b>
EFA Partners S.A.	29,05	551.900	719.160
Pecoma International S.A.	33,33	170.000	219.542
<b>Sous-total participations indirectes</b>		<b>721.900</b>	<b>938.702</b>
<b>Total</b>		<b>51.463.781</b>	<b>355.552.521</b>

En date du 24 juin 2019, la maison mère du Groupe a porté sa participation dans la société EFA S.A. à 31,67%.

A une exception près, les états financiers des entreprises associées ont été retraités pour être conformes à la norme IFRS 9. L'exception en question concerne l'entité Lalux Group S.A. qui se réfère au règlement (UE) 2017/1988 publié au journal officiel le 9 novembre 2017 et portant sur les amendements à la norme IFRS 4 Contrats d'Assurance. Ce règlement introduit certaines dérogations pour exempter les entités exerçant des activités dans le secteur de l'assurance et consolidées dans les états financiers de conglomérats financiers de l'application de la norme IFRS 9 jusqu'à l'exercice 2022.

En application des dispositions de la norme IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités », le Groupe considère l'ensemble de ses intérêts détenus dans d'autres sociétés comme non significatifs et fournit ainsi les informations suivantes :

Entreprises associées	2019			
	Résultat net des activités poursuivies	Résultat net après impôts des activités abandonnées	Autres éléments du résultat global	Résultat global total
<b>Participations directes</b>	<b>13.821.166</b>	-	<b>26.635.404</b>	<b>40.456.570</b>
Société Nationale de Circulation Automobile S.à r. l.	829.801	-	515.548	1.345.349
Luxair S.A.	-1.552.131	-	-1.906.854	-3.458.985
Société de la Bourse de Luxembourg S.A.	4.174.760	-	602.402	4.777.162
Europay Luxembourg S.C.	22.622	-	-97.864	-75.242
European Fund Administration S.A.	-1.324.868	-	1.448.241	123.373
LuxHub S.A.	-371.481	-	-634.689	-1.006.170
Visalux S.C.	-100.439	-	-652.634	-753.073
LaLux Group S.A.	12.153.675	-	27.371.816	39.525.491
BioTechCube (BTC) Luxembourg S.A.	-10.773	-	-10.562	-21.335
<b>Participations indirectes</b>	-	-	<b>-108.040</b>	<b>-108.040</b>
EFA Partners S.A.	-	-	-55.404	-55.404
Pecoma International S.A.	-	-	-52.636	-52.636
<b>Total</b>	<b>13.821.166</b>	-	<b>26.527.364</b>	<b>40.348.530</b>

Entreprises associées	2018			
	Résultat net des activités poursuivies	Résultat net après impôts des activités abandonnées	Autres éléments du résultat global	Résultat global total
<b>Participations directes</b>	<b>12.281.427</b>	-	<b>1.505.106</b>	<b>13.786.533</b>
Société Nationale de Circulation Automobile S.à r. l.	482.100	-	325.941	808.041
Luxair S.A.	-2.428.329	-	3.975.488	1.547.159
Société de la Bourse de Luxembourg S.A.	1.882.735	-	215.135	2.097.870
Europay Luxembourg S.C.	-231.604	-	-3.403.159	-3.634.763
FS-B S.à.r.l.	-	-	-281.339	-281.339
FS-T S.à.r.l.	-	-	87.509	87.509
LuxHub S.A.	-634.689	-	-	-634.689
Visalux S.C.	-1.010.894	-	-1.166.298	-2.177.192
LaLux Group S.A.	14.238.120	-	1.767.281	16.005.401
BioTechCube (BTC) Luxembourg S.A.	-16.012	-	-15.452	-31.464
<b>Participations indirectes</b>	<b>108.762</b>	-	<b>-3.053</b>	<b>105.709</b>
EFA Partners S.A.	111.856	-	42	111.898
Pecoma International S.A.	-3.094	-	-3.095	-6.189
<b>Total</b>	<b>12.390.189</b>	-	<b>1.502.053</b>	<b>13.892.242</b>

#### 4.10 Nantissement de titres

##### - Titres nantis dans le cadre d'opérations de mise en pension

Rubriques	31/12/2018	31/12/2019
Instruments de dettes émis par le secteur public	335.451.247	297.705.022
Instruments de dettes émis par les établissements de crédit	306.666.187	199.588.376
Instruments de dettes émis - autres	289.050.940	92.233.713
<b>Total</b>	<b>931.168.374</b>	<b>589.527.111</b>

Les instruments de dettes sont issus principalement de la rubrique des valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti.

La diminution observée au niveau des instruments de dettes s'explique par un nombre moins important de contrats collatéralisés par des titres en date du 31 décembre 2019.

##### - Titres prêtés et autres nantissements

Rubriques	31/12/2018	31/12/2019
<b>Prêts de titres</b>		
Instruments de dettes émis par le secteur public	642.071.306	340.533.182
Instruments de dettes émis par les établissements de crédit	157.676.149	130.602.601
Instruments de dettes émis - autres	95.000.741	114.551.016
<b>Total</b>	<b>894.748.197</b>	<b>585.686.799</b>

#### **4.11 Obligations convertibles incluses dans les différents portefeuilles**

Le Groupe n'a pas détenu d'obligations convertibles au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018.

#### **4.12 Instruments dérivés**

Au niveau des instruments financiers dérivés, le Groupe distingue entre les instruments financiers détenus à des fins de transaction et les instruments dérivés de couverture. Les instruments financiers dérivés détenus à des fins de transactions sont exclusivement détenus en contrepartie de transactions (couverture économique) et non pas à des fins spéculatives. Pour les instruments dérivés de couverture, il y a lieu de séparer entre :

- Couverture de juste valeur : la couverture de juste valeur du Groupe consiste à se prémunir contre la variation de la juste valeur du composant taux d'intérêt des instruments de dettes. Les éléments couverts se composent de prêts, de titres et d'émissions EMTN à taux fixes. Les prêts peuvent faire l'objet d'une micro ou d'une macro couverture. La réévaluation de la juste valeur pour le risque de taux de ces instruments couverts impacte le compte de résultat. Cette couverture s'effectue par l'utilisation d'IRS.

- Couverture de flux de trésorerie : la couverture de flux de trésorerie s'applique à deux types de risques. D'une part, le Groupe applique ce type de couverture pour figer les flux de trésorerie de prêts à taux variables. D'autre part elle s'applique à des obligations à taux fixes en devises pour lesquelles le Groupe juge nécessaire de couvrir le risque de change. Cette couverture s'effectue par l'utilisation d'IRS et de CIRS. La réévaluation de la juste valeur de ces dérivés impacte le résultat global via la réserve de couverture de flux de trésorerie.

La mesure de l'efficacité de la couverture de juste valeur et de flux de trésorerie est décrite au paragraphe 3.2.2.

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG  
Notes aux comptes consolidés au 31 décembre 2019

Rubriques au 31/12/2019	Actif	Passif	Notionnel
<b>Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction</b>	<b>143.054.604</b>	<b>157.060.590</b>	<b>17.009.759.617</b>
Opérations liées au taux de change	78.464.119	84.619.258	15.094.906.053
- <i>Swaps de change et change à terme</i>	77.614.217	84.619.258	15.085.794.506
- <i>CCIS</i>	849.902	-	9.111.547
- <i>autres</i>	-	-	-
Opérations liées au taux d'intérêts	63.492.833	71.343.679	1.896.910.196
- <i>IRS</i>	62.811.115	70.330.949	1.779.756.037
- <i>autres</i>	681.718	1.012.730	117.154.159
Opérations liées aux capitaux propres	1.097.653	1.097.653	17.943.368
- <i>Options sur actions et sur indices</i>	1.097.653	1.097.653	17.943.368
<b>Instruments dérivés de couverture de juste valeur</b>	<b>50.973.791</b>	<b>854.199.992</b>	<b>11.429.929.630</b>
Opérations liées au taux de change	19.718.872	172.880.015	1.754.039.010
- <i>CCIS</i>	19.718.872	172.880.015	1.754.039.010
Opérations liées au taux d'intérêts	31.254.919	681.319.977	9.675.890.620
- <i>IRS</i>	31.254.919	681.319.977	9.675.890.620
<b>Instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie</b>	<b>8.308.799</b>	<b>19.108.008</b>	<b>428.443.568</b>
Opérations liées au taux de change	5.731.589	19.108.008	404.043.568
- <i>CCIS</i>	5.731.589	19.108.008	404.043.568
Opérations liées au taux d'intérêts	2.577.210	-	24.400.000
- <i>IRS</i>	2.577.210	-	24.400.000
<b>Rubriques au 31/12/2018</b>	<b>Actif</b>	<b>Passif</b>	<b>Notionnel</b>
<b>Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction*</b>	<b>220.216.547</b>	<b>133.331.388</b>	<b>15.425.751.774</b>
Opérations liées au taux de change	178.107.701	52.951.413	12.408.458.186
- <i>Swaps de change et change à terme</i>	177.431.491	52.951.413	12.215.995.186
- <i>CCIS</i>	676.210	-	3.763.000
- <i>autres</i>	-	-	188.700.000
Opérations liées au taux d'intérêts	34.223.923	72.495.052	2.969.261.072
- <i>IRS</i>	33.305.605	71.246.060	2.842.736.069
- <i>autres</i>	918.318	1.248.991	126.525.003
Opérations liées aux capitaux propres	7.884.923	7.884.923	48.032.516
- <i>Options sur actions et sur indices</i>	7.884.923	7.884.923	48.032.516
<b>Instruments dérivés de couverture de juste valeur</b>	<b>43.494.414</b>	<b>595.544.439</b>	<b>9.623.595.485</b>
Opérations liées au taux de change	25.900.841	131.188.033	1.334.033.138
- <i>CCIS</i>	25.900.841	131.188.033	1.334.033.138
Opérations liées au taux d'intérêts	17.593.574	464.356.406	8.289.562.347
- <i>IRS</i>	17.593.574	464.356.406	8.289.562.347
<b>Instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie</b>	<b>21.976.145</b>	<b>11.281.850</b>	<b>494.156.237</b>
Opérations liées au taux de change	18.657.253	11.281.850	464.756.237
- <i>CCIS</i>	18.657.253	11.281.850	464.756.237
Opérations liées au taux d'intérêts	3.318.892	-	29.400.000
- <i>IRS</i>	3.318.892	-	29.400.000

\* la ventilation des instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction a été revue pour s'aligner avec les tableaux du FINREP

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG  
Notes aux comptes consolidés au 31 décembre 2019

Couvertures de juste valeur au 31/12/2019	Rubriques du bilan	Juste valeur des instruments couverts	Variation de juste valeur instruments de couverture	Variation de juste valeur instruments couverts	Inefficience	Taux d'efficience
<b>Risque de taux d'intérêts</b>						
Instruments de l'actif taux fixe	Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti, Prêts et avances au coût amorti - Clientèle, Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couverts contre le risque de taux	-483.505.525	195.624.830	-196.321.076	-696.246	100,36%
Instruments du passif taux fixe	Emissions de titres	13.605.345	-14.548.130	14.540.250	-7.880	99,95%
<b>Risque taux de change</b>						
Instruments de l'actif taux fixe	Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti, Prêts et avances au coût amorti - Clientèle	-46.347.377	16.604.837	-16.586.959	17.878	99,89%
Instruments du passif taux fixe	Emissions de titres	-1.405	-2.781.740	2.780.981	-759	99,97%
Couvertures de flux de trésorerie au 31/12/2019	Rubriques du bilan		Variation de juste valeur instruments de couverture	Variation de juste valeur instruments couverts	Réserve de couverture de flux de trésorerie	
					continuité de la couverture	rupture de couverture
<b>Risque de taux d'intérêts</b>						
Instruments de l'actif taux fixe	Prêts et avances au coût amorti - Clientèle		741.474	-	-2.574.253	-
<b>Risque taux de change</b>						
Instruments de l'actif taux fixe	Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti		880.589	-	1.365.513	-
Couvertures de juste valeur au 31/12/2018	Rubriques du bilan	Juste valeur des instruments couverts	Variation de juste valeur instruments de couverture	Variation de juste valeur instruments couverts	Inefficience	Taux d'efficience
<b>Risque de taux d'intérêts</b>						
Instruments de l'actif taux fixe	Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti, Prêts et avances au coût amorti - Clientèle, Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couverts contre le risque de taux	-140.488.686	-23.753.718	21.165.245	-2.588.474	89,10%
Instruments du passif taux fixe	Emissions de titres	-934.905	-4.174.609	4.162.321	-12.288	99,71%
<b>Risque taux de change</b>						
Instruments de l'actif taux fixe	Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti, Prêts et avances au coût amorti - Clientèle	-29.760.419	6.509.730	-6.497.946	11.785	99,82%
Instruments du passif taux fixe	Emissions de titres	-2.782.386	3.517.066	-3.515.426	1.640	99,95%
Couvertures de flux de trésorerie au 31/12/2018	Rubriques du bilan		Variation de juste valeur instruments de couverture	Variation de juste valeur instruments couverts	Réserve de couverture de flux de trésorerie	
					continuité de la couverture	rupture de couverture
<b>Risque de taux d'intérêts</b>						
Instruments de l'actif taux fixe	Prêts et avances au coût amorti - Clientèle		939.319	-	3.315.726	-
<b>Risque taux de change</b>						
Instruments de l'actif taux fixe	Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti		-486.709	-	-484.924	-

Résultat sur les activités de couverture comptabilisées en résultat net et en autre résultat global au 31/12/2019	Rubrique du résultat net ou de l'autre résultat global
<b>Couverture de juste valeur (micro + macro couverture)</b>	<b>687.007</b>
gains (pertes) sur les instruments de couverture	-194.778.594
gains (pertes) sur les instruments couverts relatif au risque couvert	195.586.803
partie inefficente	-121.203
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>	<b>1.622.063</b>
partie inefficente	-
partie efficiente	1.622.063
reclassée en compte de résultat sur la période	-
Réconciliation de la composante fonds propres au 31/12/2019	Couverture de flux de trésorerie comptabilisée en réserve de réévaluation
<b>Solde au 1er Janvier 2019</b>	<b>2.830.802</b>
Variation de juste de valeur liée à la couverture:	-1.622.063
<i>du risque de taux d'intérêt</i>	-741.474
<i>du risque de change</i>	-880.589
Montant reclassé en compte de résultat liée à la couverture:	-
<i>du risque de taux d'intérêt</i>	-
<i>du risque de change</i>	-
<b>Solde au 31 décembre 2019</b>	<b>1.208.739</b>
Résultat sur les activités de couverture comptabilisées en résultat net et en autre résultat global au 31/12/2018	Rubrique du résultat net ou de l'autre résultat global
<b>Couverture de juste valeur (micro + macro couverture)</b>	<b>2.587.336</b>
gains (pertes) sur les instruments de couverture	18.092.399
gains (pertes) sur les instruments couverts relatif au risque couvert	-15.314.194
partie inefficente	-190.868
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>	<b>452.610</b>
partie inefficente	-
partie efficiente	452.610
reclassée en compte de résultat sur la période	-
Réconciliation de la composante fonds propres au 31/12/2018	Couverture de flux de trésorerie comptabilisée en réserve de réévaluation
<b>Solde au 1er Janvier 2018</b>	<b>3.283.412</b>
Variation de juste de valeur liée à la couverture:	-452.610
<i>du risque de taux d'intérêt</i>	-939.319
<i>du risque de change</i>	486.709
Montant reclassé en compte de résultat liée à la couverture:	-
<i>du risque de taux d'intérêt</i>	-
<i>du risque de change</i>	-
<b>Solde au 31 décembre 2018</b>	<b>2.830.802</b>

**4.13 Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couverts contre le risque de taux**

<b>Rubriques</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2019</b>
Actif: Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couverts contre le risque de taux	69.027.154	215.762.686
<b>Total</b>	<b>69.027.154</b>	<b>215.762.686</b>

Cette rubrique renseigne la juste valeur des portefeuilles « prêts et avances au coût amorti – Clientèle » couverts contre le risque de taux d'intérêt par une stratégie de macro-couverture de juste valeur. La couverture mise en place concerne exclusivement un portefeuille de prêts à taux fixe couvert par des instruments financiers dérivés du type IRS.

La variation de cette rubrique de 2018 à 2019 s'explique essentiellement par un effet de volume ainsi que par l'évolution des courbes d'intérêts utilisées pour déterminer la juste valeur.

#### 4.14 Immobilisations corporelles à usage propre

	Terrains et constructions			Total
	Propriétés à usage propre	Droits d'utilisation d'actifs découlant de contrats de location	Autres matériels et mobiliers	
<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2019</b>	<b>392.791.279</b>	<b>14.446.730</b>	<b>64.691.580</b>	<b>471.929.589</b>
Entrée	3.474.845	2.489.575	8.869.534	14.833.954
Transferts exceptionnels	-64.182	-	-	-64.182
Sortie	-3.054.156	-	-7.673.552	-10.727.708
<b>Situation au 31 décembre 2019</b>	<b>393.147.786</b>	<b>16.936.305</b>	<b>65.887.561</b>	<b>475.971.653</b>
<b>Amortissements cumulés</b>				
<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2019</b>	<b>142.324.183</b>	<b>-</b>	<b>37.197.422</b>	<b>179.521.606</b>
Amortissements	-2.831.537	-	-7.636.227	-10.467.764
Transferts exceptionnels	258.012	-	-	258.012
Dotations	11.898.883	3.289.044	8.757.949	23.945.876
<b>Situation au 31 décembre 2019</b>	<b>151.649.541</b>	<b>3.289.044</b>	<b>38.319.145</b>	<b>193.257.730</b>
<b>Valeur comptable nette</b>				
<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2019</b>	<b>250.467.096</b>	<b>14.446.730</b>	<b>27.494.158</b>	<b>292.407.983</b>
<b>Situation au 31 décembre 2019</b>	<b>241.498.245</b>	<b>13.647.262</b>	<b>27.568.417</b>	<b>282.713.923</b>
	<b>Terrains et constructions</b>	<b>Autres matériels et mobiliers</b>	<b>Total</b>	
<b>Situation au 1er janvier 2018</b>	<b>390.830.582</b>	<b>66.943.271</b>	<b>457.773.853</b>	
Entrée	4.365.499	7.941.313	12.306.813	
Sortie	-2.404.802	-10.193.004	-12.597.807	
<b>Situation au 31 décembre 2018</b>	<b>392.791.279</b>	<b>64.691.580</b>	<b>457.482.859</b>	
<b>Amortissements cumulés</b>				
<b>Situation au 1er janvier 2018</b>	<b>132.276.041</b>	<b>37.154.206</b>	<b>169.430.247</b>	
Amortissements	-2.243.743	-10.140.482	-12.384.224	
Dotations	12.291.885	10.183.698	22.475.583	
<b>Situation au 31 décembre 2018</b>	<b>142.324.183</b>	<b>37.197.422</b>	<b>179.521.606</b>	
<b>Valeur comptable nette</b>				
<b>Situation au 1er janvier 2018</b>	<b>258.554.541</b>	<b>29.789.065</b>	<b>288.343.606</b>	
<b>Situation au 31 décembre 2018</b>	<b>250.467.096</b>	<b>27.494.158</b>	<b>277.961.253</b>	

#### 4.15 **Immobilisations corporelles de placement**

<b>Situation au 1er janvier 2019</b>	<b>30.019.258</b>
Entrée (acquisitions)	-
Entrée (dépenses d'investissement)	20.796
Transferts exceptionnels	64.183
Sortie	-750.192
<b>Situation au 31 décembre 2019</b>	<b>29.354.045</b>

##### Amortissements cumulés

<b>Situation au 1er janvier 2019</b>	<b>17.256.530</b>
Amortissements	-608.997
Transferts exceptionnels	-258.012
Dotations	933.950
<b>Situation au 31 décembre 2019</b>	<b>17.323.471</b>

##### Valeur comptable nette

<b>Situation au 1er janvier 2019</b>	<b>12.762.729</b>
<b>Situation au 31 décembre 2019</b>	<b>12.030.574</b>

<b>Situation au 1er janvier 2018</b>	<b>30.653.882</b>
Entrée (acquisitions)	-
Entrée (dépenses d'investissement)	16.583
Sortie	-651.207
<b>Situation au 31 décembre 2018</b>	<b>30.019.258</b>

##### Amortissements cumulés

<b>Situation au 1er janvier 2018</b>	<b>16.926.764</b>
Amortissements	-651.207
Dotations	980.974
<b>Situation au 31 décembre 2018</b>	<b>17.256.530</b>

##### Valeur comptable nette

<b>Situation au 1er janvier 2018</b>	<b>13.727.120</b>
<b>Situation au 31 décembre 2018</b>	<b>12.762.729</b>

Les produits locatifs des immeubles de placement donnés en location s'élevaient à EUR 3.053.324 pour l'exercice 2019, contre EUR 3.051.964 un an plus tôt. Les frais d'entretien pour l'exercice 2019 en relation avec les immeubles de placement s'élevaient à EUR 174.321 contre EUR 157.737 un an plus tôt.

La juste valeur des immeubles de placement s'élève à EUR 73.074.580 à la fin de l'exercice 2019, contre EUR 72.462.312 à la fin de l'exercice 2018. Cette évaluation à la juste valeur appartient au niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur.

L'estimation de cette juste valeur est réalisée par un expert en fonction des critères suivants :

- localisation géographique des immeubles ;
- état général de l'immeuble ;
- utilisation à des fins d'habitation ou de commerce ;
- superficie de l'objet.

Les immeubles de placement sont exclusivement localisés sur le territoire national.

#### 4.16 **Immobilisations incorporelles**

Situation au 1er janvier 2019	<b>52.712.569</b>
Entrée	16.921.829
Sortie	-9.489.781
Situation au 31 décembre 2019	<b>60.144.617</b>

##### Amortissements cumulés

Situation au 1er janvier 2019	<b>25.237.519</b>
Amortissements	-9.489.781
Dotations	14.997.817
Situation au 31 décembre 2019	<b>30.745.555</b>

##### Valeur comptable nette

Situation au 1er janvier 2019	<b>27.475.050</b>
Situation au 31 décembre 2019	<b>29.399.062</b>

Situation au 1er janvier 2018	<b>41.051.244</b>
Entrée	20.258.832
Sortie	-8.597.507
Situation au 31 décembre 2018	<b>52.712.569</b>

##### Amortissements cumulés

Situation au 1er janvier 2018	<b>22.446.190</b>
Amortissements	-8.597.507
Dotations	11.388.835
Situation au 31 décembre 2018	<b>25.237.519</b>

##### Valeur comptable nette

Situation au 1er janvier 2018	<b>18.605.053</b>
Situation au 31 décembre 2018	<b>27.475.050</b>

La dotation à l'amortissement en relation avec les immobilisations incorporelles est enregistrée sous la rubrique du compte de résultat « corrections de valeurs sur immobilisations corporelles et incorporelles ».

#### 4.17 **Impôts : Actifs et passifs d'impôts**

Alors que l'impôt courant constitue l'impôt exigible, les impôts différés correspondent aux flux d'impôts futurs auxquels le Groupe pourrait être assujéti en raison du décalage temporel entre la base comptable et la base fiscale.

Au 31 décembre 2019, le Groupe enregistre une dette d'impôts courants de EUR 9.820.434 contre EUR 46.813.738 l'exercice précédent.

En l'absence d'une loi fiscale incorporant les normes IFRS, le Groupe calcule l'impôt exigible sur base de la variation de l'actif net des postes bilantaires évalués via le compte de résultat.

Au 31 décembre 2019, le Groupe enregistre un actif d'impôts différés de EUR 149.322.883 et un passif d'impôts différés de EUR 128.499.977.

Le tableau ci-dessous présente une ventilation des mutations des impôts différés actifs et passifs, selon que la variation s'est opérée via les capitaux propres ou via le compte de résultat :

Rubriques	01/01/2018	Mouvements en capitaux propres	Mouvements en compte de résultat	31/12/2018
Impôts différés actifs	93.552.932	50.872.957	-	144.425.889
Impôts différés passifs	-158.365.512	5.670.905	10.541.836	-142.152.770
<b>Impôts différés actifs / passifs nets</b>	<b>-64.812.580</b>	<b>56.543.862</b>	<b>10.541.836</b>	<b>2.273.119</b>

Rubriques	01/01/2019	Mouvements en capitaux propres	Mouvements en compte de résultat	31/12/2019
Impôts différés actifs	144.425.889	27.263.253	-22.366.258	149.322.883
Impôts différés passifs	-142.152.770	-4.146.397	17.799.190	-128.499.977
<b>Impôts différés actifs / passifs nets</b>	<b>2.273.119</b>	<b>23.116.855</b>	<b>-4.567.067</b>	<b>20.822.906</b>

#### 4.17.1 Actifs d'impôts

Rubriques	31/12/2018	31/12/2019
Impôts différés	144.425.889	149.322.883
<b>Actifs d'impôts</b>	<b>144.425.889</b>	<b>149.322.883</b>

Ventilation des actifs d'impôts différés en fonction de l'origine :

Rubriques	31/12/2018	31/12/2019
Instruments financiers dérivés - application de la juste valeur	126.129	340.559
Instruments de dettes - application de la juste valeur	-	11.948
Instruments de capitaux propres - application de la juste valeur	3.998.803	5.102.975
Fonds de pension - écart actuariel	96.764.277	123.669.482
Actifs d'impôts différés dus à la FTA	43.536.679	20.197.919
<b>Actifs d'impôts différés</b>	<b>144.425.889</b>	<b>149.322.883</b>

#### 4.17.2 Passifs d'impôts

Rubriques	31/12/2018	31/12/2019
Impôts courants	46.813.738	9.820.434
<i>Impôt sur le revenu</i>	<i>34.105.501</i>	<i>27.835.263</i>
<i>Impôt commercial</i>	<i>12.686.837</i>	<i>-18.036.229</i>
<i>Impôt sur la fortune</i>	<i>21.400</i>	<i>21.400</i>
Impôts différés	142.152.770	128.499.977
<b>Passifs d'impôts</b>	<b>188.966.508</b>	<b>138.320.411</b>

Ventilation des passifs d'impôts différés en fonction de l'origine :

Rubriques	31/12/2018	31/12/2019
Instruments financiers dérivés - application de la juste valeur	862.420	642.019
Instruments de capitaux propres - application de la juste valeur	791.698	1.486.536
Provisions prudentielles et autres provisions	106.029.218	104.049.452
Fonds de pension - écart actuariel	2.890.058	7.410.039
Passifs d'impôts différés dus à la FTA	31.579.375	14.911.932
<b>Passifs d'impôts différés</b>	<b>142.152.770</b>	<b>128.499.977</b>

#### 4.18 Autres actifs

Rubriques	31/12/2018	31/12/2019
Suspens opérationnel	12.280.871	7.383.000
Débiteurs privilégiés ou garantis	1.672.453	1.219.946
Autres	10.161	110.396
<b>Total</b>	<b>13.963.485</b>	<b>8.713.342</b>

#### 4.19 Dépôts évalués au coût amorti – Etablissements de crédit

Rubriques	31/12/2018			31/12/2019		
	=<1 an	> 1 an	Total	=<1 an	> 1 an	Total
Dépôts interbancaires	4.130.586.398	588.474.794	4.719.061.192	4.410.456.252	62.781.759	4.473.238.011
<i>dont dépôts banques centrales</i>	<i>425.440.769</i>	<i>496.427.778</i>	<i>921.868.547</i>	<i>419.365.396</i>	-	<i>419.365.396</i>
Mise/Prise en pension	97.978.071	-	97.978.071	119.596.784	-	119.596.784
Autres passifs financiers	23.805.802	-	23.805.802	99.164.486	-	99.164.486
<b>Total</b>	<b>4.252.370.271</b>	<b>588.474.794</b>	<b>4.840.845.065</b>	<b>4.629.217.523</b>	<b>62.781.759</b>	<b>4.691.999.282</b>

#### 4.20 Dépôts évalués au coût amorti – Clientèle

Rubriques	31/12/2018			31/12/2019		
	=<1 an	> 1 an	Total	=<1 an	> 1 an	Total
<b>Secteur privé</b>	<b>25.015.575.225</b>	<b>980.140.803</b>	<b>25.995.716.028</b>	<b>26.112.601.316</b>	<b>567.879.085</b>	<b>26.680.480.401</b>
- Comptes à vue et à préavis	9.169.669.399	-	9.169.669.399	10.361.379.381	-	10.361.379.381
- Comptes à terme	2.086.726.085	980.140.803	3.066.866.888	1.627.168.715	567.879.085	2.195.047.801
- Epargne	13.759.179.740	-	13.759.179.740	14.124.053.219	-	14.124.053.219
- Mise/Prise en pension	-	-	-	-	-	-
<b>Secteur public</b>	<b>4.829.161.993</b>	<b>1.052.271.028</b>	<b>5.881.433.022</b>	<b>5.709.865.375</b>	<b>989.336.972</b>	<b>6.699.202.347</b>
<b>Total</b>	<b>29.844.737.218</b>	<b>2.032.411.831</b>	<b>31.877.149.050</b>	<b>31.822.466.690</b>	<b>1.557.216.057</b>	<b>33.379.682.748</b>

#### 4.21 Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat

Rubriques	31/12/2018			31/12/2019		
	=<1 an	> 1 an	Total	=<1 an	> 1 an	Total
Emissions	-	151.566.706	151.566.706	-	166.144.407	166.144.407
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>151.566.706</b>	<b>151.566.706</b>	<b>-</b>	<b>166.144.407</b>	<b>166.144.407</b>
<i>dont: Résultat latent à la clôture</i>	<i>-</i>	<i>-1.918.958</i>	<i>-1.918.958</i>	<i>-</i>	<i>10.678.974</i>	<i>10.678.974</i>

Cette rubrique reprend les instruments financiers, qui, suivant leurs caractéristiques, intègrent des composantes de dérivés non directement liées et qui ne sont ainsi pas éligibles pour une évaluation à la juste valeur par la réserve de réévaluation.

Tableau décomposant la variation de la valeur comptable :

Emissions	2018	2019
<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>146.853.974</b>	<b>151.566.705</b>
Proratas d'intérêts	1.840.508	1.840.911
Evaluations latentes	2.612.343	12.597.932
Différence de change	259.880	138.860
<b>Situation au 31 décembre</b>	<b>151.566.705</b>	<b>166.144.407</b>

**4.22 Emissions de titres**

Rubriques	31/12/2018			31/12/2019		
	=<1 an	> 1 an	Total	=<1 an	> 1 an	Total
Bons de caisse	41.625.872	59.022.613	100.648.485	43.742.608	28.984.867	72.727.475
Papier commercial	3.098.167.240	-	3.098.167.240	3.318.395.896	-	3.318.395.896
Medium Term Notes et autres émissions	-	447.778.704	447.778.704	8.817.659	415.139.530	423.957.190
<b>Total</b>	<b>3.139.793.112</b>	<b>506.801.317</b>	<b>3.646.594.429</b>	<b>3.370.956.163</b>	<b>444.124.397</b>	<b>3.815.080.561</b>
<i>dont: Emissions subordonnées</i>	-	100.483.038	100.483.038	8.817.659	91.207.770	100.025.429

Les émissions du type « Medium Term Notes » sont exclusivement listées à la bourse de Luxembourg.

Les bons de caisse ne sont plus commercialisés depuis 2015 et sont gérés en mode « run-off ».

Tableau décomposant la variation de la valeur comptable des « Medium Term Notes »:

Emissions	2018	2019
<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>456.569.488</b>	<b>447.778.704</b>
Emissions	-	-
Remboursements/ra achats	-9.016.500	-42.380.952
Résultats réalisés	43.247	-
Proratas d'intérêts	133.661	-609.140
Evaluations latentes	3.636.622	17.321.231
Différence de change	-3.587.814	1.847.348
<b>Situation au 31 décembre</b>	<b>447.778.704</b>	<b>423.957.190</b>

### Détail au 31 décembre 2019 des emprunts subordonnés

Description	Taux	Devise d'émission	Nominal émis EUR	Partie assimilée EUR	Partie non-assimilée EUR
Emprunt 2000-2020	-	EUR	8.600.000	1.083.094	7.516.906
Emprunt 2001-2021	-	EUR	11.000.000	2.355.099	8.644.901
Emprunt 2001-2021	-	EUR	30.000.000	6.422.998	23.577.002
Emprunt 2002-2022	0,163	EUR	50.000.000	28.856.947	21.143.053
<b>Total</b>			<b>99.600.000</b>	<b>38.718.138</b>	<b>60.881.862</b>

La charge d'intérêts sur les émissions subordonnées s'élève à EUR 177.821 au 31 décembre 2019, contre EUR 166.589 au 31 décembre 2018.

#### 4.23 Provisions

Cette rubrique regroupe deux grands types de provisions, à savoir les provisions à constituer en application de la norme IAS 37 ainsi que les provisions sur les engagements du Groupe selon la norme IFRS 9.

Mouvements de l'exercice :

	2018			
	risques et charges	Provisions compte épargne temps	IFRS 9	Total
<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>2.599.352</b>	-	<b>15.196.140</b>	<b>17.795.492</b>
Dotations	200.000	-	8.077.352	8.277.352
Reprises	-82.823	-	-10.156.420	-10.239.243
Utilisation	-421.654	-	1.291	-420.363
Charge reprise sous frais du personnel	-	6.411.941	-	6.411.941
<b>Situation au 31 décembre</b>	<b>2.294.875</b>	<b>6.411.941</b>	<b>13.118.363</b>	<b>21.825.179</b>
	<b>2019</b>			
<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>2.294.875</b>	<b>6.411.941</b>	<b>13.118.363</b>	<b>21.825.178</b>
Dotations	-	-	7.997.091	7.997.091
Reprises	-211.782	-	-9.375.351	-9.587.133
Utilisation	-	-	104	104
Charge reprise sous frais du personnel	-	3.861.092	-	3.861.092
<b>Situation au 31 décembre</b>	<b>2.083.093</b>	<b>10.273.033</b>	<b>11.740.207</b>	<b>24.096.333</b>

Les provisions constituées en application de la norme IAS 37 sont les provisions pour risques et charges et comprennent des provisions pour risques liés à des litiges et des provisions pour charges sur dépenses de personnel non couvertes par d'autres normes.

Détails pour le provisionnement IFRS 9 pour l'année 2019 :

	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
<b>Situation au 1er janvier 2018</b>	<b>10.862.265</b>	<b>3.262.743</b>	<b>1.071.132</b>	<b>15.196.140</b>
<b>Transfert de stages</b>	<b>613.519</b>	<b>-547.038</b>	<b>-66.482</b>	<b>-</b>
<i>Transfert du stage 1</i>	<i>-97.443</i>	<i>96.457</i>	<i>986</i>	<i>-</i>
<i>Transfert du stage 2</i>	<i>681.525</i>	<i>-703.348</i>	<i>21.823</i>	<i>-</i>
<i>Transfert du stage 3</i>	<i>29.438</i>	<i>59.853</i>	<i>-89.291</i>	<i>-</i>
<b>Situation au 31 décembre 2018 avant variations</b>	<b>11.475.784</b>	<b>2.715.705</b>	<b>1.004.650</b>	<b>15.196.140</b>
<b>Variations</b>	<b>-1.229.572</b>	<b>-646.915</b>	<b>-201.290</b>	<b>-2.077.777</b>
Augmentation suite à acquisition ou origination	7.486.993	949.570	959.315	9.395.879
Diminution suite à remboursement	-2.496.271	-1.329.210	-193.394	-4.018.874
Changement lié au risque de crédit	-6.221.587	-252.465	-967.211	-7.441.262
Autres changements	-	-14.810	-	-14.810
Ecart de change	1.292	-1	-	1.290
<b>Situation au 31 décembre 2018</b>	<b>10.246.212</b>	<b>2.068.790</b>	<b>803.361</b>	<b>13.118.363</b>
<b>Situation au 1er janvier 2019</b>	<b>10.246.212</b>	<b>2.068.790</b>	<b>803.361</b>	<b>13.118.363</b>
<b>Variations</b>	<b>-1.616.244</b>	<b>-84.146</b>	<b>322.238</b>	<b>-1.378.152</b>
Augmentation suite à acquisition ou origination	6.470.917	139.853	547.314	7.158.084
Diminution suite à remboursement	-3.592.244	-349.533	-563.226	-4.505.003
Changement lié au risque de crédit	-4.495.024	125.534	338.150	-4.031.340
Autres changements	-	-	-	-
Ecart de change	106	-	-	106
<b>Situation au 31 décembre 2019</b>	<b>8.629.968</b>	<b>1.984.643</b>	<b>1.125.599</b>	<b>11.740.209</b>

	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
<b>Transferts de stage encours</b>				
Transfert du stage 1	-37.681.407	37.439.240	242.167	-
Transfert du stage 2	33.405.182	-33.536.018	130.836	-
Transfert du stage 3	138.470	168.519	-306.989	-

	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
<b>Encours provisionnés</b>				
Encours au 31 décembre 2018	6.080.329.241	175.939.243	7.541.887	6.263.810.371
Encours au 31 décembre 2019	6.618.178.791	155.057.581	3.604.776	6.776.841.148

**4.24 Autres passifs**

Rubriques	31/12/2018	31/12/2019
Suspens opérationnel	57.279.105	3.193.964
Créanciers privilégiés ou garantis	23.069.643	21.644.231
Dettes provenant de contrats de location	-	13.647.262
Autres	3.410.652	3.113.659
<b>Total</b>	<b>83.759.400</b>	<b>41.599.116</b>

#### 4.25 Fonds de pension – Plan de pension à prestations définies

Principales estimations utilisées dans la détermination des engagements de pension :

Variables	31/12/2018	31/12/2019
Taux d'actualisation pour les personnes actives	1,80%	1,10%
Taux d'actualisation pour les rentiers	1,45%	0,80%
Croissance des salaires (y inclus indexation)	3,25%	3,25%
Croissance des rentes (y inclus indexation)	2,25%	2,25%
Rendement induit	1,61%	0,94%

Le rendement induit de 0,94% en 2019 correspond à la moyenne pondérée des taux d'actualisation pour les personnes actives et pour les rentiers tels que fixés à la fin de l'exercice 2019.

Dotation nette au fonds de pension renseignée à la rubrique « frais du personnel » au compte de résultat :

Composants	31/12/2018	31/12/2019
Coût des services rendus	11.092.320	11.792.479
Coût financier	9.902.453	11.006.642
Rendement induit	-6.840.037	-7.373.197
<b>Total</b>	<b>14.154.736</b>	<b>15.425.924</b>

Engagements de pension :

	2018	2019
<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier des engagements</b>	<b>646.114.109</b>	<b>682.449.398</b>
Coût des services rendus	11.092.320	11.792.479
Coût financier	9.902.453	11.006.642
Prestations payées	-12.585.339	-12.851.647
Ecart actuariel	27.925.854	123.840.805
<b>Situation au 31 décembre des engagements</b>	<b>682.449.398</b>	<b>816.237.677</b>

En ce qui concerne les rentes des agents fonctionnaires, le Groupe ne comptabilise les paiements qu'au moment du remboursement à l'Etat qui, dans un premier temps, prend directement en charge le paiement des rentes de ces agents. Ainsi, les « prestations payées » de EUR 12.851.647 incluent les remboursements à l'Etat des rentes des fonctionnaires relatives à l'exercice 2018.

Ventilation de l'écart actuariel :

	2018	2019
Ecart actuariel résultant de changements d'hypothèses actuarielles	-8.798.320	114.490.280
- hypothèses financières	-8.798.320	114.490.280
- hypothèses démographiques	-	-
Ecart actuariel résultant des ajustements liés à l'expérience	36.724.174	9.350.525
<b>Total écart actuariel:</b>	<b>27.925.854</b>	<b>123.840.805</b>

Analyse de sensibilité des engagements de pension :

Impact de la variation des hypothèses actuarielles sur l'engagement de pension au 31/12/2019	Diminution	Augmentation
Variation du taux moyen actuariel (-/+ 50 bps)	102.515.125	-86.645.735
Variation du taux de croissance des salaires (-/+ 50 bps)	-81.954.215	99.088.386
Variation du taux de croissance des rentes (-/+ 25 bps)	-36.775.353	39.277.610
Variation des tables de mortalités (-/+ 1 an)	29.303.047	-28.786.696
<b>Effet cumulé:</b>	<b>13.088.603</b>	<b>22.933.564</b>

Impact de la variation des hypothèses actuarielles sur l'engagement de pension au 31/12/2018	Diminution	Augmentation
Variation du taux moyen actuariel (-/+ 50 bps)	80.452.505	-68.451.363
Variation du taux de croissance des salaires (-/+ 50 bps)	-67.624.350	82.473.437
Variation du taux de croissance des rentes (-/+ 25 bps)	-28.927.498	30.814.629
Variation des tables de mortalités (-/+ 1 an)	22.317.515	-22.048.586
<b>Effet cumulé:</b>	<b>6.218.172</b>	<b>22.788.117</b>

Analyse de l'échéancier des engagements de pension :

	31/12/2018	31/12/2019
<b>Duration moyenne de l'engagement de pension</b>	<b>22,11 années</b>	<b>23,2 années</b>
<b>Analyse des échéances des engagements à payer</b>	<b>682.449.398</b>	<b>816.237.678</b>
pensions de l'exercice non encore remboursées	7.252.938	7.448.265
engagements à payer jusqu'à 12 mois	13.605.769	14.057.804
engagements à payer entre 1 à 3 ans	28.681.729	29.590.295
engagements à payer entre 3 à 6 ans	45.919.427	47.916.875
engagements à payer entre 6 à 11 ans	84.031.158	91.351.093
engagements à payer entre 11 à 16 ans	89.416.347	100.570.613
engagements à payer au delà de 16 ans	413.542.030	525.302.731

Actifs du plan de pension :

	2018	2019
<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier des actifs</b>	<b>446.297.938</b>	<b>457.163.411</b>
Prestations payées	-12.585.339	-12.851.647
Contribution	33.002.681	17.865.225
Rendement induit	6.840.037	7.373.197
Ecart d'évaluation	-16.391.907	18.600.128
<b>Situation au 31 décembre des actifs</b>	<b>457.163.411</b>	<b>488.150.315</b>

En 2019, la maison mère du Groupe a réalisé une contribution annuelle de EUR 12.565.225 et une contribution exceptionnelle de EUR 5.300.000 contre une contribution annuelle de EUR 9.002.681 et une contribution exceptionnelle de EUR 24.000.000 une année plus tôt. La contribution exceptionnelle au titre de l'année 2019 sert à compenser l'effet de la signature de l'accord salarial, tandis que celle de l'année 2018 a servi à compenser l'effet du changement des tables de mortalité IGSS vers DAV2004R.

Investissements du plan de pension :

2019	Etablissements de crédits	Secteur public	Corporate	Total
Valeurs mobilières à revenu fixe	103.894.645	156.577.026	35.943.053	296.414.724
Valeurs mobilières à revenu variable	-	-	129.618.856	129.618.856
Investissement en biens immobiliers	-	-	11.269.063	11.269.063
Autres actifs (essentiellement dépôts)	50.847.671	-	-	50.847.671
<b>Total</b>	<b>154.742.315</b>	<b>156.577.026</b>	<b>176.830.973</b>	<b>488.150.315</b>

2018	Etablissements de crédits	Secteur public	Corporate	Total
Valeurs mobilières à revenu fixe	133.085.476	153.757.048	28.370.984	315.213.508
Valeurs mobilières à revenu variable	-	-	47.006.214	47.006.214
Investissement en biens immobiliers	-	-	10.802.640	10.802.640
Autres actifs (essentiellement dépôts)	84.141.048	-	-	84.141.048
<b>Total</b>	<b>217.226.524</b>	<b>153.757.048</b>	<b>86.179.839</b>	<b>457.163.411</b>

Engagements nets de pension :

	2017	2018	2019
Engagements de pension	646.114.109	682.449.398	816.237.677
Juste valeur des actifs du plan	-446.297.938	-457.163.411	-488.150.315
<b>Engagements non financés</b>	<b>199.816.171</b>	<b>225.285.987</b>	<b>328.087.363</b>

Stock des écarts actuariels :

<b>Stock au 1er janvier 2018*</b>	<b>316.598.106</b>
variation nette 2018	44.317.761
<b>Stock au 31 décembre 2018</b>	<b>360.915.867</b>
<b>Stock au 1er janvier 2019</b>	<b>360.915.867</b>
variation nette 2019	105.240.677
<b>Stock au 31 décembre 2019</b>	<b>466.156.545</b>

\* Le montant a été ajusté au stock des écarts actuariels pris en compte depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Au titre de l'exercice 2020, la contribution totale estimée de la maison mère du Groupe au fonds de pension sera de EUR 11.996.000.

**4.26 Transactions avec les parties liées**

Les parties liées de la maison mère du Groupe sont les sociétés mises en équivalence, les entités étatiques et les principaux dirigeants du Groupe.

L'ensemble des transactions conclues avec les parties liées le sont à des conditions de marché.

**4.26.1 Relations entre la maison mère du groupe et les sociétés mises en équivalence**

	31/12/2018	31/12/2019
Dépôts des entreprises associées	241.880.312	153.900.247
<b>Total</b>	<b>241.880.312</b>	<b>153.900.247</b>

	31/12/2018	31/12/2019
Prêts des entreprises associées	60.003.409	22.783.083
<b>Total</b>	<b>60.003.409</b>	<b>22.783.083</b>

#### 4.26.2 Entités étatiques

La maison mère du Groupe, instituée par la loi du 21 février 1856 et régie par la loi organique du 24 mars 1989, est un établissement public autonome, doté de la personnalité juridique. Elle est placée sous la haute surveillance du membre du Gouvernement ayant le département du Trésor dans ses attributions.

Par ce fait, l'Etat luxembourgeois exerce un contrôle sur le Groupe qui doit dès lors se conformer aux dispositions de la norme IAS 24.

Ainsi, le Groupe publie les informations suivantes concernant ses relations commerciales avec l'Etat ainsi qu'avec les autres entités étatiques tout en appliquant les dispositions du paragraphe 25 de la norme IAS 24 :

<b>ACTIF du Bilan</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2019</b>
Prêts et avances au coût amorti	2.310.327.576	2.117.944.510
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	565.350.469	691.969.593
Autres	4.237.210	3.258.915
<b>TOTAL à l'ACTIF</b>	<b>2.879.915.255</b>	<b>2.813.173.018</b>
<b>PASSIF du Bilan</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2019</b>
Dépôts évalués au coût amorti	4.911.514.610	5.970.303.667
<b>TOTAL au PASSIF</b>	<b>4.911.514.610</b>	<b>5.970.303.667</b>

#### 4.26.3 Rémunération des organes de direction et d'administration

Les rémunérations allouées aux différents organes de la maison mère du Groupe se ventilent de la façon suivante:

	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2019</b>
Organe d'administration (9 administrateurs)	318.750	339.477
Organe de direction (5 directeurs)	1.081.756	1.064.533
<b>Total</b>	<b>1.400.506</b>	<b>1.404.010</b>

#### 4.26.4 **Avances et crédits accordés aux membres des organes d'administration et de direction du Groupe**

Les avances et crédits accordés aux membres des organes d'administration et de direction du Groupe se présentent comme suit:

	31/12/2018	31/12/2019
Organe d'administration (9 administrateurs)	2.268.788	3.689.815
Organe de direction (5 directeurs)	219.750	37.452
<b>Total</b>	<b>2.488.538</b>	<b>3.727.267</b>

#### 4.27 **Honoraires du réviseur d'entreprises agréé**

	2018	2019
Contrôle légal des comptes annuels statutaires et consolidés	557.126	609.781
Autres services d'assurance	146.560	262.805
Services fiscaux	-	-
Autres	-	-
<b>Total</b>	<b>703.686</b>	<b>872.586</b>

Les montants repris dans la rubrique ci-dessus sont des montants hors TVA.

#### 4.28 **Contributions et frais directs liés à l'Union Bancaire Européenne**

Rubriques	2018	2019
Frais de supervision Banque centrale européenne	1.306.993	1.681.051
Frais de supervision CSSF	517.000	517.000
Frais Conseil de Résolution Unique	355.068	252.653
<b>Total</b>	<b>2.179.061</b>	<b>2.450.704</b>
Contribution Fonds de Garantie des Dépôts Luxembourg	28.750.366	13.545.273
Contribution Fonds de Résolution Luxembourg	11.930.654	14.367.325
<b>Total</b>	<b>40.681.020</b>	<b>27.912.598</b>

#### 4.29 **Eléments de hors-bilan**

##### **Nature des garanties émises**

<b>Rubriques</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2019</b>
Garanties d'achèvement	423.220.707	482.263.027
Lettres de crédit	82.986.242	84.685.327
Contre-garanties	379.500.912	400.732.006
Autres	5.136.715	17.521.204
<b>Total</b>	<b>890.844.576</b>	<b>985.201.565</b>

##### **Engagements**

<b>Rubriques</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2019</b>
Montants à libérer sur titres, participations et parts dans des entreprises liées	6.950.482	6.856.145
Crédits confirmés non utilisés	5.351.527.190	5.776.579.783
<i>Financements</i>	<i>2.782.178.307</i>	<i>3.109.423.835</i>
<i>Comptes courants</i>	<i>1.870.832.084</i>	<i>1.832.226.611</i>
<i>Contrats « Money market »</i>	<i>218.340.611</i>	<i>277.524.514</i>
<i>Autres</i>	<i>480.176.187</i>	<i>557.404.822</i>
Crédits documentaires	13.412.664	10.100.000
<b>Total</b>	<b>5.371.890.335</b>	<b>5.793.535.928</b>

Un montant de EUR 11.740.209 lié au calcul des pertes de crédit attendues est enregistré à la rubrique « Provision ».

##### **Gestion d'actifs de tiers**

Le Groupe assure au profit de tiers des services de gestion et de représentation, notamment la gestion de fortune, la conservation et l'administration de valeurs mobilières, la location de coffres, la représentation fiduciaire et des fonctions d'agent.

**5 NOTES AU COMPTE DE RESULTAT <sup>4</sup>**  
(en euros)

**5.1 Résultat d'intérêts**

<b>Intérêts perçus et produits assimilés</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
Avoirs à vue	-	-
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	244.227.468	298.599.563
Actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	7.006.682	2.587.531
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	171.919.599	157.268.902
Créances évaluées au coût amorti	396.175.388	399.575.933
Dérivés - Comptabilité de couverture, risque de taux d'intérêt	73.413.967	82.807.127
Autres actifs	18.581.021	13.967.759
<b>Total</b>	<b>911.324.125</b>	<b>954.806.815</b>
<b>Intérêts payés et charges assimilées</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	-56.851.066	-83.207.630
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	-2.704.980	-2.706.073
Passifs évalués au coût amorti - Dépôts	-133.464.137	-106.582.732
Passifs évalués au coût amorti - Dettes représentées par un titre	-84.438.873	-105.100.781
Passifs évalués au coût amorti - Emprunts subordonnés	-103.115	-153.966
Dérivés - Comptabilité de couverture, risque de taux d'intérêt	-263.575.311	-254.573.135
Autres passifs	-13.479.505	-24.850.866
<b>Total</b>	<b>-554.616.987</b>	<b>-577.175.183</b>
<b>Résultat d'intérêts</b>	<b>356.707.138</b>	<b>377.631.632</b>
Total des intérêts perçus et produits assimilés qui ne sont pas comptabilisés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	586.676.008	570.812.594
Total des intérêts payés et charges assimilées qui ne sont pas comptabilisés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	-231.485.630	-236.688.345
Intérêts perçus sur instruments du passif	16.649.051	12.479.742
Intérêts payés sur instruments de l'actif	-31.168.852	-26.033.956

<sup>4</sup> D'éventuelles différences mineures entre les chiffres présentés dans les notes aux comptes annuels et ceux des différents états représentent uniquement des différences d'arrondis

## 5.2 Revenu de valeurs mobilières

Rubriques	2018	2019
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	31.356.636	31.464.134
<b>Revenus de valeurs mobilières</b>	<b>31.356.636</b>	<b>31.464.134</b>

## 5.3 Commissions

Rubriques	2018	2019
Activités de crédit	49.002.267	55.339.329
Fonction de gestion	39.484.972	44.842.743
Activités liées aux fonds d'investissement	51.657.209	50.296.337
Comptes à vue et activités annexes	35.997.923	38.461.349
Primes d'assurances	3.040.679	2.576.172
Autres (*)	8.084.745	9.093.321
<b>Total commissions perçues</b>	<b>187.267.795</b>	<b>200.609.251</b>
Activités de crédit	-3.834.660	-3.864.085
Fonction de gestion	-17.305.377	-19.128.153
Activités liées aux fonds d'investissement	-10.542.731	-10.562.994
Comptes à vue et activités annexes	-7.343.949	-8.682.807
Autres (*)	-2.435.576	-3.291.951
<b>Total commissions payées</b>	<b>-41.462.293</b>	<b>-45.529.990</b>
<b>Total commissions</b>	<b>145.805.502</b>	<b>155.079.261</b>

(\*) principalement constitués de commissions sur instruments financiers dérivés.

## 5.4 Résultat réalisé sur instruments financiers non renseignés à la juste valeur au compte de résultat

Rubriques	2018	2019
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	-60.624	205.443
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	246.943	-
Prêts et avances évalués au coût amorti	145.510	13.371
Passifs financiers évalués au coût amorti	6.077	-
<b>Total</b>	<b>337.906</b>	<b>218.814</b>

#### 5.5 **Résultat sur instruments financiers détenus à des fins de transaction**

Rubriques	2018	2019
Instruments de capital et instruments financiers dérivés associés	4.393.382	5.124.315
Instruments de change et instruments financiers dérivés associés	-2.374.974	5.786.187
Instruments de taux d'intérêt et instruments financiers dérivés associés	3.771.321	18.838.790
<b>Total</b>	<b>5.789.730</b>	<b>29.749.292</b>

#### 5.6 **Résultat sur instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat**

Rubriques	2018	2019
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	-2.612.343	-12.597.932
<b>Total</b>	<b>-2.612.343</b>	<b>-12.597.932</b>

#### 5.7 **Résultat sur instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat**

Rubriques	2018	2019
Valeurs mobilières à revenu fixe	-4.756.615	-2.575.963
Parts d'OPC	-8.723.674	10.537.093
Prêts et avances	114.118	171.935
<b>Total</b>	<b>-13.366.171</b>	<b>8.133.065</b>

#### 5.8 **Résultat sur opérations de couverture**

Rubriques	2018	2019
<b>Couverture de juste valeur</b>		
Titres de dette à l'actif couverts par des instruments financiers dérivés	-165.703	-43.430
Emissions au passif couvertes par des instruments financiers dérivés	10.647	8.639
Prêts couverts par des instruments financiers dérivés	2.742.392	721.799
<b>Total</b>	<b>2.587.336</b>	<b>687.008</b>
Résultat d'évaluation sur les instruments couverts	-15.314.194	195.586.804
Résultat d'évaluation sur les instruments de couverture	17.901.531	-194.899.796
<b>Total</b>	<b>2.587.336</b>	<b>687.008</b>

Les opérations de couverture des risques de marché sont hautement efficaces. Les prêts couverts par des instruments financiers dérivés le sont sous forme d'opérations de micro-couverture ou de macro-couverture, conformément à la norme IAS 39.

L'information sur le taux d'efficacité est reprise sous la note 4.12.

## 5.9 Autres résultats nets d'exploitation

Rubriques	2018	2019
Autres produits d'exploitation	14.141.187	12.750.617
Autres charges d'exploitation	-42.727.204	-31.060.294
<b>Autres résultats nets d'exploitation</b>	<b>-28.586.017</b>	<b>-18.309.677</b>

Les postes « Autres produits et charges d'exploitation » comprennent principalement :

- les loyers des immeubles donnés en location et diverses avances des locataires,
- les remboursements de TVA suite aux décomptes d'exercices antérieurs,
- les rentrées sur créances amorties,
- la part des contributions annuelles aux FRL et FGDL.

Les rentrées sur créances amorties s'élèvent à EUR 1.551.658 pour l'année 2019 et à EUR 2.719.114 pour l'année 2018.

## 5.10 Frais du personnel

Rubriques	2018	2019
Rémunérations	184.246.569	189.508.750
Charges sociales	7.306.842	7.007.293
Pensions et dépenses similaires	13.802.204	14.490.284
Dotation au fonds de pension	14.154.736	15.425.924
Autres frais de personnel	4.986.582	6.191.285
<b>Total</b>	<b>224.496.933</b>	<b>232.623.536</b>

## 5.11 Autres frais généraux administratifs

Rubriques	2018	2019
Frais en relation avec les immeubles et le mobilier	22.588.880	20.973.038
Loyers et maintenance des applications informatiques	21.971.612	25.568.866
Dépenses opérationnelles liées à l'activité bancaire	31.063.918	31.852.889
Autres	11.104.935	10.470.458
<b>Total</b>	<b>86.729.345</b>	<b>88.865.251</b>

## 5.12 Corrections de valeur sur immobilisations corporelles

### - Amortissements

Rubriques	2018	2019
Amortissements - terrains et constructions à usage propre	12.291.884	11.898.883
Amortissements - terrains et constructions en relation avec des contrats de location	-	2.965.971
Amortissements - matériel et mobilier	10.183.698	8.757.949
<b>Amortissements sur immobilisations corporelles</b>	<b>22.475.582</b>	<b>23.622.803</b>

L'implémentation de la norme IFRS 16 au 1er janvier 2019 a comme corollaire de renseigner les frais relatifs aux contrats de location sous cette rubrique.

### - Dépréciations

En 2018 et en 2019, le Groupe n'a pas comptabilisé de corrections de valeur pour dépréciations sur immobilisations corporelles selon la norme IAS 36.

## 5.13 Corrections de valeur sur immeubles de placement

### - Amortissements

Rubriques	2018	2019
Amortissements	980.974	933.950
<b>Amortissements sur immobilisations corporelles - placement</b>	<b>980.974</b>	<b>933.950</b>

### - Dépréciations

En 2018 et 2019, le Groupe n'a pas comptabilisé de corrections de valeur pour dépréciations sur immeubles de placement selon la norme IAS 36.

#### 5.14 **Corrections de valeur sur immobilisations incorporelles**

##### - **Amortissements**

Rubriques	2018	2019
Amortissements	11.388.835	14.997.817
<b>Amortissements sur immobilisations incorporelles</b>	<b>11.388.835</b>	<b>14.997.817</b>

##### - **Dépréciations**

En 2018 et 2019, le Groupe n'a pas comptabilisé de corrections de valeur pour dépréciations sur immobilisations incorporelles selon la norme IAS 36.

### 5.15 Corrections de valeur nettes sur risques de crédit

	2018			2019		
	Dotations	Reprises	Total	Dotations	Reprises	Total
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	-3.185.937	7.121.228	3.935.291	-4.175.486	6.701.182	2.525.696
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	-	-	-	-193	-	-193
Prêts et avances	-27.782.361	44.082.725	16.300.364	-55.414.894	60.101.081	4.686.187
	-30.968.298	51.203.953	20.235.654	-59.590.573	66.802.263	7.211.690

	2018	2019
Intérêts sur valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti dépréciées	3.577	3.362
Intérêts sur prêts et avances dépréciés	1.959.960	2.767.544
<b>Total</b>	<b>1.963.536</b>	<b>2.770.907</b>

### 5.16 Dotations aux/Reprises de provisions

Rubriques	2018	2019
Dotations aux provisions	-8.789.938	-7.997.092
Reprises de provisions	10.751.826	9.587.134
<b>Dotations nettes</b>	<b>1.961.888</b>	<b>1.590.042</b>

### 5.17 Charge d'impôt

Rubriques	2018	2019
Impôt sur le résultat provenant des activités ordinaires	49.096.004	-38.394.720
Impôt différé	-10.541.836	-4.567.067
<i>dont impact dû au changement de taux d'imposition</i>	-	3.171.666
<b>Impôt sur le résultat de l'exercice</b>	<b>38.554.168</b>	<b>-42.961.787</b>

Le taux nominal d'imposition applicable au Luxembourg était de 24,94% au 31 décembre 2019 et de 26,01% au 31 décembre 2018. Le taux d'imposition effectif du Groupe était de respectivement 17,10% en 2019 et de 19,32% une année plus tôt, vu la divergence entre la base fiscale luxembourgeoise et la base comptable des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

La différence entre ces deux taux peut s'analyser comme suit :

	2018	2019
Résultat avant impôts	199.532.544	251.269.745
Taux de taxation	26,01%	24,94%
Impôt théorique au taux normal	51.898.415	62.666.674
Impact fiscal des dépenses non déductibles	104.154	95.540
Impact fiscal des revenus non imposables	-13.671.896	-14.247.568
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	-3.235.700	-3.446.999
Bonifications d'impôts et abattements	1.414.497	10.548.218
Changement de taux d'impôt différé	-	-4.079.142
Reprise/supplément d'impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	827.312	860.001
Impact FTA IFRS 9	-	-5.739.556
Autres	1.217.386	-3.695.380
<b>Impôt sur le résultat de l'exercice</b>	<b>50.995.154</b>	<b>42.961.788</b>

L'impact fiscal des revenus non imposables provient en grande partie de l'encaissement de dividendes en provenance de participations stratégiques que le Groupe détient dans des sociétés résidentes, pleinement imposables, qui lui permettent d'appliquer le principe des sociétés mère et filiales suivant l'article 166 LIR (Loi de l'impôt sur le revenu) afin d'éviter une double imposition économique de ces revenus. Abstraction faite de ces revenus non imposables dans le chef du Groupe, le taux d'imposition effectif du Groupe se situerait à 24,7 % en 2019.

#### 5.18 Rendement des actifs

Le Groupe affiche, conformément à l'article 38-4 de la Loi sur le Secteur Financier, un rendement des actifs de 0,43% pour l'exercice 2019 contre 0,35% pour l'exercice précédent.

## 6 GESTION DES RISQUES<sup>5</sup>

### 6.1 Règles générales de gestion des risques

Traditionnellement, la maison mère du Groupe poursuit une politique de gestion des risques prudente et conservatrice.

Ainsi, la maison mère du Groupe a opté pour un profil de risque « défensif », défini dans le « Risk Appetite Framework » (« RAF »). Le « RAF » inclut les indicateurs des grandes catégories de risques du Groupe et permet au Comité de direction et au Conseil d'administration d'avoir un suivi régulier et détaillé sur la situation globale de la maison mère du Groupe. L'appétit au risque est défini comme le niveau de risque que la maison mère du Groupe est prête et est capable de supporter dans la poursuite de ses objectifs stratégiques. Les niveaux des risques auxquels la maison mère du Groupe est exposée sont mesurés au travers d'un ensemble d'indicateurs stratégiques, de métriques opérationnelles et d'indicateurs macroéconomiques. L'appétit au risque est exprimé à travers les niveaux de surveillance fixés par la maison mère du Groupe pour ces indicateurs.

L'appétit au risque est transposé dans un ensemble de limites, destinées à gérer et à contrôler les différents risques du Groupe. Ces limites sont reprises dans le « Limit Handbook » du Groupe.

#### 6.1.1 Rôle du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration définit en application de la loi organique de 1989, ainsi que des textes légaux nationaux et européens applicables la politique générale de la maison mère du Groupe et approuve en conséquence la stratégie économique globale de la maison mère du Groupe et ses principales politiques, proposées par le Comité, dans le cadre juridique et réglementaire applicable, tout en tenant également compte de la solvabilité et des intérêts financiers à long terme du Groupe.

Le Conseil d'administration définit dans ce contexte la stratégie globale de la maison mère du Groupe, sur base de propositions du Comité de direction, et supervise la mise en œuvre de manière cohérente des objectifs stratégiques, de la structure administrative et fonctionnelle y relative et de la stratégie en matière de risque du Groupe.

---

<sup>5</sup> D'éventuelles différences mineures entre les chiffres présentés dans les notes aux comptes annuels et ceux des différents états représentent uniquement des différences d'arrondis.

Le Groupe a mis en place les processus internes « Internal Capital Adequacy Assessment Process » (ICAAP) et « Internal Liquidity Adequacy Assessment Process » (ILAAP), dans lesquels il identifie de manière exhaustive l'ensemble des risques auxquels il peut être confronté. Pour chaque risque identifié, le Groupe estime la matérialité et la probabilité d'occurrence et établit une appréciation sur les moyens en place pour la gestion du risque identifié.

Ce processus d'évaluation des risques aboutit dans une déclaration annuelle de l'organe de direction dans laquelle elle communique son évaluation de l'adéquation des fonds propres de l'établissement.

### **6.1.2 Rôle du Comité d'audit**

Le Comité d'audit a pour mission de conseiller le Conseil d'administration dans sa fonction de surveillance et de préparer ainsi les décisions à adopter par le Conseil. Il assiste plus particulièrement le Conseil dans les domaines de l'information financière, du contrôle interne, y compris l'audit interne, ainsi que du contrôle exercé par le réviseur d'entreprises agréé.

Le Comité d'audit facilite ainsi la mise en œuvre d'un cadre sain de gouvernance interne.

Le Comité d'audit est composé de 4 membres du Conseil d'administration.

Le Directeur Général, le Directeur Général adjoint, le « Chief Risk Officer » et le « Chief Internal Auditor » sont invités à toutes les réunions du Comité d'Audit. Le cabinet d'audit en charge du contrôle légal des comptes de la maison mère du Groupe peut être invité, sur demande du Comité d'Audit, aux réunions du Comité d'Audit.

### **6.1.3 Rôle du Comité des risques**

Le Comité des risques a pour mission de conseiller le Conseil d'administration dans sa fonction de surveillance et de préparer ainsi les décisions à adopter par le Conseil d'administration. Il apporte son soutien dans les domaines spécifiques touchant aux multiples aspects de risques encourus par la maison mère du Groupe, inhérents à l'exécution de son modèle d'entreprise, inhérents aux objectifs stratégiques de la maison mère du Groupe, inhérents aux changements légaux, réglementaires, technologiques et de l'environnement social, commercial et concurrentiel dans lequel le Groupe agit.

Il facilite ainsi la mise en œuvre d'un cadre sain de gouvernance interne.

Il se compose de 5 membres du Conseil d'administration y inclus une majorité de membres indépendants du Conseil d'administration au sens de la législation et réglementation applicables.

Le Directeur Général, le Directeur Général adjoint, le « Chief Risk Officer » et le « Chief Internal Auditor » sont invités à toutes les réunions du Comité des Risques.

#### **6.1.4 Rôle du Comité de nomination et de rémunération**

Le Comité de nomination et de rémunération a pour mission de conseiller le Conseil d'administration dans sa fonction de surveillance et de préparer ainsi les décisions à adopter par le Conseil d'administration. Il apporte son soutien dans les domaines spécifiques touchant notamment à certains aspects de la rémunération et de la nomination des membres des organes de direction de Spuerkeess, Conseil d'administration et Comité de direction et des responsables des fonctions de contrôle interne.

Il facilite ainsi la mise en œuvre d'un cadre sain de gouvernance interne.

#### **6.1.5 Rôle du Comité de direction**

En application de la loi organique de 1989 et dans le respect de la politique générale de la maison mère du Groupe et de la stratégie économique globale du Groupe définies par le Conseil d'administration sur proposition du Comité, tous les actes, tant d'administration que de disposition, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet de Spuerkeess sont de la compétence du Comité de direction.

Le Comité de direction est responsable de la gestion efficace, saine et prudente des activités et des risques qui leur sont inhérents. Cette gestion s'exerce dans le respect des stratégies et principes directeurs fixés par le Conseil d'administration et la législation et réglementation européenne et nationale applicables. Le Comité de direction formule ainsi des propositions concrètes à l'attention du Conseil d'administration pour permettre à ce dernier de définir la stratégie globale en matière de risque, y compris l'appétit pour le risque du Groupe et son cadre de gestion des risques.

#### **6.1.6 Rôle du Comité de pilotage des risques**

Le Comité de pilotage des risques est composé des membres du Comité de direction ainsi que de certains chefs de département et chefs de services de la maison mère du Groupe et traite les sujets liés à l'identification, la mesure, la gestion et le reporting des risques, qu'il s'agisse des risques de pilier 1 tels que les risques de crédit, de marché et le risque opérationnel ou de ceux du pilier 2, tels que les risques de liquidité, de compliance ou de réputation. Les propositions du Comité de pilotage des risques sont soumises à la validation du Comité de direction. Le Comité de pilotage des risques est épaulé par un Sous-comité des risques qui se réunit à un rythme mensuel.

#### **6.1.7 Responsabilité de la fonction « Risk Management »**

D'un point de vue organisationnel, la fonction de contrôle des risques est déléguée au service « Risk Management ». Cette fonction dépend directement du Comité de direction et est indépendante de toute activité commerciale au sein de Spuerkeess. Ainsi le service « Risk Management » fait partie de la deuxième ligne de défense.

La maison mère du Groupe dispose d'un ensemble de comités de suivi des risques regroupant les responsables de différents services au niveau opérationnel de la maison mère du Groupe.

#### **6.1.8 Responsabilité de la fonction « Compliance »**

Le risque de « Compliance », appelé aussi risque de non-conformité, désigne de manière générale le risque de préjudices découlant du fait que les activités ne sont pas exercées conformément aux normes et réglementations en vigueur.

La fonction « Compliance » fait partie de la deuxième ligne de défense avec l'Audit interne et le Risk Management. Elle est directement rattachée au Comité de direction. Les domaines et responsabilités de la fonction « Compliance » sont principalement :

- la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ;
- la prévention en matière d'abus de marché et l'intégrité des marchés d'instruments financiers ;
- la protection des intérêts des clients et des investisseurs ;
- l'application de la réglementation relative à la protection des données personnelles ;
- la prévention et la gestion des conflits d'intérêts ;
- l'identification et le suivi des normes auxquelles Spuerkeess est soumise dans le cadre de ses activités.

Outre le service Compliance, la fonction « Compliance » est également constituée du Comité compliance et du Comité d'acceptation. Le Comité compliance est responsable des questions de compliance transverses, qui touchent plusieurs services / activités. Le Comité d'acceptation est quant à lui responsable des nouvelles entrées en relation d'affaires ainsi que de la clôture de certaines, pour différents motifs.

#### **6.1.9 Responsabilité de la fonction « Audit Interne »**

La fonction « Audit Interne » est chargée de l'évaluation périodique du bon fonctionnement et du caractère adéquat du dispositif de contrôle interne de la maison mère du Groupe.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- préserver le patrimoine de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg ;
- promouvoir l'efficacité et l'efficience des ressources mises en oeuvre afin d'assurer la qualité des services ;
- assurer la protection, l'intégrité, la fiabilité et la diffusion rapide des informations opérationnelles et financières ;
- assurer l'application correcte des procédures internes, des instructions, des lois et réglementations luxembourgeoises, ainsi que des exigences prudentielles du régulateur ;
- assurer le respect des objectifs fixés par les organes décisionnels de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg ;
- veiller à l'adéquation de la séparation des tâches et de l'exécution des opérations ;
- veiller au respect des procédures régissant l'adéquation des fonds propres et des réserves internes de liquidité ;
- garantir l'adéquation de la gestion des risques ;
- veiller au fonctionnement et à l'efficacité des fonctions de compliance et de contrôle des risques.

Les missions d'audit sont réalisées sur base d'un plan d'audit pluriannuel établi par les responsables du service Audit Interne et approuvé par le Comité d'Audit.

Le « Chief Internal Auditor » (C.I.A.) garantit l'application des normes internationales de l'Institute of Internal Auditors et le respect des exigences réglementaires par le service Audit Interne.

#### **6.1.10 Responsabilité du département « Analyse et Gestion des crédits »**

D'un point de vue organisationnel, la gestion des risques de crédit est assurée par le département « DAG » (Département Analyse et Gestion des crédits), qui forme une unité indépendante de toute activité commerciale, et qui est responsable :

- de la mise en place d'un cadre cohérent pour l'analyse des risques de crédit, l'analyse proprement dite et le suivi permanent de ce risque,
- de l'approbation ou du rejet des demandes provenant des entités commerciales et la soumission des dossiers au Comité de direction pour les opérations dont l'encours dépasse le seuil défini pour être traitées par un Comité de crédit hiérarchiquement subordonné au Comité de direction.

Ainsi, le service « Analyse des crédits » assure le suivi du risque de crédit ainsi que du risque de contrepartie. Ceci inclut les analyses des demandes de crédit provenant de l'ensemble des entités commerciales ainsi que les analyses en vue de la mise en place de limites ex-ante. La responsabilité des modèles de notations internes est dévolue au nouveau service « Credit Process Management » (CPM). Le chef du service « Analyse des crédits » assume la responsabilité du département « DAG ».

#### **6.1.11 Les systèmes de mesure et de contrôle des limites**

##### *6.1.11.1 Risque de crédit*

Un suivi permanent de la qualité de l'ensemble des débiteurs est mis en place au niveau département « Analyse et Gestion des crédits ».

La qualité de crédit des engagements de type « retail » est suivie sur base de notations internes qui incluent une analyse comportementale. Les dossiers de type « wholesale » disposent également de notations internes qui découlent de modèles de type « expert ». Très souvent, ces engagements disposent par ailleurs de notations externes. L'analyse de l'écart entre les notations internes et externes fait partie du suivi.

Le service « Credit Process Management » (CPM) au sein du département DAG traite les sujets opérationnels transverses relatifs aux prêts/crédits à la clientèle privée et professionnelle. L'activité englobe également les aspects réglementaires, l'optimisation du processus de crédit ainsi que le développement et la maintenance des modèles de ratings internes et de scoring d'octroi.

La Direction est informée de manière continue et selon les besoins, par le département « Analyse et Gestion des Crédits » sur l'évolution de la qualité des débiteurs. L'évolution de la qualité des débiteurs pour l'ensemble des portefeuilles fait l'objet d'une analyse trimestrielle détaillée par la fonction « Risk Management » à l'attention de la Direction.

Les positions détenues au niveau de la salle des marchés font l'objet d'un suivi quotidien ex-post du respect des limites de crédit accordées par la Direction. Les limites sont affichées en temps réel aux « traders ».

Au-delà des limites par contreparties, la maison mère du Groupe a mis en place un système de limites sectorielles et géographiques afin de superviser le risque de concentration.

#### 6.1.11.2 *Risque de marché*

Le risque de marché désigne de manière générale le risque de perte de valeur économique d'instruments détenus par le Groupe provoqué par l'évolution défavorable des paramètres de marché comme les taux d'intérêt, les taux de change, les cours de bourse, etc..

En matière de gestion du risque de taux, le Groupe dispose d'une vue intégrée pour l'ensemble de son « banking book ».

Ainsi, dans le cadre de l'évaluation et du suivi du risque de taux, le Groupe met en oeuvre un ensemble de méthodes qui sont :

- le calcul permanent de l'indicateur « Basis Point Value (BPV) » pour les positions à risque de taux de la salle des marchés et de l' « Asset Liability Management » (ALM). La BPV est une méthode simple et efficace qui permet de quantifier le risque de marché résultant de faibles variations de taux pour les positions détenues. Les « traders » et les analystes ALM sont tenus d'opérer en permanence dans le cadre des limites de BPV arrêtées par la Direction. Le respect de ces limites est surveillé par la fonction « Risk Management ».
- les stress-test du risque de taux sur base de plusieurs scénarii d'évolution des taux de marché, qui consistent à évaluer l'impact de ces scénarii sur la valeur économique des positions du « banking book » de Spuerkeess sensibles au risque de taux (« Economic Value of Equity »).

- la « Value-at-risk » (VaR), pour les positions de la salle des marchés et de l'ALM, afin d'évaluer les montants à risques liés aux positions détenues. Les montants à risque font l'objet de limites arrêtées par la Direction et supervisées par la fonction « Risk Management ». La VaR constitue une évolution par rapport à des indicateurs plus simples de type BPV, parce qu'elle permet à la fois :
  - d'intégrer les corrélations dans l'évolution des facteurs de risque entre les positions détenues ;
  - d'exprimer la perte potentielle par un seul montant, qui peut être mis en relation avec les fonds propres du Groupe ;
  - de quantifier la probabilité d'occurrence de cette perte.

La méthode de la VaR trouve également son application dans la gestion du portefeuille actions du Groupe avec de limites VaR, ainsi que des limites « stop-loss ».

Pour la gestion du risque de change, le Groupe a recours à un ensemble de limites absolues. La position de change est suivie de manière agrégée par les « traders » du service « Financial Markets » (FIM).

Le risque de transformation est pris en charge par le Comité ALM qui est composé des membres du Comité de direction, de plusieurs chefs de départements commerciaux, du chef du département « Analyse et Gestion des crédits », du chef du service « Risk Management » et du chef du département « Comptabilité et titre ». Le Comité ALM est responsable de la proposition des grandes orientations en matière de gestion du risque de taux au-delà de 2 ans, ainsi que de la rentabilité cible de l'ALM. Les propositions du Comité ALM sont soumises à la validation du Comité de direction. Le Comité ALM est épaulé par un Sous-comité ALM qui se réunit à un rythme mensuel.

#### *6.1.11.3 Risque de contrepartie découlant des opérations sur instruments financiers dérivés*

Le Groupe a négocié des contrats-cadres « International Swaps and Derivatives Association Inc. » (ISDA) comprenant des annexes « Credit Support Annex » (CSA) en vue de limiter le risque de contrepartie découlant des opérations sur instruments financiers dérivés lorsque celles-ci présentent une évaluation « mark-to-market » positive. Fin 2019, 73,62% de l'encours des opérations sur instruments financiers dérivés s'inscrivait dans le cadre de tels accords.

A côté des contrats-cadres ISDA-CSA, le Groupe a de plus en plus recours à des contreparties centrales (« CCP ») afin de limiter le risque de contrepartie. Fin 2019, 20,55% de l'encours des opérations d'instruments financiers dérivés était liquidé via ces contreparties centrales.

#### 6.1.11.4 *Risque de liquidité*

Le risque de liquidité résulte du problème de prise en compte des flux financiers entrants et sortants à une date précise. Le risque pour un établissement financier est celui de ne plus pouvoir, à un moment donné, assurer ses obligations de paiement pour cause de manque d'actifs liquides par rapport aux passifs devenus exigibles. De par sa structure financière, le Groupe se trouve normalement dans une situation d'excédents de liquidités.

Le Groupe opère un suivi permanent du risque de liquidité en fonction des échéances. Ce suivi inclut à la fois un rapprochement très détaillé des flux entrants et sortants sur une échéance de six mois au niveau de la trésorerie ainsi qu'une vue à moyen et long terme des besoins structurels de financement. Les besoins de financement à court terme dans les principales devises font l'objet de limites spécifiques.

En 2018, le Groupe a réalisé à un rythme mensuel au moins les stress-tests prévus par la circulaire CSSF 09/403 pour démontrer que le Groupe serait capable, par le biais des actifs liquides qu'il détient, de faire face à une situation inattendue de retraits massifs de fonds sur une période prolongée.

En effet, le Groupe dispose en temps normal de passifs stables et diversifiés, notamment sous forme d'une base de dépôts clientèle très solide et de programmes de refinancement « Euro Commercial Paper » (ECP), « US Commercial Paper » (USCP) et « Euro Medium Term Notes » (EMTN) qui lui assurent une situation confortable en matière de liquidité. De plus, le portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe de qualité élevée permettrait au Groupe le cas échéant d'accéder au marché de la mise en pension de titres, voire de participer en cas de besoin aux opérations de marché monétaire de la BCE.

Dans le cas d'un besoin urgent et important de liquidités, la maison mère du Groupe dispose d'une ligne de crédit « intraday » et « overnight » auprès de la Banque centrale du Luxembourg (BCL) contre nantissement de titres publics ou autres titres à revenu fixe. A cet effet, le Groupe vise à disposer en permanence d'un portefeuille d'un minimum de **EUR 3 milliards** en titres à revenu fixe pouvant servir de garantie auprès de la BCL. En date du 31 décembre 2019, l'encours de ce portefeuille était **de EUR 3,5 milliards**. Fin 2019, l'encours du portefeuille d'actifs éligibles au refinancement auprès de la BCL ou mobilisables sur le marché interbancaire dépassait EUR 10 milliards.

La circulaire CSSF 07/301, telle que modifiée mentionne explicitement au § II.1. « Identification des risques » le risque de titrisation dont un établissement de crédit est soit sponsor, soit initiateur. La titrisation compte parmi les techniques utilisables dans la gestion de la liquidité puisqu'elle permet à une banque de sortir des éléments de l'actif du bilan afin de se procurer des fonds. La maison mère du Groupe n'a participé ni comme initiateur, ni comme sponsor à une telle opération au courant de l'exercice 2018.

La maison mère du Groupe est membre indirect du système de règlement des transactions de change « Continuous Linked Settlement » (CLS). La majeure partie des opérations de change est aujourd'hui réalisée via CLS. Ne sont pas opérés via CLS les flux en date de transaction des opérations de type overnight. Pour ces opérations, le dénouement des flux initiaux, c'est-à-dire, ceux qui ont lieu à la date de transaction, se fait de manière classique via les banques correspondantes. Les flux en date de maturité pour ces mêmes transactions sont en principe dénoués via CLS.

La participation au système CLS élimine largement le risque de contrepartie (« settlement risk») lié aux opérations de change par le principe du « Payment-versus-Payment ». De même, le système CLS réduit le risque de liquidité du Groupe par l'application d'un « netting » entre transactions ce qui entraîne une diminution considérable des volumes transférés pour les transactions en question.

## **6.2 Risque opérationnel**

Le Groupe définit le risque opérationnel comme « le risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs, y compris le risque juridique », conformément à l'article 4 / point 52 de la réglementation UE n°575/2013 (« Capital Requirements Regulation », CRR).

### **6.2.1 Gouvernance de gestion du risque opérationnel**

Afin de garantir une gestion efficace du risque opérationnel à tous les niveaux, le Groupe a mis en œuvre une gouvernance qui repose sur le concept des trois lignes de défense.

Les rôles et responsabilités des fonctions de contrôle ainsi que de la première ligne de défense sont clairement mises en évidence dans la Politique de gestion du risque opérationnel.

La gestion du risque opérationnel est encadrée par différents comités dont le Comité de Pilotage des Risques au niveau du Comité de direction et le Comité des Risques au niveau du Conseil d'administration. Les lignes directrices ainsi que la supervision ultime et la définition de l'appétence au

risque opérationnel émanent directement du Conseil d'administration et la mise en œuvre est assurée par le Comité de direction.

### **6.2.2 Culture de maîtrise du risque opérationnel**

La gestion adéquate du risque opérationnel nécessite la promotion d'une solide culture de risques. L'établissement d'une telle culture émane de la direction générale (« Tone from the Top ») de la maison mère du Groupe.

Ainsi la maison mère du Groupe :

- veille à ce que les employés respectent les valeurs et les règles en matière d'éthique professionnelle. La maison mère du Groupe définit ces standards dans le code de conduite du personnel ;
- s'assure que les employés disposent des informations et connaissances nécessaires à l'issue des formations organisées à intervalles réguliers ;
- s'assure que les employés de la maison mère du Groupe n'ont pas d'incitation favorisant un comportement qui ne soit pas en ligne avec la culture des risques de la maison mère du Groupe.

Par ailleurs la maison mère du Groupe applique différents principes clefs :

- Le principe de la séparation des tâches dans le sens de l'article 71 de la circulaire CSSF 12/552 ; les tâches et responsabilités sont attribuées de façon à éviter qu'elles ne soient incompatibles dans le chef d'une même personne afin d'écartier des conflits d'intérêts potentiels.
- Le principe de validation 4 yeux; les actions nécessitant une décision, validation ou approbation sont prises selon le principe de « validation 4 yeux » dans l'optique d'éviter des erreurs et irrégularités.

### **6.2.3 Démarche de gestion du risque opérationnel**

La démarche de gestion du risque opérationnel inclut une appréciation des niveaux de risque afin de déterminer si ces derniers sont acceptables ou tolérables et en vue d'assister le processus de décision et de traitement des risques opérationnels.

La surveillance du risque opérationnel s'articule autour des moyens et outils de suivi des risques ainsi que du dispositif de reporting.

L'identification, l'analyse, l'évaluation et le suivi des risques opérationnels au sein de la maison mère du Groupe constituent un ensemble intégré d'activités, de méthodes qui aident la maison mère du Groupe à mesurer et à gérer le risque opérationnel. Les activités sont mises en œuvre de manière structurée, diligente, dynamique et itérative. Le choix de leur mise en œuvre découle d'une approche cohérente et se base sur l'exposition aux différents risques encourus (« risk-based »). Les différentes méthodes et pratiques de gestion du risque opérationnel peuvent mettre en œuvre une dynamique double : ex-ante (p.ex. à travers des « Key Risk Indicators »), ou ex-post (p.ex. à travers la collecte de données d'incidents).

Les différentes informations sont utilisées lors de la détermination de l'allocation de capital économique effectuée dans le cadre du processus « Internal Capital Adequacy Assessment Process » (ICAAP). Concernant le calcul des exigences en fonds propres réglementaires, le Groupe adopte l'approche standard.

L'amélioration des processus et des contrôles vise des actions effectuées pour renforcer l'environnement de contrôle et donc d'implémenter des mesures en vue de diminuer les risques opérationnels inhérents aux processus. Une mesure de traitement peut être initiée par la première ligne de défense dans le cadre de sa responsabilité de gestion quotidienne des risques inhérents. Une mesure de traitement peut également être initiée suite à une décision de la Direction qui décide sur le traitement du risque (accepter ; réduire ; éviter ; transférer).

La maison mère du Groupe veille à disposer des plans de continuité solides, notamment le « Business Continuity Plan » (BCP) qui a pour objectif d'assurer la continuité des activités critiques en cas d'incident opérationnel (immobilier, informatique...) majeur et le « Disaster Recovery Plan » (DRP) qui a pour objectif d'assurer le fonctionnement continu des systèmes d'information critiques, supportant les processus critiques du BCP, ou leur rétablissement endéans les délais requis pour le cas d'un incident informatique majeur.

### **6.3 Exposition au risque de crédit et de contrepartie**

#### **6.3.1 Objectifs et gestion du risque de crédit et de contrepartie**

Chaque engagement du Groupe donnant lieu à un risque de crédit fait l'objet d'une analyse préalable par le département « Analyse et Gestion des crédits ».

Dans le domaine des crédits accordés à l'économie nationale, dont les encours sont renseignés sous la rubrique bilantaire « Prêts et avances au coût amorti – Clientèle », la structure des décisions est hiérarchisée en différents comités de crédit en fonction de l'encours global du client. A partir d'un seuil défini, les dossiers doivent être décidés par le Comité de direction de la maison mère du Groupe. La

structure du portefeuille se compose de prêts hypothécaires au logement pour plus de la moitié de l'encours. En ce qui concerne le portefeuille des prêts hypothécaires au logement, le risque de crédit est couvert par le processus d'évaluation de la capacité de remboursement des clients et par l'existence de garanties réelles. Pour le secteur des prêts et avances aux entreprises, la maison mère du Groupe s'est fixé des procédures rigoureuses pour l'analyse des dossiers et la prise de garanties. La méthodologie mise en place dans le cadre de la réglementation de Bâle permet au Groupe d'effectuer un suivi continu de l'évolution du risque de crédit des portefeuilles.

Au cours de l'exercice 2019, la maison mère du Groupe n'a pas changé d'approche dans sa politique de gestion des risques de crédit.

Dans le domaine des marchés interbancaires et des crédits internationaux, dont les encours sont répartis sur les rubriques bilantaires « Prêts et avances au coût amorti – Etablissements de crédit », « Prêts et avances au coût amorti – Clientèle », « Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti » et « Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat », la grande majorité des contreparties est constituée d'établissements bancaires et financiers. L'attribution d'une notation interne à une contrepartie bancaire se fait à partir d'une combinaison d'analyses quantitatives et qualitatives. L'élément quantitatif se base sur des ratios décrivant au mieux la profitabilité, le niveau des fonds propres, la liquidité et la qualité des actifs de la contrepartie, tandis que l'élément qualitatif émane de l'analyste lui-même qui tient compte d'éléments non financiers tels que la part de marché, la qualité des dirigeants et la notation externe. En 2018, le Groupe a poursuivi sa politique prudente d'investissement. Celle-ci s'est traduite notamment :

- par une forte proportion d'investissements en titres de type « covered bonds », qui présentent une sécurité d'investissement accrue par rapport à des obligations de type « senior unsecured »,
- par une concentration des investissements en éléments de dette bénéficiant de garanties, notamment de la part de l'Union européenne ou de certains de ses pays membres.

En ce qui concerne les crédits internationaux à des entités non financières, dont les encours sont répartis sur les rubriques bilantaires « Prêts et avances au coût amorti – Clientèle », « Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti » et « Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat », la priorité est accordée aux engagements notés au minimum « Investment Grade » sur des pays de l'OCDE. Ces contreparties, à l'instar de toutes les autres contreparties du Groupe, reçoivent une notation interne, basée sur des règles similaires à celles appliquées aux établissements bancaires et financiers.

Les encours de crédit font l'objet d'un suivi du risque de contrepartie et d'un contrôle régulier sur base d'analyses financières actualisées et de propositions d'ajustement des limites par contrepartie. Le Groupe applique également un système de limite-pays pour tous les pays dans lesquels le Groupe a des engagements. Ces limites sont sujettes à une révision au moins annuelle.

Les investissements en instruments financiers dérivés sont largement réglementés via le recours aux contrats-types ISDA, qui comprennent des clauses de compensation en cas de faillite d'une des parties. Le Groupe s'est assuré un moyen de réduction supplémentaire du risque en négociant l'annexe CSA des contrats ISDA avec les contreparties les plus importantes dans le domaine des opérations du hors-bilan.

Cette annexe prévoit, sur la base d'une réévaluation périodique des positions bilatérales, le dépôt de garanties sous forme de liquidités ou de titres de première qualité dès que la valeur nette des contrats implique un risque de contrepartie pour le Groupe.

### **6.3.2 Risque de crédit et de concentration**

Afin d'éviter tout risque de concentration, c'est-à-dire le risque découlant d'expositions trop importantes vis-à-vis d'un débiteur, d'un groupe de débiteurs, d'un secteur économique ou d'un pays, la maison mère du Groupe s'est dotée de procédures visant à assurer une gestion efficace des limites accordées. Ce risque de concentration peut être mesuré soit d'un point de vue des engagements, soit d'un point de vue des ressources de la maison mère du Groupe. Dans ce dernier cas, le risque de concentration présente une corrélation avec le risque de liquidité.

La maison mère du Groupe effectue au moins annuellement une revue des différents types de limites influants sur les composantes du risque de concentration.

La maison mère du Groupe a investi dans des outils de gestion des risques adaptés aux différents profils de risque et aux différents types de financement.

Au-delà des limites par contreparties, la maison mère du Groupe a mis en place un système de limites par pays et par secteurs afin de contenir le risque de concentration.

De manière générale, les engagements sont concentrés sur des notations élevées (AAA, AA et A), de façon à limiter l'exposition au risque et à la volatilité. Les segments plus risqués du marché sont systématiquement écartés.

Exposition maximale au risque de crédit	31/12/2018	31/12/2019
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	4.237.236.592	5.333.118.189
Prêts et avances au coût amorti - Etablissements de crédit	2.580.582.943	3.000.087.638
Prêts et avances au coût amorti - Clientèle	21.796.184.932	22.857.068.335
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	220.216.547	143.054.603
Instruments financiers dérivés de couverture	65.470.560	59.282.590
Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat	1.234.840.351	1.234.389.882
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignés au coût amorti	14.226.659.024	13.482.939.931
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	-	16.069.764
Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couvert contre le risque de taux	69.027.154	215.762.686
<b>Exposition des engagements de bilan</b>	<b>44.430.218.102</b>	<b>46.341.773.618</b>
Garanties d'achèvement	423.220.707	482.263.027
Lettres de crédit	82.986.242	84.685.327
Contre-garanties	379.500.912	400.732.006
Autres	5.136.715	17.521.204
Crédits confirmés non utilisés	5.351.527.190	5.776.579.783
Crédits documentaires	13.412.664	10.100.000
<b>Exposition des engagements de hors bilan</b>	<b>6.255.784.429</b>	<b>6.771.881.347</b>
<b>Total exposition</b>	<b>50.686.002.531</b>	<b>53.113.654.965</b>

Le Groupe a recours aux techniques classiques suivantes en matière de réduction du risque de crédit et de contrepartie :

- les garanties réelles (« collaterals ») :

Décomposition par nature des collatéraux	31/12/2018	31/12/2019
Hypothèques	15.186.236.992	15.972.667.752
Opérations de prise en pension	932.334.078	1.464.090.017
Nantissement par des dépôts en espèces respectivement par des dépôts de titres	130.295.213	124.633.595

- les garanties personnelles : elles s'élèvent à EUR 61.662.060 fin 2019 contre EUR 56.399.872 un an plus tôt,
- les contrats « ISDA – CSA »,
- les contrats « Global Master Repurchase Agreement » (GMRA).

Actifs financiers faisant l'objet d'une convention cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire :

31/12/2019	Actifs financiers faisant l'objet d'une compensation			Potentiel de compensation non enregistré au bilan		Actifs financiers après prise en compte du potentiel de compensation
	Actifs financiers avant compensation bilantaire	Compensation bilantaire avec passifs financiers	Actifs financiers enregistrés au bilan	Passifs financiers	Collatéraux reçus	
Prise/Mise en pension	1.949.219.200	485.116.970	1.464.102.230	4.507.378	1.421.905.988	37.688.864
Instruments financiers dérivés	57.704.407	-	57.704.407	25.475.859	31.123.266	1.105.282
<b>Total actif</b>	<b>2.006.923.607</b>	<b>485.116.970</b>	<b>1.521.806.637</b>	<b>29.983.237</b>	<b>1.453.029.254</b>	<b>38.794.146</b>

31/12/2018	Actifs financiers faisant l'objet d'une compensation			Potentiel de compensation non enregistré au bilan		Actifs financiers après prise en compte du potentiel de compensation
	Actifs financiers avant compensation bilantaire	Compensation bilantaire avec passifs financiers	Actifs financiers enregistrés au bilan	Passifs financiers	Collatéraux reçus	
Prise/Mise en pension	1.718.124.869	820.863.976	897.260.894	23.102.293	- 305.925.276	1.180.083.877
Instruments financiers dérivés	127.410.744	-	127.410.744	30.295.213	96.349.496	766.035
<b>Total actif</b>	<b>1.845.535.614</b>	<b>820.863.976</b>	<b>1.024.671.638</b>	<b>53.397.506</b>	<b>- 209.575.780</b>	<b>1.180.849.912</b>

Passifs financiers faisant l'objet d'une convention cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire :

31/12/2019	Passifs financiers faisant l'objet d'une compensation			Potentiel de compensation non enregistré au bilan		Passifs financiers après prise en compte du potentiel de compensation
	Passifs financiers avant compensation bilantaire	Compensation bilantaire avec actifs financiers	Passifs financiers enregistrés au bilan	Actifs financiers	Collatéraux donnés	
Mise/prise en pension	115.089.407	-	115.089.407	-	113.534.537	1.554.870
Instruments financiers dérivés	973.098.752	-	973.098.752	118.510.100	846.179.559	8.409.093
<b>Total passif</b>	<b>1.088.188.159</b>	<b>-</b>	<b>1.088.188.159</b>	<b>118.510.100</b>	<b>959.714.096</b>	<b>9.963.963</b>

31/12/2018	Passifs financiers faisant l'objet d'une compensation			Potentiel de compensation non enregistré au bilan		Passifs financiers après prise en compte du potentiel de compensation
	Passifs financiers avant compensation bilantaire	Compensation bilantaire avec actifs financiers	Passifs financiers enregistrés au bilan	Actifs financiers	Collatéraux donnés	
Mise/prise en pension	157.211.542	82.435.776	74.775.766	-	46.780.311	27.995.455
Instruments financiers dérivés	685.989.648	-	685.989.648	144.673.529	271.178.292	270.137.827
<b>Total passif</b>	<b>843.201.191</b>	<b>82.435.776</b>	<b>760.765.415</b>	<b>144.673.529</b>	<b>317.958.604</b>	<b>298.133.282</b>

### **6.3.3 Analyse du risque de crédit sur actifs financiers**

Le Groupe détermine l'exposition au risque de crédit des actifs financiers comme étant la valeur comptable en application des normes IFRS.

Dans la partie « Tableaux quantitatifs des expositions et des concentrations », l'exposition au risque de crédit est renseignée à la valeur comptable avant collatéralisation. La collatéralisation constitue une technique de réduction du risque de l'actif sous-jacent.

Le risque de crédit est présenté en fonction des expositions :

- par zone géographique,
- par catégorie de contrepartie,
- par classe de risque (« notations internes »).

Tableaux renseignant l'exposition par zone géographique :

Zone géographique au 31.12.2019 (en milliers d'euros)	Union Européenne et Suisse	Autres pays de l'Europe	Amérique du Nord	Asie et pays australs	Supra - nationaux	Autres	Total
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	5.188.882	181	105.485	27.614	-	10.956	5.333.118
Prêts et avances au coût amorti	25.323.928	20.304	43.195	413.912	21	55.796	25.857.156
Instruments financiers détenus à des fins de transaction et instruments dérivés de couverture	192.652	-	8.265	1.402	-	18	202.337
Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat	812.982	-	194.625	27.646	149.006	50.131	1.234.390
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	8.838.792	518.825	2.205.650	1.116.268	673.740	129.665	13.482.940
Instruments financiers renseignés à la juste valeur par la réserve de réévaluation	836.787	-	-	-	-	-	836.787
Parts mises en équivalence	387.640	-	-	-	-	-	387.640
Autres	569.442	-	-	-	-	-	569.442
<b>Total</b>	<b>42.151.105</b>	<b>539.310</b>	<b>2.557.219</b>	<b>1.586.842</b>	<b>822.767</b>	<b>246.567</b>	<b>47.903.810</b>

Zone géographique au 31.12.2018 (en milliers d'euros)	Union Européenne et Suisse	Autres pays de l'Europe	Amérique du Nord	Asie et pays australs	Supra - nationaux	Autres	Total
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	4.203.801	376	18.097	4.123	-	10.839	4.237.237
Prêts et avances au coût amorti	23.715.791	14.741	92.565	481.197	21	72.452	24.376.768
Instruments financiers détenus à des fins de transaction et instruments dérivés de couverture	221.428	-	60.330	3.929	-	-	285.687
Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat	730.546	10.496	221.953	28.105	172.435	71.305	1.234.840
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	9.258.606	471.851	2.580.139	1.039.972	701.083	175.008	14.226.659
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	863.396	-	-	-	-	-	863.396
Parts mises en équivalence	355.553	-	-	-	-	-	355.553
Autres	403.463	-	-	-	-	-	403.463
<b>Total</b>	<b>39.752.584</b>	<b>497.465</b>	<b>2.973.083</b>	<b>1.557.326</b>	<b>873.539</b>	<b>329.605</b>	<b>45.983.602</b>

Dans le tableau suivant, afin de répondre aux exigences de la norme IFRS 7 « Instruments financiers : Informations à fournir », les expositions au risque de crédit au 31 décembre 2018 et 2019 sont présentées en fonction des notations internes.

Le taux de collatéralisation moyen renseigné se définit par le rapport entre le collatéral reçu et l'encours comptable.

Tableaux renseignant l'exposition par catégorie de contrepartie et par classe de risque :

	2018			2019		
	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collatéralisation moyen	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collatéralisation moyen
<b>Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales</b>						
High grade	4.051.862.915	4.051.837.652	-	4.440.966.137	4.440.647.983	-
Standard grade	185.564.476	185.332.952	-	893.781.478	892.467.325	-
Sub-standard grade	66.351	65.988	-	2.890	2.882	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
<b>Total Rubriques</b>	<b>4.237.493.743</b>	<b>4.237.236.592</b>		<b>5.334.750.505</b>	<b>5.333.118.190</b>	
<b>Prêts et avances au coût amorti</b>						
<b>Banques</b>						
High grade	689.572.252	689.324.201	5,10%	1.620.618.434	1.620.076.811	30,00%
Standard grade	1.829.679.346	1.828.824.454	33,75%	1.371.627.468	1.371.171.184	51,77%
Sub-standard grade	20.021.391	19.995.433	-	921	904	-
Past due not in default	-	-	-	-	-	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	42.477.986	42.477.986	-	8.838.739	8.838.739	-
<b>Corporates</b>						
High grade	2.214.510.587	2.208.515.333	36,11%	2.221.557.141	2.216.044.022	34,76%
Standard grade	2.096.436.150	2.092.578.842	39,06%	2.316.710.019	2.311.609.100	35,70%
Sub-standard grade	965.816.496	947.202.216	46,10%	1.011.505.731	997.467.894	47,17%
Past due not in default	5.340.063	5.294.435	92,14%	7.006.953	6.531.031	50,25%
Default	197.210.270	139.624.403	26,37%	167.651.496	111.742.565	9,96%
Not rated	62.578.297	62.246.584	87,51%	67.700.712	67.507.238	90,54%
<b>Souverains</b>						
High grade	1.694.768.537	1.694.731.794	-	1.639.590.191	1.639.535.234	-
Standard grade	3.512	3.501	-	9.938	9.906	-
Sub-standard grade	23.010	22.533	-	14.968	14.626	-
Past due not in default	-	-	-	275.020	274.986	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
<b>Retail</b>						
High grade	11.179.426.258	11.178.506.731	92,29%	12.108.828.034	12.107.706.369	92,28%
Standard grade	1.866.153.745	1.865.290.097	91,50%	1.781.101.205	1.780.129.122	90,00%
Sub-standard grade	1.537.640.061	1.519.757.406	89,40%	1.548.363.336	1.531.838.936	89,74%
Past due not in default	29.568.588	29.156.276	87,28%	27.322.230	26.901.954	88,90%
Default	66.050.076	53.215.513	78,42%	71.920.991	59.753.183	83,91%
Not rated	136	136	100,00%	2.194	2.171	17,56%
<b>Total Rubriques</b>	<b>24.497.276.760</b>	<b>24.376.767.874</b>		<b>25.970.645.718</b>	<b>25.857.155.973</b>	

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG  
Notes aux comptes consolidés au 31 décembre 2019

	2018			2019		
	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collatéralisation moyen	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collatéralisation moyen
<b>Instruments financiers détenus à des fins de transaction et instruments dérivés de couverture</b>						
Banques						
High grade	176.042.896	176.042.896	-	67.853.939	67.853.939	18,70%
Standard grade	78.039.722	78.039.722	0,00%	111.616.504	111.616.504	18,59%
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	4.059.237	4.059.237	-	-	-	-
Corporates						
High grade	935.100	935.100	-	1.113.059	1.113.059	26,95%
Standard grade	20.256.308	20.256.308	0,00%	18.155.977	18.155.977	-
Sub-standard grade	2.526.863	2.526.863	0,04%	3.023.561	3.023.561	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
Souverains						
High grade	-	-	-	-	-	-
Standard grade	-	-	-	-	-	-
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
Retail						
High grade	2.464.846	2.464.846	-	456.739	456.739	-
Standard grade	976.193	976.193	-	9.377	9.377	-
Sub-standard grade	-	-	-	14.656	14.656	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	385.942	385.942	-	93.382	93.382	-
<b>Total Rubriques</b>	<b>285.687.107</b>	<b>285.687.107</b>		<b>202.337.194</b>	<b>202.337.194</b>	
<b>Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat</b>						
Banques						
High grade	464.613.895	464.613.895	-	523.194.357	523.194.357	-
Standard grade	166.652.857	166.652.857	-	238.122.503	238.122.503	-
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	286.053	286.053	-
Corporates						
High grade	339.125.607	339.125.607	-	169.770.765	169.770.765	-
Standard grade	158.077.613	158.077.613	-	133.846.594	133.846.594	-
Sub-standard grade	41.341.246	41.341.246	-	79.668.276	79.668.276	-
Default	1.921	1.921	-	1.764	1.764	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
Souverains						
High grade	65.002.389	65.002.389	-	89.481.852	89.481.852	-
Standard grade	-	-	-	-	-	-
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
Titrisation						
High grade	-	-	-	-	-	-
Standard grade	-	-	-	-	-	-
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Default	24.823	24.823	-	17.719	17.719	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
<b>Total Rubriques</b>	<b>1.234.840.351</b>	<b>1.234.840.351</b>		<b>1.234.389.882</b>	<b>1.234.389.882</b>	

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG  
Notes aux comptes consolidés au 31 décembre 2019

	2018			2019		
	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collatéralisation moyen	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collatéralisation moyen
<b>Valeurs mobilières à revenu fixe</b>						
<b>renseignées au coût amorti</b>						
<b>Banques</b>						
High grade	5.848.791.745	5.846.338.621	-	5.391.544.438	5.388.858.134	-
Standard grade	2.020.209.458	2.018.595.137	-	1.807.939.542	1.805.733.717	-
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
<b>Corporates</b>						
High grade	1.852.890.208	1.851.731.120	-	1.215.357.162	1.214.821.984	-
Standard grade	1.670.520.744	1.669.170.634	-	2.108.915.572	2.106.885.345	-
Sub-standard grade	5.089.822	5.064.626	-	2.950.651	2.925.909	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
<b>Souverains</b>						
High grade	2.107.297.421	2.107.036.941	-	2.484.607.462	2.484.347.999	-
Standard grade	627.295.108	627.009.298	-	395.370.963	395.176.455	-
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
<b>Titrisation</b>						
High grade	74.794.511	74.236.722	-	65.314.546	64.794.668	-
Standard grade	24.370.067	24.319.855	-	16.581.786	16.449.801	-
Sub-standard grade	-	-	-	3.429.862	2.945.918	-
Default	7.206.764	3.156.069	-	203.513	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
<b>Total Rubriques</b>	<b>14.238.465.848</b>	<b>14.226.659.024</b>		<b>13.492.215.495</b>	<b>13.482.939.931</b>	

	2018			2019		
	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collatéralisation moyen	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collatéralisation moyen
<b>Instruments financiers renseignés à la juste valeur par la réserve de réévaluation et parts mises en équivalence</b>						
<b>Banques</b>						
High grade	3.666.600	3.666.600	-	3.958.116	3.958.116	-
Standard grade	-	-	-	-	-	-
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
<b>Corporates</b>						
High grade	49.148.579	49.148.579	-	64.376.578	64.376.578	-
Standard grade	1.158.836.485	1.158.836.485	-	1.145.160.798	1.145.160.798	-
Sub-standard grade	1.720.686	1.720.686	-	1.669.765	1.669.765	-
Default	720.073	720.073	-	714.399	714.399	-
Not rated	4.856.179	4.856.179	-	3.477.083	3.477.083	-
<b>Souverains</b>						
High grade	-	-	-	5.069.764	5.069.764	-
Standard grade	-	-	-	-	-	-
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
<b>Total Rubriques</b>	<b>1.218.948.603</b>	<b>1.218.948.603</b>		<b>1.224.426.502</b>	<b>1.224.426.502</b>	
<b>Autres (*)</b>	<b>403.462.790</b>	<b>403.462.790</b>	<b>-</b>	<b>569.442.491</b>	<b>569.442.491</b>	<b>-</b>
<b>Total Rubriques</b>	<b>403.462.790</b>	<b>403.462.790</b>		<b>569.442.491</b>	<b>569.442.491</b>	
<b>Total</b>	<b>46.116.175.203</b>	<b>45.983.602.339</b>		<b>48.028.207.788</b>	<b>47.903.810.164</b>	

(\*) La rubrique « Autres » regroupe les rubriques « Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couvert contre le risque de taux », « Immobilisations corporelles à usage propre », « Immobilisations corporelles de placement », « Immobilisations incorporelles », « Impôts différés » et « Autres actifs ».

Le Groupe renseigne sous la rubrique « Prêts et avances au coût amorti » à la ligne « Past due not in default », les encours dont l'échéance contractuelle de paiement est dépassée d'au moins un jour. A la rubrique « Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti », le Groupe ne connaît pas de catégorie « Past due not in default » et utilise les « indications objectives de dépréciation » pour déterminer les corrections de valeurs individuelles à acter.

L'indication du taux de collatéralisation moyen traduit le degré de couverture moyen des encours par des garanties réelles.

Une indication sur le niveau de dépréciation est fournie par les colonnes « encours hors impairment » et « encours avec impairment ».

*Banques, Corporates, Souverains et Retail :*

Le regroupement opéré par classe interne de risques correspond, à titre d'exemple, aux équivalents suivants de « S&P » :

High grade : de AAA à A+

Standard grade : de A à BBB-

Sub-Standard grade : de BB+ à BB-

Les encours portant le libellé « Default » correspondent aux encours pour lesquels existent des « indications objectives de dépréciation » et dont la classe interne de risque (notation interne) est inférieure ou égale à la notation B+.

*Titrisations :*

Le regroupement opéré par classe interne de risques correspond, à titre d'exemple, aux équivalents suivants de « S&P » :

High grade : de AAA à A+

Standard grade : de A à BBB-

Les encours portant le libellé « Default » correspondent aux encours pour lesquels il existe des « indications objectives de dépréciation » et dont la classe interne de risque (notation interne) est inférieure ou égale au rating BB+.

## 6.4 **Risque de marché**

### 6.4.1 **Objectifs et gestion des risques**

La gestion de la liquidité « court terme », c'est-à-dire jusqu'à six mois ainsi que du risque de taux jusqu'à deux ans est effectuée par le desk « Money Market » (la trésorerie) du service FIM (« Financial Markets »).

Les risques de transformation et de liquidité structurels à long terme sont pris en charge par le comité ALM (« Asset Liability Management »), qui assure d'une part l'adéquation de la gestion des fonds propres et des fonds placés et, d'autre part, le refinancement des portefeuilles des crédits nationaux et internationaux ainsi que des portefeuilles obligataires et actions propres du Groupe dans le but de minimiser les implications négatives des mouvements des courbes de taux sur les performances du Groupe. Le comité ALM se compose des membres du Comité de direction de la maison mère du Groupe et de certains chefs de département et de chefs de service. Le Comité ALM est épaulé par un Sous-comité ALM qui se réunit à un rythme mensuel.

Tous les composants du risque de marché, tels que le risque de taux, le risque de change ou le risque de prix sur actions, touchant les positions du bilan et du hors-bilan gérées par l'ALM ou la trésorerie sont centralisées en temps réel à la salle des marchés dans le système « front-office » et sont maintenus dans les limites fixées par le Comité de direction de la maison mère du Groupe. Ce dernier est informé régulièrement par le service « Risk Management » du respect des limites ainsi que des niveaux de risque encourus.

Au cours de l'année 2019, le Groupe n'a pas changé d'approche dans sa politique de gestion des risques de marché. Cependant, le vaste projet lancé en 2017 pour se doter des moyens nécessaires dans la quantification des risques financiers et dont l'élément de taux est l'élément clé, est en production depuis la première moitié de l'exercice 2019.

Les niveaux de risque sont principalement surveillés moyennant un modèle de « Value at Risk » (VaR). Les activités de « trading » et de trésorerie sont soumises à des limites VaR respectives. Le tableau suivant renseigne la VaR pour les différents périmètres en millions d'euros:

Périmètre	VaR journalière moyenne en 2019	VaR journalière maximale en 2019	Limite VaR pour le périmètre en question en 2019
ALM	6,02	8,19	12,50
Trésorerie	0,38	0,81	2,50
Trading	0,10	0,27	pas de limite

Périmètre	VaR journalière moyenne en 2018	VaR journalière maximale en 2018	Limite VaR pour le périmètre en question en 2018
ALM	6,74	8,92	12,50
Trésorerie	0,37	0,90	2,50
Trading	0,13	0,47	pas de limite

En sus de la VaR, qui permet une gestion agrégée des différents risques de marché, le Groupe a recours à d'autres outils de gestion des risques en fonction des instruments financiers concernés. Ainsi, le risque de taux est géré en simulant l'incidence financière d'une variation parallèle d'un point de base (0,01%) de la courbe des taux d'intérêt sur la Valeur Actuelle Nette (ou « Net Present Value ») des positions. Les rapports quotidiens présentent donc l'incidence financière totale résultant de la variation parallèle de toutes les courbes de taux d'intérêt d'un point de base, appelée encore « Basis Point Value » (BPV) qui doit rester dans des limites fixées.

## 6.4.2 Analyse de la juste valeur des instruments financiers

Le tableau suivant présente la comparaison par rubrique des valeurs comptables et des justes valeurs des instruments financiers du Groupe figurant dans les comptes consolidés.

Rubriques au 31/12/2019	Valeur comptable	Juste valeur	Evaluation latente	Niveau 1	Niveau 2
<b>Actifs financiers</b>					
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	5.333.118.189	5.333.118.189	-	-	-
Prêts et avances au coût amorti	25.857.155.973	26.438.723.324	581.567.351	0,0%	100,0%
<i>dont évalué à la juste valeur pour les besoins de la couverture</i>	<i>1.311.095.443</i>	<i>1.311.095.443</i>	-	-	-
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	143.054.603	143.054.603	-	-	-
Instruments financiers dérivés de couverture	59.282.590	59.282.590	-	-	-
Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat	1.234.389.882	1.234.389.882	-	-	-
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	13.482.939.931	13.528.596.538	45.656.607	76,6%	23,4%
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	16.069.764	16.069.764	-	-	-
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	820.716.989	820.716.989	-	-	-
Parts mises en équivalence	387.639.750	387.639.750	-	-	-
Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couvert contre le risque de taux	215.762.686	215.762.686	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>47.550.130.357</b>	<b>48.177.354.315</b>	<b>627.223.958</b>		
<b>Passifs financiers</b>					
Dépôts évalués au coût amorti	38.071.682.030	38.417.394.575	345.712.545	0,0%	100,0%
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	157.060.590	157.060.590	-	-	-
Instruments financiers dérivés de couverture	873.308.000	873.308.000	-	-	-
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	166.144.407	166.144.407	-	-	-
Emission de titres	3.815.080.561	3.817.223.592	2.143.031	0,0%	100,0%
<i>dont évalué à la juste valeur pour les besoins de la couverture</i>	<i>323.931.761</i>	<i>323.931.761</i>	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>43.083.275.588</b>	<b>43.431.131.164</b>	<b>347.855.576</b>		

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG  
Notes aux comptes consolidés au 31 décembre 2019

Rubriques au 31/12/2018	Valeur comptable	Juste valeur	Evaluation latente	Niveau 1	Niveau 2
<b>Actifs financiers</b>					
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	4.237.236.592	4.237.236.592	-		
Prêts et avances au coût amorti	24.376.767.875	24.710.289.820	333.521.945	-	100,00%
<i>dont évalué à la juste valeur pour les besoins de la couverture</i>	<i>1.670.318.572</i>	<i>1.670.318.572</i>	-		
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	220.216.547	220.216.547	-		
Instruments financiers dérivés de couverture	65.470.560	65.470.560	-		
Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat	1.234.840.351	1.234.840.351	-		
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	14.226.659.024	14.206.965.915	-19.693.109	80,95%	19,05%
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	863.396.081	863.396.081	-		
Parts mises en équivalence	355.552.522	355.552.522	-		
Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couvert contre le risque de taux	69.027.154	69.027.154	-		
<b>TOTAL</b>	<b>45.649.166.705</b>	<b>45.962.995.542</b>	<b>313.828.836</b>		
<b>Passifs financiers</b>					
Dépôts évalués au coût amorti	36.717.994.115	36.880.812.103	162.817.988	-	100,00%
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	133.331.389	133.331.389	-		
Instruments financiers dérivés de couverture	606.826.289	606.826.289	-		
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	151.566.706	151.566.706	-		
Emission de titres	3.646.594.429	3.647.030.117	435.688	-	100,00%
<i>dont évalué à la juste valeur pour les besoins de la couverture</i>	<i>355.598.448</i>	<i>355.598.448</i>	-		
<b>TOTAL</b>	<b>41.256.312.927</b>	<b>41.419.566.604</b>	<b>163.253.676</b>		

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur au bilan est déterminée suivant les méthodes et estimations exposées ci-après.

Les évaluations à la juste valeur pour les rubriques « Prêts et avances au coût amorti – Clientèle », « Valeurs mobilières renseignées au coût amorti » et « Emissions de titres » appartiennent aux niveaux 1 et 2 de la hiérarchie de la juste valeur.

*Actifs et passifs évalués au coût amorti au bilan et ayant une juste valeur proche de la valeur comptable*

En ce qui concerne les actifs et les passifs financiers dont la date de maturité est inférieure ou égale à 6 mois, le Groupe estime que leur juste valeur est très proche de la valeur comptable. La politique prudente du Groupe et la proximité de l'échéance rendent le risque de crédit non matériel. La faible durée résiduelle rend par ailleurs le risque de taux négligeable.

De même, les actifs collatéralisés ont une juste valeur très proche de la valeur comptable, le risque de crédit étant couvert. Il s'agit pour l'essentiel d'opérations de mise en pension, de prêts sécurisés et de crédits d'équipement.

*Actifs et passifs financiers évalués au coût amorti au bilan et dont la juste valeur est différente de la valeur comptable*

Les actifs et passifs financiers ainsi que les valeurs mobilières à revenu fixe sont renseignés au coût amorti au bilan.

Pour les besoins du calcul de la juste valeur, le Groupe distingue les instruments cotés sur un marché des instruments traités de gré à gré.

Dans le cas des valeurs mobilières à revenu fixe faisant partie du portefeuille des valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti, il s'agit d'obligations cotées en bourse.

Pour les actifs et les passifs financiers, le Groupe calcule la juste valeur par la méthode des flux de trésorerie actualisés (« Discounted cash flow ») en se basant :

- a. sur des données de risque de crédit telles que la classe de risque à laquelle appartient le client, la probabilité de défaut ainsi que la perte en cas de défaut. Ces critères ont été établis à partir d'observations historiques de défauts réalisés et permettent de déterminer des primes de risque de crédit (« credit spreads ») par classe de risque, par échéance et par type d'instrument financier,
- b. sur une courbe de taux de référence.

*Hiérarchisation des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur*

Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur :

Rubriques au 31 décembre 2019	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actifs financiers</b>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction				
- Instruments de dettes	-	-	-	-
- Instruments de capitaux propres	-	-	-	-
- Instruments financiers dérivés	-	143.054.603	-	143.054.603
- IRS	-	62.811.115	-	62.811.115
- CIRS/outright	-	78.464.119	-	78.464.119
- autres	-	1.779.371	-	1.779.371
Instruments financiers dérivés de couverture	-	59.282.590	-	59.282.590
- IRS	-	33.832.129	-	33.832.129
- CIRS	-	25.450.461	-	25.450.461
Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat				
- Instruments de dettes	26.715.246	1.194.212.814	19.483	1.221.106.207
- Secteur public	-	89.481.852	-	89.481.852
- Etablissement de crédit	-	761.316.860	-	761.316.860
- Clientèle "corporate"	26.715.246	343.572.766	19.483	370.307.495
- Autres Instruments financiers	-	13.283.675	-	13.283.675
- Clientèle "corporate"	-	13.283.675	-	13.283.675
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation				
- Secteur public	-	-	-	-
- Etablissement de crédit	-	-	3.958.116	3.958.116
- Clientèle "corporate"	87.326.531	312.864.465	416.567.878	816.758.873
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation				
- Etablissement de crédit	11.000.000	-	-	11.000.000
- Secteur public	5.069.764	-	-	5.069.764
<b>TOTAL</b>	<b>130.111.540</b>	<b>1.722.698.148</b>	<b>420.545.476</b>	<b>2.273.513.829</b>
<b>Passifs financiers</b>				
Instruments financiers détenus à des fins de transaction				
- Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction	-	157.060.590	-	157.060.590
- IRS	-	70.330.949	-	70.330.949
- CIRS/outright	-	84.619.258	-	84.619.258
- autres	-	2.110.383	-	2.110.383
Instruments financiers dérivés de couverture	-	873.308.000	-	873.308.000
- IRS	-	681.319.977	-	681.319.977
- CIRS	-	191.988.023	-	191.988.023
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat				
- Instruments financiers dérivés	-	166.144.407	-	166.144.407
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>1.196.512.997</b>	<b>-</b>	<b>1.196.512.997</b>

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG  
Notes aux comptes consolidés au 31 décembre 2019

Rubriques au 31 décembre 2018	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actifs financiers</b>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction				
- Instruments de dettes	-	-	-	-
- Instruments de capitaux propres	-	-	-	-
- Instruments financiers dérivés	-	220.216.547	-	220.216.547
- IRS	-	33.305.605	-	33.305.605
- CIRS/outright	-	178.107.701	-	178.107.701
- autres	-	8.803.241	-	8.803.241
Instruments financiers dérivés de couverture	-	65.470.560	-	65.470.560
- IRS	-	20.912.466	-	20.912.466
- CIRS	-	44.558.094	-	44.558.094
Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat				
- Instruments de dettes	4.464.372	1.227.544.046	26.746	1.232.035.164
- Secteur public	-	65.002.389	-	65.002.389
- Etablissement de crédit	-	631.152.634	-	631.152.634
- Clientèle "corporate"	4.464.372	531.389.023	26.746	535.880.141
- Autres Instruments financiers	-	2.805.188	-	2.805.188
- Clientèle "corporate"	-	2.805.188	-	2.805.188
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	109.155.840	418.237.217	336.003.025	863.396.081
- Secteur public	-	-	-	-
- Etablissement de crédit	-	-	3.666.600	3.666.600
- Clientèle "corporate"	109.155.840	418.237.217	332.336.425	859.729.481
<b>TOTAL</b>	<b>113.620.212</b>	<b>1.934.273.557</b>	<b>336.029.771</b>	<b>2.383.923.540</b>
<b>Passifs financiers</b>				
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction	-	133.331.388	-	133.331.388
- IRS	-	71.246.060	-	71.246.060
- CIRS/outright	-	52.951.413	-	52.951.413
- autres	-	9.133.915	-	9.133.915
Instruments financiers dérivés de couverture	-	606.826.289	-	606.826.289
- IRS	-	464.356.406	-	464.356.406
- CIRS	-	142.469.884	-	142.469.884
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	-	151.566.706	-	151.566.706
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>891.724.384</b>	<b>-</b>	<b>891.724.384</b>

Les mouvements des encours des actifs financiers d'une année à l'autre s'expliquent essentiellement par la variation des cours d'évaluation des valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation sous forme d'une diminution pour les cours d'évaluation de niveau 1 et 2 contre une augmentation des cours d'évaluation pour le niveau 3 et un non-remplacement des instruments de dettes arrivés à échéance.

La comparaison de la répartition des actifs financiers à travers les différents niveaux fin 2019 révèle que 5,2% (4,8% en 2018) des actifs financiers sont classés au niveau 1, 76,2% (81,1% en 2018) au niveau 2 et 18,6% (14,1% en 2019) au niveau 3.

La maison mère du Groupe a eu recours à des modèles d'évaluation se basant sur des données de marché pour déterminer la juste valeur des positions classées au niveau 2 et à des modèles d'évaluation se basant sur des estimations et des données de marché pour déterminer la juste valeur des positions classées au niveau 3.

Les instruments financiers des rubriques du passif continuent à être intégralement affectés au niveau 2.

	Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat		Valeurs mobilières à revenu variable renseignés à la juste valeur par la réserve de réévaluation	Instruments financiers actif dérivés de couverture	Total actifs financiers
	Instruments de dettes	Instruments de capitaux propres			
<b>Total au 1er janvier 2019</b>	<b>26.746</b>	-	<b>336.003.024</b>	-	<b>336.029.771</b>
Total gains / pertes	197.640	-	85.017.421	-	<b>85.215.061</b>
- <i>Compte de résultat</i>	197.640	-	-	-	<b>197.640</b>
- <i>Réserve de réévaluation</i>	-	-	85.017.421	-	<b>85.017.421</b>
Achats	236.618	-	-	-	<b>236.618</b>
Remboursements/ventes	-441.521	-	-7.967	-	<b>-449.488</b>
Autres variations	-	-	979.014	-	<b>979.014</b>
Transferts du niveau 1 vers le niveau 3	-	-	-	-	-
Transferts du niveau 2 vers le niveau 3	-	-	-	-	-
Transferts du niveau 3	-	-	-1.465.500	-	<b>-1.465.500</b>
<b>Total au 31 décembre 2019</b>	<b>19.481</b>	-	<b>420.525.993</b>	-	<b>420.545.476</b>
Total gains / pertes pour la période inclus dans le compte de résultats pour les actifs et passifs financiers détenus au 31 décembre 2019	353.663	-	5.411.173	-	<b>5.764.836</b>

	Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat		Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	Instruments financiers actif dérivés de couverture	Total actifs financiers
	Instruments de dettes	Instruments de capitaux propres			
<b>Total au 1er janvier 2018</b>	<b>34.495.802</b>	-	<b>260.467.592</b>	-	<b>294.963.394</b>
Total gains / pertes	2.296.313	-	72.149.279	-	<b>74.445.591</b>
- <i>Compte de résultat</i>	2.296.313	-	-	-	<b>2.296.313</b>
- <i>Réserve de réévaluation</i>	-	-	72.149.279	-	<b>72.149.279</b>
Achats	-6.475	-	3.820.165	-	<b>3.813.690</b>
Remboursements/ventes	-2.368.848	-	-434.011	-	<b>-2.802.859</b>
Transferts du niveau 1 vers le niveau 3	-	-	-	-	-
Transferts du niveau 2 vers le niveau 3	-	-	-	-	-
Transferts du niveau 3	-34.390.045	-	-	-	<b>-34.390.045</b>
<b>Total au 31 décembre 2018</b>	<b>26.746</b>	-	<b>336.003.024</b>	-	<b>336.029.771</b>
Total gains / pertes pour la période inclus dans le compte de résultats pour les actifs et passifs financiers détenus au 31 décembre 2018*	2.466.459	-	4.918.580	-	<b>7.385.039</b>

\* Dans un but de comparabilité au 31/12/2019, les chiffres au 31/12/2018 ont été ajustés.

Pour l'exercice 2019, le transfert en dehors du niveau 3 concerne une position de la rubrique des valeurs mobilières à revenu variable renseignée à la juste valeur par la réserve de réévaluation, qui a fait l'objet d'une transaction au cours du premier semestre 2019 et qui, pour cette raison, a été affectée au niveau 2 de la hiérarchie de juste valeur. Cette position est également entrée dans le périmètre de la consolidation par mise en équivalence au premier semestre 2019.

Méthodes employées pour la valorisation du niveau 3 :

Rubrique	Méthode
- Instruments de dettes	Pour les titrisations, l'évaluation à la juste valeur se base sur une estimation des flux futurs ainsi que sur un spread de base dédié (J.P. Morgan Int ABS & CB Research ou SIFMA Markit). Certaines positions intègrent une dépréciation qui ne résulte pas exclusivement d'une détermination par la méthode des flux de trésorerie, mais tient compte également d'un jugement d'experts.
- Instruments de capitaux propres	Les méthodes d'évaluation appliquées sont reprises en détails dans la section 3.3.3 Techniques d'évaluation pour la détermination de la juste valeur et la hiérarchie de juste valeur

Analyse de sensibilité pour le niveau 3 :

En raison du faible montant renseigné pour les instruments de dettes, la maison mère du Groupe ne livre pas d'analyse de sensibilité pour le niveau 3 des exercices 2019 et 2018.

Pour les instruments de capitaux propres, la maison mère du Groupe a procédé à une analyse de sensibilité en ayant recours aux méthodes suivantes :

- Baisse, respectivement hausse de l'EBITDA de 10%, avec simulation de l'impact sur le résultat net et sur les liquidités à l'actif du bilan des sociétés ;
- Baisse, respectivement hausse du bénéfice à hauteur de 10% de la valeur comptable ;
- Baisse, respectivement hausse de 10% des prix de l'immobilier au Luxembourg.

Ainsi, pour les instruments du niveau 3, la sensibilité de la juste valeur se chiffre comme suit :

Rubriques	juste valeur de niveau 3	impact sur la juste valeur	
		diminution de 10% suivant méthodologie appliquée	augmentation de 10% suivant méthodologie appliquée
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	420.525.993	-27.448.326	27.449.046

L'analyse de sensibilité a été réalisée sur les deux participations les plus importantes.

### Analyse du risque de change : Positions nettes en devises

Au 31/12/2019	Position nette au bilan
CHF	3.552.413
GBP	3.440.126
USD	52.935.590
Autres	2.346.334
<b>Total</b>	<b>62.274.464</b>

Au 31/12/2018	Position nette au bilan
USD	70.556.685
Autres	3.171.156
<b>Total</b>	<b>73.727.841</b>

Seules les devises dont la contrevaletur de la position de change nette est supérieure à EUR 2 millions en valeur absolue ont été renseignées séparément.

## 6.5 Risque de liquidité

### 6.5.1 Echéancier des passifs

Tableaux renseignant les passifs du bilan en fonction de la durée résiduelle restant à courir jusqu'au remboursement des passifs suivant les données de l'échéancier contractuel :

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	Sous-total moins d'un an	1 - 5 ans	Au-delà de 5 ans	Sous-total au-delà d'un an	Total 2019
Emissions de titres*	1.572.156.515	1.820.757.118	<b>3.392.913.633</b>	190.631.135	279.280.143	<b>469.911.278</b>	<b>3.862.824.911</b>
Dépôts évalués au coût amorti -							
Etablissements de crédit	3.605.350.874	1.007.063.127	<b>4.612.414.001</b>	51.655.270	63.564.671	<b>115.219.941</b>	<b>4.727.633.942</b>
Clientèle	29.243.315.501	1.302.579.187	<b>30.545.894.688</b>	2.439.512.561	420.819.614	<b>2.860.332.175</b>	<b>33.406.226.863</b>
Dettes provenant de contrats de location	838.500	2.515.501	<b>3.354.001</b>	7.305.798	2.987.463	<b>10.293.261</b>	<b>13.647.262</b>
<b>Total</b>	<b>34.421.661.391</b>	<b>4.132.914.933</b>	<b>38.554.576.323</b>	<b>2.689.104.764</b>	<b>766.651.891</b>	<b>3.455.756.655</b>	<b>42.010.332.978</b>

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	Sous-total moins d'un an	1 - 5 ans	Au-delà de 5 ans	Sous-total au-delà d'un an	Total 2018
Emissions de titres*	2.252.735.727	908.924.843	<b>3.161.660.570</b>	224.084.292	539.970.641	<b>764.054.932</b>	<b>3.925.715.502</b>
Dépôts évalués au coût amorti -							
Etablissements de crédit	3.375.223.913	775.695.923	<b>4.150.919.836</b>	783.922.772	156.439	<b>784.079.212</b>	<b>4.934.999.048</b>
Clientèle	31.149.644.947	1.263.950.423	<b>32.413.595.370</b>	534.279.648	85.377.235	<b>619.656.884</b>	<b>33.033.252.253</b>
<b>Total</b>	<b>36.777.604.587</b>	<b>2.948.571.189</b>	<b>39.726.175.775</b>	<b>1.542.286.712</b>	<b>625.504.315</b>	<b>2.167.791.027</b>	<b>41.893.966.803</b>

\* y compris la rubrique des Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat

Tableau renseignant les passifs du bilan en fonction des échéances « attendues » déterminées dans le cadre de la politique ALM :

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	Sous-total moins d'un an	1 - 5 ans	Au-delà de 5 ans	Sous-total au-delà d'un an	Total 2019
Emissions de titres	1.838.109.420	1.600.920.035	<b>3.439.029.455</b>	189.999.754	281.943.991	<b>471.943.745</b>	<b>3.910.973.200</b>
Dépôts évalués au coût amorti -							
Etablissements de crédit	4.403.519.169	139.835.355	<b>4.543.354.524</b>	39.601.243	18.690.964	<b>58.292.207</b>	<b>4.601.646.731</b>
Clientèle	12.251.313.382	5.714.633.573	<b>17.965.946.954</b>	9.462.189.996	6.042.145.078	<b>15.504.335.074</b>	<b>33.470.282.029</b>
<b>Total</b>	<b>18.492.941.970</b>	<b>7.455.388.963</b>	<b>25.948.330.933</b>	<b>9.691.790.993</b>	<b>6.342.780.033</b>	<b>16.034.571.026</b>	<b>41.982.901.960</b>

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	Sous-total moins d'un an	1 - 5 ans	Au-delà de 5 ans	Sous-total au-delà d'un an	Total 2018
Dépôts évalués au coût amorti -							
Clientèle	12.578.160.871	4.405.168.545	<b>16.983.329.416</b>	9.472.623.526	5.525.923.695	<b>14.998.547.222</b>	<b>31.981.876.638</b>

## 6.5.2 Echancier des instruments financiers dérivés

Tableaux renseignant les instruments financiers dérivés dont le règlement des flux de trésorerie se fait en brut :

Etant donné que les durées résiduelles sont calculées à partir des données contractuelles, il n'a pas été tenu compte du caractère optionnel de certains contrats.

Les montants sont exprimés en contrevaieur EUR aux cours du 31 décembre 2019 et du 31 décembre 2018.

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 5 ans	au delà de 5 ans	Total 2019
<b>Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de transaction</b>					
Swaps de change et change à terme					
Entrées	11.842.478.183	3.060.169.660	209.411.538	5.146.213	15.117.205.594
Sorties	-11.828.909.888	-3.051.905.055	-210.250.821	-3.545.074	-15.094.610.838
<b>Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture</b>					
CCIS					
Entrées	94.629.251	392.571.182	1.002.830.204	632.769.743	2.122.800.380
Sorties	-108.907.399	-455.625.529	-1.175.294.293	-705.577.586	-2.445.404.806
<b>Total des entrées</b>	<b>11.937.107.434</b>	<b>3.452.740.842</b>	<b>1.212.241.743</b>	<b>637.915.956</b>	<b>17.240.005.974</b>
<b>Total des sorties</b>	<b>-11.937.817.287</b>	<b>-3.507.530.584</b>	<b>-1.385.545.114</b>	<b>-709.122.660</b>	<b>-17.540.015.644</b>

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 5 ans	au delà de 5 ans	Total 2018
<b>Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de transaction</b>					
Swaps de change et change à terme					
Entrées	10.325.664.780	1.878.198.961	164.284.208	5.063.492	12.373.211.442
Sorties	-10.211.759.083	-1.837.932.344	-166.241.732	-3.564.204	-12.219.497.363
<b>Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture</b>					
CCIS					
Entrées	87.302.726	301.463.278	1.032.003.752	391.097.179	1.811.866.935
Sorties	-99.114.912	-343.238.326	-1.158.831.596	-465.157.946	-2.066.342.780
<b>Total des entrées</b>	<b>10.412.967.506</b>	<b>2.179.662.239</b>	<b>1.196.287.960</b>	<b>396.160.671</b>	<b>14.185.078.377</b>
<b>Total des sorties</b>	<b>-10.310.873.995</b>	<b>-2.181.170.670</b>	<b>-1.325.073.328</b>	<b>-468.722.151</b>	<b>-14.285.840.143</b>

Tableaux renseignant les instruments financiers dérivés dont le règlement des flux de trésorerie se fait en net :

Les passifs nets de flux de trésorerie provenant d'instruments financiers dérivés dont le règlement se fait en net se présentent de la manière suivante :

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 5 ans	au delà de 5 ans	Total 2019
<b>Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de transaction</b>					
IRS	-211.487	4.906.299	-265.109	-33.371.710	-28.942.007
<b>Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture</b>					
IRS	42.313.933	95.138.756	392.142.617	386.494.424	916.089.730
<b>Total des sorties</b>	<b>42.102.446</b>	<b>100.045.055</b>	<b>391.877.507</b>	<b>353.122.715</b>	<b>887.147.723</b>

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 5 ans	au delà de 5 ans	Total 2018
<b>Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de transaction</b>					
IRS	1.909.643	8.518.181	9.765.165	-33.113.365	-12.920.376
<b>Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture</b>					
IRS	42.816.600	90.340.895	357.627.890	336.501.737	827.287.122
<b>Total des sorties</b>	<b>44.726.243</b>	<b>98.859.076</b>	<b>367.393.055</b>	<b>303.388.372</b>	<b>814.366.746</b>

## **6.6 Le capital économique**

Le Groupe s'est engagé dans un processus de mesure économique du risque et de planification de l'allocation de ses ressources en fonds propres sur les différents métiers.

Ces réflexions et ces travaux sont formalisés et transmis à la CSSF dans le cadre du rapport ICAAP qui traduit le pilier 2 des accords de Bâle III. La circulaire modifiée CSSF 07/301 ICAAP « Internal Capital Adequacy Assessment Process » prévoit la mise en place « d'un ensemble de stratégies et de processus sains, efficaces et exhaustifs qui permettent aux établissements d'évaluer et de conserver en permanence le montant, le type et la répartition des fonds propres internes qu'ils jugent appropriés pour couvrir la nature et le niveau des risques auxquels ils sont ou pourraient être exposés ».

Le document ICAAP précise l'identification et les processus de gestion des différents risques auxquels est exposé le Groupe, que ce soient ceux repris par le pilier 1 des accords de Bâle III tels que les risques de crédit, de marché et le risque opérationnel ou ceux du pilier 2, tels que les risques de liquidité, de compliance ou de réputation.

Les méthodes de quantification économique des différents risques reposent sur des ajustements et des compléments aux méthodes réglementaires ainsi que sur la valorisation de risques non considérés par le pilier 1.

La politique des fonds propres du Groupe se décline à partir des missions définies dans la loi organique de la maison mère, dont celle de « de contribuer, par ses activités, en particulier par ses activités de financement, au développement de l'économie luxembourgeoise ». En conséquence, le Groupe a pour objectif de garder un levier modéré qui se traduit par un ratio de capitalisation cible élevé. En outre, les ressources en fonds propres sont prioritairement affectées aux activités sur le marché national.

### **6.6.1 Politique des fonds propres**

#### *6.6.1.1 Détermination des fonds propres*

Le Groupe a pour mission de contribuer au développement de l'économie luxembourgeoise tout en veillant à générer une rentabilité suffisante pour renforcer sa solidité financière.

Dans le cadre du modèle de capital économique du Groupe, la détermination des fonds propres se fait sur base d'une approche économique. Le principe de base retenu par le Groupe pour les fonds

propres économiques est une approche très prudente qui consiste à considérer comme fonds propres économiques uniquement les fonds dont le Groupe peut disposer immédiatement et sans restriction pour couvrir des pertes éventuelles, voire développer ses activités.

#### 6.6.1.2 *Mise en œuvre de la politique en matière d'adéquation des fonds propres internes*

Pour mettre en œuvre sa politique d'adéquation des fonds propres internes, le Groupe adopte la démarche suivante :

- développement d'un modèle d'évaluation interne des différents risques (risques du pilier 1 de Bâle III complétés par des risques non couverts par le pilier 1) ;
- détermination d'une marge de sécurité importante entre les fonds propres disponibles et la couverture du risque, se matérialisant par un ratio de capitalisation cible élevé;
- répartition des fonds propres suivant l'organisation interne des métiers du Groupe et les prévisions de résultats du Groupe ;
- établissement de prévisions sur l'exposition au risque par activité;
- calcul du montant prévisionnel des fonds propres nécessaires à la couverture des risques ;
- allocation du capital excédentaire selon les orientations stratégiques du Groupe.

En termes de gouvernance interne, les rapports ICAAP et ILAAP 2019 furent présentés au Conseil d'administration de la maison mère du Groupe qui a approuvé les orientations proposées. Conformément à la circulaire ICAAP, le Conseil d'administration sera consulté annuellement, voire plus souvent, en cas de besoin ou d'évolution méthodologique majeure.

Capitaux propres, Fonds propres réglementaires et Ratio de solvabilité (en euros)	31/12/2018	31/12/2019
<b>Total Capitaux Propres du Bilan</b>	<b>4.349.605.107</b>	<b>4.416.931.333</b>
Ajustements liés aux provisions prudentielles	312.358.601	282.070.784
Ajustements liés à la variation du compte de résultat comptes sociaux / IFRS	-30.287.817	5.436.788
Ajustements liés à la consolidation	-342.509.909	-328.044.067
<b>Total Capitaux Propres ajustés du Bilan</b>	<b>4.289.165.982</b>	<b>4.376.394.839</b>
Résultat IFRS de l'année non pris en compte dans les fonds propres de base de catégorie 1 (CET 1)	-145.077.752	-193.202.722
<b>Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) avant ajustements réglementaires</b>	<b>4.144.088.230</b>	<b>4.183.192.116</b>
<b>Ajustements réglementaires sur fonds propres de base de catégorie 1 (CET 1)</b>	<b>-215.395.451</b>	<b>-191.538.191</b>
Corrections de valeur supplémentaires	-3.721.923	-4.127.921
Réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie	-2.094.511	-907.280
Immobilisations incorporelles	-27.475.050	-29.399.062
Montants négatifs résultant du calcul des montants des pertes anticipées	-42.198.992	-47.486.771
Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important	-	-
Ajustements réglementaires relatifs aux gains et pertes non réalisés en application des articles 467 et 468 et de l'article 8 de la circulaire CSSF 14-01 sur l'implémentation de certaines discrétions contenues dans le règlement UE 575/2013	-	-
Montant à déduire ou à ajouter aux fonds propres de base de catégorie 1 en application de la circulaire CSSF 14/599 sur le traitement de la provision forfaitaire et de la provision AGDL	-139.904.975	-109.617.157
<b>Fonds Propres Réglementaires de base de catégorie 1 (CET 1)</b>	<b>3.928.692.779</b>	<b>3.991.653.925</b>
<b>Fonds Propres Réglementaires Tier 2</b>	<b>58.624.504</b>	<b>38.718.138</b>
Fonds Propres Réglementaires Tier 2	58.624.504	38.718.138
<b>Fonds Propres Réglementaires totaux</b>	<b>3.987.317.283</b>	<b>4.030.372.063</b>
<b>Exigence de fonds propres totale</b>	<b>1.456.065.830</b>	<b>1.524.703.071</b>
<b>Ratios de solvabilité</b>		
Ratio de solvabilité Tier 1	21,59%	20,94%
Ratio de solvabilité total	21,91%	21,15%

Les chiffres relatifs à l'année 2018, ont été recompilés, suite à une correction après la publication des chiffres au 31 décembre 2018.

Les fonds propres réglementaires et les ratios de solvabilité s'appliquent uniquement à la maison mère du Groupe.

A l'instar de l'année 2018, les fonds propres réglementaires ont été déterminés selon la réglementation Bâle III à partir des capitaux propres bilantaires IFRS avec intégration de la provision forfaitaire.

## 7 INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe fournit une information sectorielle basée sur son organisation interne et sur son système d'information financier interne (« management view ») conformément à la norme IFRS 8.

### 7.1 Secteur d'activités

Les activités du Groupe sont regroupées en segments significatifs, tels que définis par le Comité de direction de la maison mère, ayant des caractéristiques de rentabilité et de risque homogènes. Les segments regroupent des ensembles cohérents de produits s'adressant à des clients et contreparties de même nature. Les métiers ainsi définis sont gérés de manière séparée et font l'objet d'organisations spécifiques dans l'organigramme du Groupe. Ils se présentent de la manière suivante :

- Banque des Particuliers, des Professionnels, des Entreprises et du Secteur Public : le métier reprend toutes les activités de dépôts, de crédit, de conseil et de nature transactionnelle liées à cette clientèle en dehors des affaires traitées directement par la salle des marchés. D'un point de vue organisationnel, ces activités relèvent des départements « Particuliers et Professionnels » et « Entreprises et Secteur Public ».
- Banque des Marchés et des Fonds d'Investissements : il s'agit des activités de Trésorerie, de « Trading », d'« Asset and Liability Management », de « Customer Desk » et administration et gestion d'organismes de placement collectif. D'un point de vue organisationnel, ces activités relèvent des départements « Banque des Marchés » et « Clientèle Institutionnelle ».
- Autres : sont reprises ici toutes les activités de « Back-office » et de support ainsi que les revenus sur participations non affectables à un métier et les coûts non attribuables à un métier sur une base raisonnable.

Les résultats des différentes activités incluent les transactions entre les différentes entités. Ces transactions sont valorisées à un prix se référant au marché pour les transactions de financement et de remplacement entre métiers. Les prestations de type « Back-office » sont valorisées à un prix standard interne.

L'écart entre la somme des chiffres des différents segments et les comptes consolidés globaux du Groupe provient des éléments suivants :

- marge d'intérêts : l'écart entre la marge d'intérêts allouée sur les métiers et la marge totale provient de divergences de méthodes de valorisation des transactions internes entre la Banque des Marchés d'une part et les autres segments d'autre part.

En 2019, l'écart sur la marge d'intérêts se trouve en-dessous du seuil de matérialité défini par le Groupe.

- commissions : la différence de réconciliation est constituée par la somme des commissions non directement attribuables à un métier. Le Groupe considère que le coût de développement pour l'attribution de ces flux à un métier excéderait le bénéfice d'obtention de cette information.

Les créances et les dettes brutes à la clientèle du métier « Banque des Particuliers, des Professionnels, des Entreprises et du Secteur Public » sont reprises pour leur montant moyen annuel et non pour leur montant de fin d'année. Cette présentation correspond à la « management view ».

L'écart de réconciliation de l'actif et du passif provient de la prise en compte d'encours moyens vis-à-vis des encours fin de période, des actifs sur la clientèle non attribuables à un métier et des actifs non répartis sur les métiers (comptes transitoires, actifs et passifs fiscaux, comptes internes).

## **7.2 Information géographique**

L'entièreté des opérations réalisées par le Groupe est exécutée à partir du Grand-Duché de Luxembourg.

## **7.3 Information sur les produits et services**

Le Produit net bancaire (PNB) du Groupe se décompose entre ces produits principaux :

- dépôts des particuliers, des professionnels, des entreprises et du secteur public ;
- prêts et Crédits des particuliers, des professionnels, des entreprises et du secteur public ;
- autres produits des particuliers, des professionnels, des entreprises et du secteur public ;
- autres produits.

Le PNB est valorisé en tenant compte des refacturations d'intérêts et de commissions entre métiers.

#### 7.4 Information sur les clients importants

Aucun client, ni aucun groupe de clients consolidé ne génère plus de 10% du PNB du Groupe.

31/12/2019 Milliers d'euros	Banque des Particuliers, Professionnels, Entreprises et du Secteur Public	Banque des Marchés et Clientèle Institutionnelle	Autres	Réconciliation	Total
Marge nette d'intérêts	287.420	57.239	30.614	2.358	377.632
Revenus de valeurs mobilières	-	-	31.464	-	31.464
Commissions	82.081	25.393	47.605	-	155.079
<i>Commissions externes</i>	<i>87.605</i>	<i>35.503</i>	<i>31.971</i>	-	<i>155.079</i>
<i>Commissions internes</i>	<i>-5.524</i>	<i>-10.110</i>	<i>15.634</i>	-	-
Résultat sur instruments financiers et sur change	3.640	35.816	3.207	-	42.664
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>373.141</b>	<b>118.449</b>	<b>112.890</b>	<b>2.358</b>	<b>606.839</b>
Autres produits et charges d'exploitation	-	-	-18.310	-	-18.310
<b>Produit Bancaire</b>	<b>373.141</b>	<b>118.449</b>	<b>94.580</b>	<b>2.358</b>	<b>588.529</b>
Frais généraux et corrections de valeurs sur actifs corporels et incorporels	-210.894	-35.386	-114.763	-	-361.043
Corrections de Valeur et impairment nettes	7.911	892	-2	-	8.802
Autres	-	-	1.161	-	1.161
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>170.158</b>	<b>83.955</b>	<b>-19.023</b>	<b>2.358</b>	<b>237.449</b>
Impôt sur le résultat et impôts différés	-	-	-42.962	-	-42.962
Intérêts minoritaires/Résultat de MEE	-	-	11.854	-	11.854
<b>Résultat</b>	<b>170.158</b>	<b>83.955</b>	<b>-50.131</b>	<b>2.358</b>	<b>206.341</b>
<b>Actifs</b>	<b>21.878.561</b>	<b>23.997.540</b>	<b>2.027.708</b>	-	<b>47.903.810</b>
<b>Passifs</b>	<b>24.699.743</b>	<b>21.787.395</b>	<b>1.414.313</b>	<b>2.358</b>	<b>47.903.810</b>

31/12/2018 Milliers d'euros	Banque des Particuliers, Professionnels, Entreprises et du Secteur Public	Banque des marchés et clientèle institutionnelle	Autres	Réconciliation	Total
Marge nette d'intérêts	244.107	75.994	36.359	247	356.707
Revenus de valeurs mobilières	-	6.415	24.942	-	31.357
Commissions	71.957	34.540	39.308	-	145.806
<i>Commissions externes</i>	<i>82.500</i>	<i>58.974</i>	<i>4.331</i>	-	<i>145.806</i>
<i>Commissions internes</i>	<i>-10.543</i>	<i>-24.434</i>	<i>34.977</i>	-	-
Résultat sur instruments financiers et sur change	3.989	2.800	-1.364	-	5.425
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>320.053</b>	<b>119.749</b>	<b>99.245</b>	<b>247</b>	<b>539.294</b>
Autres produits et charges d'exploitation	-	-544	-28.042	-	-28.586
<b>Produit Bancaire</b>	<b>320.053</b>	<b>119.205</b>	<b>71.203</b>	<b>247</b>	<b>510.708</b>
Frais généraux et corrections de valeurs sur actifs corporels et incorporels	-202.097	-39.572	-104.403	-	-346.072
Corrections de Valeur et impairment nettes	18.487	3.485	225	-	22.198
Autres	-	-	259	-	259
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>136.443</b>	<b>83.118</b>	<b>-32.716</b>	<b>247</b>	<b>187.092</b>
Impôt sur le résultat et impôts différés	-	-	-38.554	-	-38.554
Intérêts minoritaires/Résultat de MEE	-	-1.931	12.331	-	10.401
<b>Résultat</b>	<b>136.443</b>	<b>81.187</b>	<b>-58.939</b>	<b>247</b>	<b>158.939</b>
<b>Actifs</b>	<b>20.982.920</b>	<b>23.236.315</b>	<b>1.764.367</b>	-	<b>45.983.602</b>
<b>Passifs</b>	<b>23.723.729</b>	<b>20.935.614</b>	<b>1.324.012</b>	<b>247</b>	<b>45.983.602</b>

PNB en milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2019
Dépôts des clients particuliers, professionnels, entreprises et secteur public	26.473	61.396
Prêts et crédits des clients particuliers, professionnels, entreprises et secteur public	242.035	254.403
Autres produits des clients particuliers, professionnels, entreprises et secteur public	51.545	57.342
Autres produits	219.241	233.697

La progression du PNB sur les dépôts des clients particuliers, professionnels, entreprises et secteur public est à lier à plusieurs effets dont pour l'essentiel un changement méthodologique en matière de prix de transferts internes générant des marges plus importantes au niveau des produits du passif de Spuerkeess.

## **ORGANES DE SPUERKEESS**

L'organisation de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, premier institut financier du pays fondé en 1856, est régie par la loi du 24 mars 1989 qui a défini les pouvoirs respectifs du Conseil d'administration et du Comité de direction. Suivant l'article 8 de cette loi organique « le Conseil d'administration définit la politique générale de l'établissement et contrôle la gestion du Comité de direction. Tous les actes tant d'administration que de disposition nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet de Spuerkeess sont de la compétence du Comité de direction, sous réserve des approbations requises en vertu de la présente loi ».

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

***PRESIDENT***

M. Camille FOHL

***VICE-PRESIDENT***

Mme Elisabeth MANNES-KIEFFER

***ADMINISTRATEURS***

M. Nima AHMADZADEH

Mme Simone DELCOURT (avec effet au 06/09/2019)

Mme Marie-Paule GILLEN-SNYERS (avec effet au 01/05/2019)

M. Manuel NICOLAS

M. Jean-Pierre ZIGRAND

***REPRESENTANTS  
DU PERSONNEL***

M. Georges DENNEWALD

Mme Carmen JAFFKE (avec effet au 01/05/2019)

### COMMISSAIRE DE SURVEILLANCE

M. Bob KIEFFER

COMITE DE DIRECTION

**PRESIDENT**

Mme Françoise THOMA                      Directeur Général

**MEMBRES**

M. Guy ROSSELJONG                      Directeur Général adjoint

Mme Doris ENGEL                      Directeur

M. Aly KOHLL                      Directeur

M. Romain WEHLES                      Directeur

REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Ernst & Young, Société anonyme, Luxembourg

Approuvé par le Conseil d'administration dans sa réunion du 25 mars 2020.

Luxembourg, le 25 mars 2020

Pour le Conseil d'administration

Camille FOHL  
Président



**SPUERKEESS**

Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, établissement public autonome  
1, Place de Metz, L-2954 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B30775